



5.1.2 - DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES COMPLÉMENTAIRES

ANNEXE 1 - PATRIMOINE BATI

ANNEXE 2 - LOI BARNIER

ANNEXE 3 - SECTEURS DE MIXITE SOCIALE



**angers loire
métropole**
communauté urbaine

ANNEXE 1 - PATRIMOINE BATI

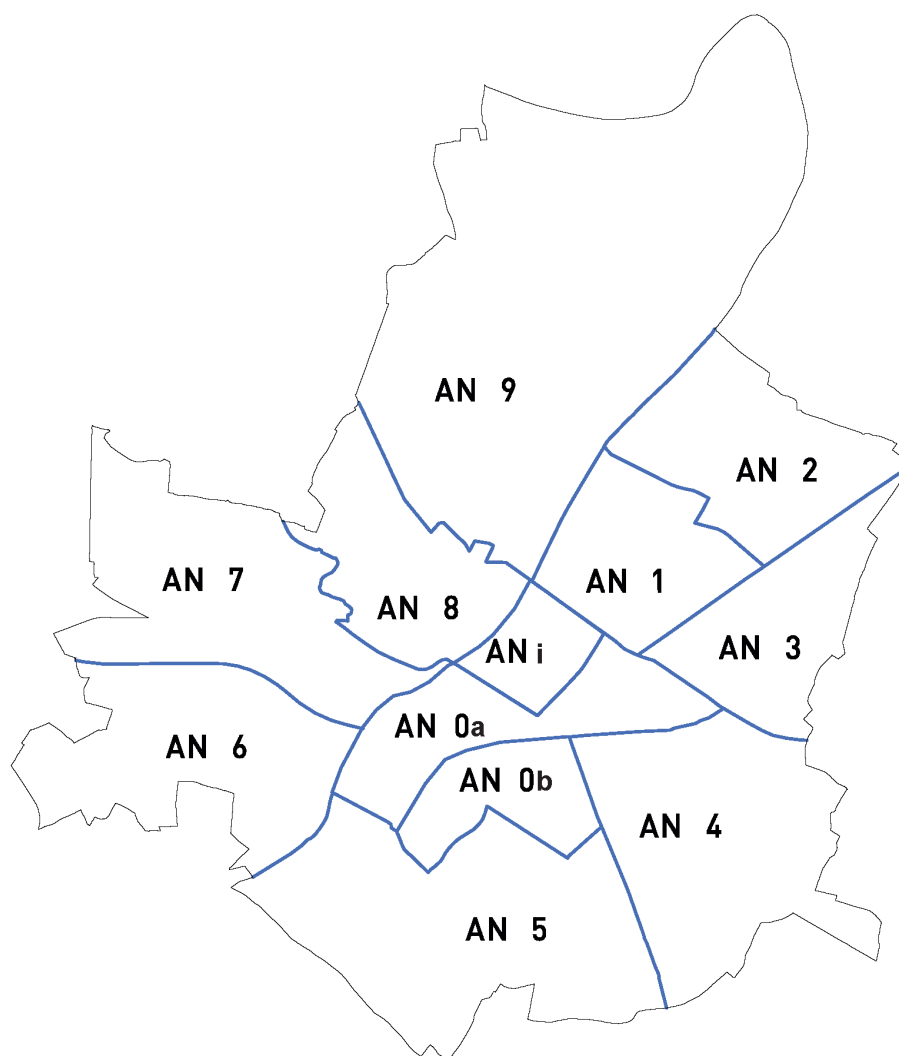
DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX ELEMENTS BATIS IDENTIFIES

AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-19 DU CODE DE L'URBANISME

TABLEAU DES CODES DE RÉFÉRENCE POUR LES COMMUNES

Code insee	Communes d'ALM	Abrégé
007	Angers	ANG
015	Avrillé	AVR
020	Beaucouzé	BEA
028	Béhuard	BEH
035	Bouchemaine	BOU
048	Briollay	BRI
055	Cantenay-Epinard	CAN
129	Ecouflant	ECO
130	Ecuillé	ECU
135	Feneu	FEN
307	Loire-Authion	LOA
200	Longuenée-en-Anjou	LEA
214	Montreuil-Juingé	MOJ
223	Mûrs-Erigné	MUE
241	Le Plessis-Grammoire	PLG
246	Les Ponts-de-Cé	PDC
377	Rives-du-Loir-en-Anjou	RLA
267	Saint-Barthélemy-d'Anjou	SBA
271	Saint-Clément-de-la-Place	SCP
278	Sainte-Gemmes-sur-Loire	SGE
294	Saint-Lambert-la-Potherie	SLP
298	Saint-Léger-de-Linières	SLL
306	Saint-Martin-du-Fouilloux	SMF
326	Sarrigné	SAR
329	Savennières	SAV
338	Soulaines-sur-Aubance	SOA
339	Soulaire-et-Bourg	SOB
353	Trélazé	TRE
323	Verrières-en-Anjou	VEA

TABLEAU DES CODES DE REFERENCE POUR LES QUARTIERS D'ANGERS



Les 10 quartiers d'Angers

Angers Centre Ville	intra muros (Rive Gauche)	AN 0 intra
Angers Centre Ville	Gare Saint-Joseph	AN 0a
Angers Centre Ville	La Fayette Eblé	AN 0b
Angers Ney Chalouère		AN 1
Angers Monplaisir		AN 2
Angers Deux Croix Banchais		AN 3
Angers Madeleine Justices Saint-Léonard		AN 4
Angers Roseraie		AN 5
Angers Lac de Maine		AN 6
Angers Belle Beille		AN 7
Angers Doutre Saint-Jacques Nazareth		AN 8
Angers Hauts de Saint-Aubin		AN 9

1. INTRODUCTION

Les éléments bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme sont répertoriés dans la présente annexe. Les dispositions à respecter, définies dans cette annexe, sont organisées par catégories et sous-catégories. Ces éléments sont repérés sur le plan de zonage soit par un motif ponctuel, linéaire ou surfacique et par deux lettres qui renvoient aux catégories ci-dessous.

Les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction identifiée au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme doivent être précédés d'un permis de démolir (article R.421-28 e).

2. LES CATÉGORIES

A	Les ensembles bâtis singuliers.....	p. 7
	AA – Hameaux / bourgs bord de rivière.....	p. 9
	AB – Hameaux / bourgs compacts – bourgs rue.....	p. 13
	AC – Quartiers, îlots ou sites singuliers.....	p. 17
	AD – Ensembles remarquables.....	p. 27
	AE – Espaces ouverts présentant un intérêt urbain.....	p. 31
B	Les ensembles bâtis séquentiels.....	p. 33
	BA – Fronts bâtis.....	p. 35
	BB – Îlots/ Rues.....	p. 39
C	Les édifices bâtis singuliers.....	p. 43
	CA – Édifices de caractère.....	p. 45
	CB – Unités agricoles / Longères / Maisons rurales.....	p. 57
	CC – Édifices techniques.....	p. 69
	CD – Édifices culturels.....	p. 73
	CE – Édifices cultuels.....	p. 75
	CF – Édifices atypiques / contemporains.....	p. 77
D	Les éléments de petit patrimoine local.....	p. 79
	DA – Murs, murets.....	p. 81
	DB – Mares maçonnées, lavoirs, maison de vigne.....	p. 83
	DC – Ouvrages hydrauliques.....	p. 85

3. MODE D'EMPLOI DE L'ANNEXE

A Les ensembles bâtis singuliers Dispositions générales pour la catégorie	AA - Hameaux / bourgs bord de rivière Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AB - Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	AD - Ensembles remarquables	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	AE - Espaces ouverts présentant un intérêt urbain Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
B Les ensembles bâtis séquentiels Dispositions générales pour la catégorie	BA - Fronts bâtis Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
	BB - Îlots / rues Dispositions spécifiques pour la sous-catégorie	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Tableau de classement des éléments par communes (caractéristiques majeures par élément)
C Les édifices bâtis singuliers Dispositions générales pour la catégorie	CA - Edifices de caractère	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CC - Edifices techniques	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CD - Edifices culturels	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CE - Edifices cultuels	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	CF - Edifices atypiques / contemporains	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
D Les éléments de petit patrimoine local Dispositions générales pour la catégorie	DA - Murs, murets	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	DB - Mares maçonnées, lavoirs, maison de vigne	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune
	DC - Ouvrages hydrauliques	→ Repérage des éléments dans la sous-catégorie Liste, classement par commune

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

A LES ENSEMBLES BÂTIS SINGULIERS

Les ensembles bâtis singuliers correspondent à des ensembles **constitués présentant une identité particulière sans uniformisation** : quartier, îlot, rue, bourg, hameau, cité ouvrière, etc.

Leurs caractéristiques spécifiques peuvent être liées à :

- la perception à l'échelle urbaine / de la ville
- la structuration / organisation du quartier / du village / de la rue :
Implantation singulière du bâti, continuité visuelle du front du rue (façades, murs de clôture, etc.)
Gabarit des rues (ex : étroitesse) et des places (places resserrées, etc.)
- la morphologie / volumétrie/ gabarit particulier
- la qualité du bâti, style particulier
- le caractère d'unicité / intérêt historique
- le caractère structurant et fédérateur de certaines églises (vue proche et vues lointaines), la présence d'« entités liées aux églises »*,
l'effet « écrin bâti » autour d'églises.
[*église + cimetière attenant ou église + presbytère connexe etc.]

Dispositions générales aux ensembles bâtis singuliers :

Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront **préserver les caractéristiques majeures de qualité des ensembles identifiés**, qui peuvent être :

- leur inscription dans le grand paysage et/ou dans l'environnement de proximité,
- leur composition liée à leur structuration urbaine (organisation viaire, morphologie du bâti : gabarits, implantations, etc.
- les panoramas ou perspectives en rapport avec le site, etc.
- leurs éléments structurants, (*édifices, places, murs de clôture en pierre*) qui contribuent à la composition urbaine et/ou architecturale d'ensemble.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les ensembles bâtis singuliers sont regroupés en **sous-catégories** :

- AA – Hameaux / bourgs bord de rivière
- AB – Hameaux / bourgs compacts – bourgs rue
- AC – Quartiers, îlots ou sites singuliers
- AD – Ensembles remarquables
- AE – Espaces ouverts présentant un intérêt urbain

Les sous-catégories font l'objet de dispositions spécifiques.

AA - Hameaux / bourgs bord de rivière

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des hameaux, bourgs ou quartiers de bord de rivière ou fleuve dont l'organisation urbaine témoigne d'une activité (économique, touristique notamment) en lien avec le cours d'eau (batellerie, commerce, villégiature, etc.).

Ils forment des fronts bâtis tournés vers ou s'adossant à la voie d'eau. Dans tous les cas, la relation à l'eau est importante et matérialisée par des ruelles, des venelles, des placettes qui sont caractéristiques de ces ensembles bâtis.

Leurs compositions urbaines caractéristiques peuvent présenter :

- Une organisation urbaine du bâti et des jardins liés au fleuve ou aux rivières disposés en strates linéaires étagées depuis le plan d'eau à l'élément bâti le plus haut (quais, murs, fronts bâti, église ou château, etc.)
- Une structuration en peigne : voie principale structurante parallèle à la rivière et maillage perpendiculaire donnant accès à la rivière (ruelles, venelles, sentiers, escaliers, etc.).
- Les caractéristiques s'appuient également directement sur des éléments liés à la présence de l'eau et la gestion des inondations :
 - ouvrages bâtis liés à la navigation ou à la protection contre les crues : tels que murs de pierres, redents, rez-de-chaussée surélevés, etc. ou telle que jardins étagés sur plusieurs niveaux de terrasses longeant les berges, etc.
 - des petits éléments architecturaux en lien avec l'architecture de villégiature (gloriette, portail, murs de clôtures, etc.)

Nota : Certains bourgs ou hameaux, bien que situés en bord de rivière, mais dont l'intérêt dominant n'est pas en lien avec l'eau, ne sont pas classés dans cette catégorie.



Villa de la Jourdanerie
Briollay



Port de la Pointe
Bouchemaine



Venelle d'accès à la Loire
Sainte-Gemmes-sur-Loire



Rue du Port
Ecoflant

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie AA - Hameaux / bourgs bord de rivière :

- 1°) Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront préserver :
 - la structuration urbaine en peigne,
 - les continuités de façades (bâti et/ou murets),
 - les éléments structurants de protection contre les crues : ouvrages ou organisation urbaine
 - les ouvrages bâtis à vocation fluviale,
 - les éléments architecturaux en lien avec l'architecture de villégiature,
 - les éléments structurants (bâti, annexe, place, mur, muret, etc.) contribuant à la composition urbaine et/ou architecturale d'ensemble.
- 2°) Les constructions existantes pourront faire l'objet d'adaptations, d'extensions, voire de démolitions partielles ou totales, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée.
- 3°) Toute évolution ou construction nouvelle devra s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement urbain en prenant en compte les qualités spécifiques de l'ensemble identifié (si elles existent), relevées dans le tableau ci-dessous.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.

Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AA - Hameaux / bourgs bord de rivière			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
BRI	Centre bourg	- De nombreuses grandes et riches propriétés (manoirs, maisons de maîtres, villégiatures). - Une vue perspective de la « Grande rue » axée sur le portail nord de l'église. - La place de l'Abbé Thomas, arborée, encadrée par des édifices majeurs.	Le périmètre du MH de la Maison du Palais
BRI	Vieux Briollay et Mirande	- Une urbanisation discontinue le long de la route. - De nombreuses villégiatures XIX^{ème} - début XX^{ème}.	
BRI	Vérigné	- Hameau édifié en partie basse d'une berge à forte déclivité de la Sarthe. - Urbanisation organisée le long de la rue Vérigné.	
CAN	Centre bourg d'« Epinard »	- Panorama sur le bourg et l'église depuis le pont de la RD 107. - Effet de porte à l'entrée sud du bourg : rue passant entre 2 maisons à étage.	Le périmètre du MH de la croix du cimetière
ECO	Centre bourg	- Ancien bourg de pêcheurs à flan de coteau longeant la Sarthe. La voie structurante de desserte est sur la crête du coteau. - Le parcellaire en lanières et les venelles sont orientés perpendiculairement à la rivière.	Le périmètre du MH du Logis de Bellebranche
LEA	Centre bourg (Pruillé)	- Situé sur un promontoire rocheux qui domine la Mayenne le village est attesté au XI^{ème} siècle. - Le cœur du village minéral est constitué de l'église (l'élément le plus ancien XII^{ème} siècle) et de quelques maisons du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la cure et la grande métairie. Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles des constructions se sont ajoutées le long de la rue menant à la rivière et au bac ainsi que le long de la route principale qui traverse le village. - Existence de plusieurs chemins, celui qui rejoint l'actuelle place du village à la rue menant à la rivière, et celui qui longe l'escarpement rocheux dominant la Mayenne(exploité autrefois comme carrière) confirme le cadre pittoresque de ce bourg.	
LOA	Centre bourg (Brain-sur-l'Authion)	- Centre-bourg en bord de l'Authion. - La structuration du bourg est ancienne, elle est déjà présente sur le cadastre napoléonien de 1810. Elle s'articule autour de deux axes (rue du Pont et rue Bourgalin) qui descendent vers l'Authion et une urbanisation linéaire le long de l'Authion. - Lorsque les bâtiments sont implantés en recul de l'espace public, les jardins sont clos par des murets de schiste et/ou l'implantation de petits volumes/constructions (dépendances). - De belles demeures ponctuent ce centre bourg : n°28 Grande Rue; n°6 rue du Pont (XV^{ème} siècle); n°7 rue Bourgalin; n°2 de la Grande Maison; etc...	Le périmètre du MH de l'Eglise Saint-Pierre
LOA	56 à 74 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Une succession de maisons d'habitation simples du XIX^{ème}/ début XX^{ème} implantées en alignement sur la levée, certaines ont des modénatures et /ou des éléments de patrimoine intéressants comme les lucarnes (n°58, 60, 72 et 74), les décors ou modénatures (n°58, 60, 62), les escaliers extérieurs (n°60, 64), les toitures en demi-croupe brisée (n°62, 68).	Périmètre des MH Ecce Homo et de l'Eglise Saint Mathurin.
LOA	28 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire) à 1 route de Mazé	- Alternance de maisons dont les façades principales, orientées vers la Loire, sont implantées tantôt sur la levée, tantôt en pied de levée. - Alternance de maisons simples aux modénatures et éléments de patrimoine intéressants comme des lucarnes, des décors ou modénatures, (n°36, 38, 42 et 44, 50), et de maisons de maître ou de notable (n° 28, 34, 48 et le n°1 route de Mazé) avec leur éléments remarquables: fronton, lucarne, garde corps, oeil de boeuf, épis de faîtage...	Périmètre des MH Ecce Homo et de l'Eglise Saint Mathurin.
LOA	92 à 122 Levée du Roi René (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Urbanisation discontinue le long de la levée du Roi René. - Alternance de maisons de maître (n°118, 110, 92) de fermes (n°122, 106, 102, 100...) et d'habitation simples (n°120, 116, 114,...) dont les façades principales, orientées vers la Loire, sont implantées tantôt sur la levée, tantôt en retrait. Ces bâtiments présentent des modénatures et des éléments de patrimoine d'intérêt comme des lucarnes, des décors, des garde corps, oeil de boeuf, épis de faîtage etc... - Les maisons de maître sont implantées sur des grandes parcelles créant des ruptures d'urbanisation et offrant des points de vues vers le paysage agricole situées à l'arrière du front bâti.	
LOA	Centre bourg. (Levée du Roi René, rue de l'aumônerie, rue des gabares et rue du Port la Vallée) (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Urbanisation continue le long de la levée du roi René ponctuée de maisons de maître (n°87, 80, 74 et 76, 68 et 66, 60 etc...) et de maisons d'habitation plus simples du XIX^{ème} siècle. - Des maisons de maître également en cœur de bourg et le long de la rue du Port Vallée n° 5/7, 17, 22 et le n° 5 rue de l'aumônerie. - Toutes ces maisons présentent des modénatures et des éléments architecturaux de qualité comme les lucarnes, ou des décors etc... - La maison de maître du n° 4 rue du port la Vallée est particulièrement remarquable avec ses éléments architecturaux (cheminée, lucarnes, oeil de boeuf, etc...) et ses décors en schiste et tuffeau.	Périmètre du MH de l'Eglise Saint-Mathurin

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AA - Hameaux / bourgs bord de rivière			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
MOJ	Centre bourg Juigné	- Accès au port : Structuration spatiale forte en forme d'entonnoir via 4 bâtiments de morphologies similaires. - Jardins privatifs à l'arrière du front bâti.	
MUE	«Port Gaurion»	- Hameau en bord d'une boucle du Louet. - La structuration du hameau est engendrée par des bâtiments implantés en épi de la route perpendiculaire à la rivière. - Qualité homogène des constructions rurales du XVIII^{ème} à la mi-XIX^{ème}.	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
MUE	Hameau « Le Louet »	- Hameau établi en bord d'une boucle du Louet. - Il se caractérise par un ensemble homogène de maisons ou corps de fermes en maçonnerie de schiste et pierre de taille. Hauts escaliers en pignon. - Le bâti à majorité de type longère est principalement implanté en épi de la route unique le desservant.	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
RLA	La Roche Foulques (Soucelles)	- Hameau de la Roche Foulques, implanté au sommet du coteau, le long d'un axe routier parallèle au Loir. - Nombreuses maisons bourgeoises à un étage, implantées à l'alignement de la rue ponctuent la traversée du hameau et alternent avec les murets des jardins clos.	Le périmètre du MH de la Chapelle Saint Julien
RLA	Bourg ancien (Villevêque)	- Le Château sur le plateau domine le village à l'entrée ouest de Villevêque. - Perspective sur l'église depuis la rue Jean de Beauvau. - Face aux quais : quartier de villégiatures cossues du XIX^{ème}.	Le périmètre du MH de l'église Saint Pierre et du presbytère
SGL	Centre bourg	- Plan de composition des bâtiments du centre hospitalier du CESAME : • entrée route de Bouchemaine par une allée de platanes marquant l'axe de composition vers l'ancien château, • le jardin qui occupe les terrasses en surplomb de la Loire est clos d'un mur de schiste avec ses pavillons limitant le site en bord de Loire, • ensemble de maisons jumelées des années 30 liées au fonctionnement du centre hospitalier.	Le site classé et périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
SGL	Port Thibault & Roche Morna	- Le village linéaire historique s'organise autour de la rue principale orientée Est/Ouest (route de Port Thibault) : au Nord le bâti est implanté majoritairement en perpendiculaire ou en recul de la rue (exemple: château de la Roche Morna), au Sud le bâti est plutôt en parallèle de la voie ou de la venelle et à l'alignement. - Les grandes demeures se tournent vers le fleuve, en surplomb de jardins en terrasse clos de murs qui longent le quai de promenade.	Le site classé et périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

AB - Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue

Sont identifiés dans cette sous-catégorie les hameaux ou bourgs caractérisés par une urbanisation compacte ou le long des voies principales de transit. Ils sont souvent organisés autour d'un ou plusieurs éléments forts (historique, économique, etc.) et accueillent une diversité d'implantations du bâti qui en fait leur qualité.

Leurs compositions urbaines caractéristiques peuvent présenter :

- Un effet de compacité de l'ensemble : densité bâtie le long des voies principales et autour des églises, continuités bâties à l'alignement sur l'espace public (bâiments ou murs de clôture),
- L'existence d'une voie principale pour les «villages-rue » ; de plusieurs voies structurantes pour les bourgs compacts ; les maillages perpendiculaires de voies secondaires.



Rue de la Mairie
La Meignanne



Noyan village
Soulaire-et-Bourg



Vue perspective sur l'église
Soucelles



Bourg compact
Saint-Martin-du-Fouilloux

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie AB -Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue :

1°) Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront préserver :

- l'effet de compacité de l'ensemble s'appuyant sur :
 - des implantations à l'alignement
 - des continuités de façades sur l'espace public (bâti et/ou murets),
- les éléments structurants (bâti, annexe, place, mur, muret, etc.) contribuant à la composition urbaine et/ou architecturale d'ensemble.

2°) Les constructions existantes pourront faire l'objet d'adaptations, d'extensions, voire de démolitions partielles ou totales, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée.

3°) Toute évolution ou construction nouvelle devra s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement urbain en prenant en compte les qualités spécifiques de l'ensemble identifié (si elles existent), relevées dans le tableau ci-dessous.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.
Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AB - Hameaux / bourgs compacts - bourgs rue			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
BEA	Centre bourg	Succession de bâtiments anciens de qualité.	
BOU	Les Durellières	Structuration spatiale forte résultant du vis-à-vis entre un alignement bâti ancien et un espace naturel dégagé.	
CAN	Vieux Cantenay	Succession de bâtiments anciens de qualité et importants linéaires de murs de clôtures en pierres.	
FEN	Centre bourg	- Concentration d'hôtels particuliers ou de maisons bourgeoises du XIX ^{ème} - début XX ^{ème} principalement implantés en front de rue ou au cœur de jardins clos de murs en pierres ou de grilles et portails en fer forgé.	
FEN	Les Bigottières	Qualité architecturale préservée de nombreux bâtiments anciens.	Le site inscrit du château de Sautré et ses abords
LEA	Centre bourg (La Meignanne)	- Topographie permettant des vues perspectives sur ses toits d'ardoises et la frondaison du parc de Saint Venant.	
LEA	Centre bourg (Le Plessis-Macé)	- Place de la Mairie : effet de belvédère face au paysage d'envergure du château et de ses terres. Contrastes d'échelles entre ces espaces. - Effet de porte d'entrée depuis la route de la Membrolle après le franchissement d'un étranglement entre bâtis.	Le périmètre MH du Château
LOA	Centre bourg (Andard)	- Un cœur de bourg d'intérêt notamment : • un secteur développé au XIX ^{ème} siècle : composition entre la mairie et les deux écoles (garçons à droite, filles à gauche) construites en 1879 par l'architecte Bibard et des maisons d'habitation qui apportent de la qualité au bourg, notamment les n°23, 25, 28, 33 Grande Rue, • et un secteur plus ancien composé autour de la place de l'église Saint Symphorien du XI ^{ème} ou XII ^{ème} siècle (voir avant: vestige de l'occupation gallo romaine temple) et des maisons d'habitation : par exemple le n°8 et 10 rue Louis Hennequin et le n°3 rue Abel Pineau.	Le périmètre MH de l'Eglise Saint-Symphorien d'Andard
LOA	Centre bourg (Bauné)	- Une trame viaire ancienne de qualité formée par les rues Julien Daillère, Saint Jacques et des Hirondelles (Ouest/Est) et les rues Pierre Chanteloup, et Saint Gilles (Nord/Sud). - Cette trame viaire est bordée de bâti de qualité par exemple le n°8 rue Saint Jacques, le n°5 rue Pierre Chanteloup, le n° 19 rue des Acacias ou de muret de qualité notamment rue Saint Jacques. - le front bâti composé des n°2, 4, 20bis, 20ter de la rue Julien Daillère et Saint Gilles donne à voir des volumétries de bâtiments et de toitures variées qui participent à la qualité du bourg. - D'autres bâtiments sont aussi de qualité comme le presbytère, et le bâtiment plus récent de la mairie...	
LOA	Centre bourg (Corné)	- La rue royale, traversant le centre bourg, offre un long linéaire de façades de qualité du XIX ^{ème} ou début XX ^{ème} constitué : • de maisons de types «longères» plutôt basses en RDC + combles, implantées en limite d'espace public ou en retrait, closes par une clôture composée d'un muret maçonné bas et parfois surmonté d'une petite grille (n° 107, 98, 96...), • de maisons de maîtres à la volumétrie plus imposante souvent en RDC + 1 étage + combles, à la décoration plus présente, implantées en recul de l'espace public et closes d'une clôture composée d'un muret de pierre et d'une grille (n° 105bis, 101, 70, 53, 37, 23...). - L'impasse du Docteur A.Jouaffre offre une urbanisation ancienne (déjà présente sur le cadastre napoléonien de 1825) de qualité sur sa partie sud, marquée par des bâtiments de type «longère» créant une ambiance singulière par leur implantation en pignon sur la rue et laissant une place à des espaces de respiration végétalisés, accueillant des stationnements.	Le périmètre délimité des abords du MH de l'Eglise Saint-Blaise
LOA	Eglise (La Bohalle)	Datant des années 1830/1840, l'église néoclassique Saint Aubin, de l'architecte François Villers fait partie d'une composition urbaine très forte la mettant en scène autour d'une place rectangulaire, face à la Loire encadrée par les principaux équipements publics, et par quelques habitations.	Le périmètre MH de l'Eglise
MUE	Gagné	Hameau viticole édifié à l'origine autour de grosses propriétés comprenant de nombreuses dépendances et ceinturées de murs de schiste, créant une grande qualité urbaine.	
MUE	Les Gilardières	Cœur de hameau constitué à l'origine de propriétés viticoles présentant une grande qualité architecturale.	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AB - Hameaux / bourgs compacts – bourgs rue			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
MUE	Grand Claye	Hameau viticole édifié à l'origine autour de grosses propriétés comprenant de nombreuses dépendances et ceinturées de murs de schiste, créant une grande qualité urbaine.	
PDC	Centre bourg de Sorges	- Axe structurant perpendiculaire à l'Authion. - Effet de porte sur l'Authion établi par 2 grosses propriétés implantées en angles de carrefour en extrémité sud de la rue de l'Eglise. - Singularité des 4 maisons à escaliers extérieurs en pignon. - Lanière verte non bâtie en rive de l'Authion jusqu'à la rue du Marais.	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
PLG	Centre bourg	Un bâti ancien de qualité articulé autour de l'église créant une grande cohérence urbaine.	Le périmètre du MH de l'église
PLG	Foudon	Un bâti ancien de qualité (maisons de maître, maisons de bourg, fermes) créant une grande cohérence et implanté de manière variée : perpendiculairement ou parallèlement à l'axe principal.	
RLA	Bourg de Soucelles	- Succession d'édifices structurants bordant l'axe principal et la place de la Mairie (fermes, presbytère etc...). - Effet de porte à l'entrée sud du bourg depuis la D113 : rue entre 2 édifices à étage structurant le passage.	
SAR	Centre bourg	- Un bâti ancien de qualité articulé autour de la rue St. Jean orientée Est/Ouest. - Les implantations sont soit à l'alignement, soit en perpendiculaire de la voie principale.	
SCP	Centre bourg	Imbrication de 2 tissus urbains : - L'un « compact » ancien (autour de l'église et le long de la RD 56). - L'autre « maillage perpendiculaire de voies » (rue Neuve) est une extension urbaine XIX^{ème} – début XX^{ème} : Largeur confortable des voies équipées de trottoirs. Façades à pan coupé au niveau des carrefours.	
SCP	Hameau « Les Marais »	- Hameau de bâti ancien de qualité articulé autour de son église édifié au sommet d'une butte à la croisée de 4 routes. - Vues perspectives lointaines sur la Maison de la Cure. - Présence de murs de clôtures en pierres entourant les propriétés (la cure, la maison de maître de la Croiserie, les fermes, etc.)	
SGL	Chemin des trois Echelles	Front bâti à étage créant un effet de porte d'entrée dans la commune : Implantation structurante aux angles des chemins du Hutreau et des 3 Echelles.	
SLP	Centre bourg	Regroupement au cœur du « village » de quelques bâtis d'intérêt (petits volumes cubiques à étage couverts de toits, presbytère).	
SMF	Centre bourg	Coeur de bourg constitué principalement de deux bâtiments de qualité : l'ancien presbytère et la mairie.	
SOA	Centre bourg	- Le site correspond à la majeure partie du bourg ancien reconstruit après l'incendie de la Révolution. Il présente une mixité de bâtiments de qualité : des fermes, des maisons Le bourg, des maisons bourgeoises à un étage. - Présence de ruelles bordées de murs de clôtures en pierres.	
SOA	Le Bas Plessis	Hameau composé de bâtiments de qualité, incluant plusieurs mares maçonnées caractéristiques de ce territoire.	
SOB	Centre bourg « Bourg »	- Cœur du village constitué de nombreux bâtiments de qualité autour de l'église et de son cimetière. - Perspectives sur l'église et bâtiments anciens depuis toutes les routes d'accès à Bourg.	Le périmètre MH de l'église Saint Martin de Vertou
SOB	Centre bourg « Soulaire »	- Edifices ruraux anciens à l'architecture qualitative. - Longs linéaires de murs de clôtures en moellons de pierres. - Perspectives qualitatives depuis le chemin du Bois.	Le périmètre MH de l'église Saint Martin et du Château du Bois
SOB	Noyan village	- Succession d'édifices sur un seul côté de la route implantés à l'alignement le long de la route, en façade ou en pignon. - Panoramas et perspectives nombreuses et de qualité sur l'entité « village-château ».	

AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des quartiers, îlots et/ou sites qui présentent un caractère singulier sur le territoire de l'agglomération, par leur organisation, structuration, morphologie, implantation et/ou qualité du bâti, perception depuis l'espace public, intérêt historique, etc.



La Roussière
La Membrolle-sur-Longuenée



Champ Robert
Trélazé



Port du Grand Large
Les Ponts-de-Cé



Les Kalougines
Angers

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers :

Les évolutions et les constructions nouvelles devront :

- s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement urbain,
- préserver les caractéristiques majeures, notamment :
 - Mise en scène dans le grand paysage et l'environnement de proximité (panoramas et perspectives),
 - Structuration et/ou morphologie spécifiques des sites, édifices structurants, etc.
- prendre en compte les caractéristiques singulières des sites, relevées dans le tableau ci-dessous.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.
Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN0 intra	La Cité	- Quartier historique bâti sur un promontoire schisteux dominant la Maine entre Cathédrale et Château. - Quartier très minéral, au caractère intime et resserré avec des rues tortueuses et étroites, bordées de grandes demeures ceintes de hauts murs, masquant les espaces privés.	Les périmètres de MH et le site inscrit
AN0b	Rue Mirabeau Rue la Fontaine	- Importante concentration d'Hôtels particuliers. - Plusieurs compositions urbaines marquant les entrées des rues du Clon et Racine (bâties en symétrie en recul ou à l'alignement des rues).	Le périmètre du MH du logis de la Haute-Folie
AN0b	Rue Racine	- Composition singulière de bâti « chalets » en fond de parcelle autour d'une placette circulaire. - Perspective depuis l'entrée de la rue Racine sur un des chalets le plus imposant en fond de placette.	Le périmètre du MH du logis de la Haute-Folie
AN1	Quartier des Lutins	- Ensemble homogène de style Art-Déco, marqué par des implantations du bâti sur un même alignement en recul de l'espace public. - L'espace à l'avant du bâti est végétalisé et clôturé d'un muret et d'une grille transparente basse.	En partie couvert par la servitude des abords des périmètres de MH
AN2	Les Kalouguines	Repère urbain (architecture aux formes biomorphiques).	
AN3	Quartier Saint Antoine	- Ensemble de constructions marquées par une architecture de maisons de style Art-Déco (jeux de volumes, de couleurs) et un parcellaire en lanière. - Implantation des constructions majoritairement en alignement, quelques unes sont en retrait par rapport à la rue.	
AN4 AN0b AN0a	Place André Leroy	- Organisation des demeures (hôtels particuliers) sur la place circulaire en retrait sur une cour ou jardin antérieurs, mise en scène des façades. - La perspective sur l'Université catholique participe à la qualité de cet espace. - La volumétrie homogène en R+1+C à R+2 maximum des fronts bâtis qui encadrent le site de l'Université participe à la qualité urbaine du site.	Des périmètres de MH
AN5	Rue Pierre Curie Rue du Bon Repos	Ensemble homogène et caractéristique de l'architecture pavillonnaire de style Art-Déco de l'entre-deux-guerres. Implantations variées des constructions par rapport à l'alignement, parcellaire en lanière.	
AN5	Rue Roger Salengro	Ensemble de maisons majoritairement de style Art-Déco avec petites cours antérieures végétalisées. Clôtures maçonnées en partie basse donnant à voir l'espace de présentation.	
AN5	Village Anjou	Opération de 169 logements de 1967 regroupant 13 types de pavillons mitoyens créant une diversité architecturale. Innovations techniques telles qu'une galerie souterraine permettant de desservir en chauffage et eau chaude tous les pavillons.	
AN5	Chemin Haut de la Baumette	Ancien hameau rural La Corraie.	
AN6	La Papillaie	Succession de propriétés d'intérêt patrimonial s'égrenant le long du chemin rural de la Papillaie orienté Ouest/Est faisant le lien entre des opérations nouvelles et le Lac de Maine.	Le périmètre du MH de la Chapelle du Prieuré de la Papillaie
AN6	Hameau de Beauvau	Petit hameau ancien aujourd'hui traversé par une liaison douce, enclavé dans l'urbanisation pavillonnaire de la ZAC du Lac de Maine.	
AN7	Notre Dame du Lac	- Premier grand ensemble collectif réalisé après-guerre à Angers, - Les bâtiments sont implantés en perpendiculaire de l'étang Saint Nicolas pour garder des perspectives sur le paysage. Ils sont intégrés au sein d'une végétation développée.	Patrimoine labellisé 20 ^{ème}
AN8	Quartier la Doutre	- Quartier historique constitué à partir du XI^{ème} siècle autour de l'Abbaye du Ronceray et au Nord/Ouest autour de résidences de la noblesse angevine. - Quartier avec des rues étroites et minérales, bordées de grandes demeures ceintes de hauts murs, et articulé autour de plusieurs places plus ou moins régulières : la place de la laiterie, la place du tertre, la place de la Paix. - La singularité de ce quartier réside également dans la concentration : • d'un nombre important de maisons marchandes du XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, autour de la place de la Laiterie et de la rue Beaurepaire, • d'hôtels particuliers de grande qualité (Hôtel de la Roche Corbin, Hôtel de Gohier de la Jarillaye, Hôtel de Scépeaux...) dont certains jouent un rôle urbain intéressant (angle de rue, délimitation de place...).	Des périmètres de MH et par le site inscrit

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN8	Quartier la Doutre (suite)	Certains bâtiments de la place du Tertre et de la rue Bellepoignée ont des annexes et des murs de clôtures qui créent des jeux de volumes enrichissant l'espace public.	Des périmètres de MH et par le site inscrit
AN8	Ilot Saint Nicolas	Rénovation urbaine 1960-1980.	
AN8	Ile des Carmes	Ancienne île bordée par le canal de la Tannerie comblé à la fin du XIX ^{ème} siècle pour devenir les boulevards H. Arnauld et du Ronceray.	
AN9	Village de Reculée	- Ancien village de pêcheurs composé d'une grande diversité architecturale de constructions de toutes époques. - Sa trame parcellaire en lanière rythmée par des venelles perpendiculaires à la rivière entre la rue Haute et la Promenade de la Reculée lui confère une identité unique à Angers. - Plusieurs constructions sont implantées au milieu de jardins, souvent clos de murs, et ponctués de pavillons (gloriettes) et rythment la promenade en bord de Maine (n° 85 à 103 rue Haute-de-Reculée). - La partie nord de la promenade est caractérisée par d'anciennes maisons accompagnées de rampes d'accès à la rivière en schiste (n°6bis, 34, 36, 38, 40).	En partie couvert par le périmètre du MH
AVR	Le Parc de la Haye	- Lotissement résidentiel (1929) édifié au sein d'un bois. - Les constructions sont implantées de manière aléatoire sur des parcelles arborées. - Un axe structurant longitudinal large & une trame viaire à dominante orthogonale. - Les clôtures sont constituées majoritairement de murets bas rehaussés d'éléments ajourés ou doublés de haie.	Le Périmètre MH du Prieuré de la Haie aux Bonshommes
AVR	Le Bois du Roy	Trame viaire orthogonale. Maisonnets édifiées par les premiers habitants venus défricher la forêt.	En partie Sud par le périmètre MH
BRI	Rue de la Croix Mirande	Concentration de maisons de villégiatures du XIX ^{ème} , principalement à étage, et maison de maître dite du « Pigeon de plomb ». Implantations perpendiculaires à la route.	
ECO	Lotissement Port Launay	Composition orthogonale de la trame viaire et parcellaire. Venelles. Petite taille des maisons, à rez-de-chaussée. Clôtures basses dégagant la vue sur les jardins.	
LEA	La Roussière (La Membrolle-sur-Longuenée)	- Paysage ordonné en niveaux étagés : (plan d'eau de la rivière, écluse et maison éclusière, ligne des quais et cale, ligne des maisons, à flanc de coteau : frondaison massive du parc du château, au sommet : château). - Face à la rivière : ensemble de petites maisons bordant le chemin de halage, diversité et originalités décoratives.	
LEA	La Grandière (Pruillé)	- L'ensemble est composé d'un logis du XVI^{ème} siècle comprenant un étage carré et un comble à surcroît doté de lucarnes à baies géminées. - Les ouvertures sont en pierre de taille de tuffeau et de la briques disposées en arrêtes de poisson est utilisée dans la maçonnerie sous les fenêtres de l'étage. - A l'ouest du logis se trouve un logement de ferme doté de lucarnes en tuffeau. Un bâtiment de dépendance (autrefois les étables) fait le lien entre les deux bâtiments. - Un moulin à vent dont il n'existe plus aucune trace aujourd'hui fut construit en 1833 à proximité du logis (parcelle B892).	
LOA	La Guittonnière (Andard)	- Petit hameaux composé d'un ensemble de maisons anciennes types longères caractéristiques de ce territoire, implantées perpendiculairement à la route des Carreaux. Ces implantations permettent l'installation d'espaces de respiration (jardins) donnant à voir les façades sud des longères. Les clôtures des jardins doivent être de qualité.	
LOA	La Rouetterie (Andard)	- Maisons anciennes de caractère implantées perpendiculairement au chemin de la Rouetterie. Ces implantations permettent l'installation d'espaces de respiration (jardins) donnant à voir les façades sud des longères. Les jardins sont clos par des murets de pierre bas accompagnés ou non de végétation et/ou de dépendances de qualité.	
LOA	Les Chapelles (Andard)	- Présence de bâtis anciens de qualité, type longère, avec des chaînages d'angles, des encadrements d'ouvertures en tuffeau. Les lucarnes lorsqu'elles existent ont des frontons triangulaires et sont en tuffeau. - Des bâtiments (souvent des dépendances) sont implantés en limite de l'espace public, ces volumes sont surmontés a minima d'une toiture deux pentes en ardoises.	
LOA	44/46 Grand rue (Andard)	- Deux maisons anciennes et leur dépendances à la volumétrie importante, forment un front bâti cohérent et marquent l'entrée de bourg dans un environnement urbain plus lâche. - L'encadrement des ouvertures, les modénatures des portes et les corniches sont en tuffeau.	le périmètre de l'Eglise Saint Syphorien d'Andard

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
LOA	Le Rezeau (Andard)	- Château de Rezeau implanté au bord de la D347. Il est organisé visible depuis l'espace public. Ensemble structuré en U autour d'une grande cour composée d'un corps principal d'habitation, des écuries et des dépendances, et ceint par un mur et une grille en fer forgé.	
LOA	Le Grand Talon (Andard)	- Ensemble bâti déjà présent sur le cadastre napoléonien de 1810 structuré autour d'une cour formée d'une maison de maître au centre de la composition et des écuries et annexes de part et d'autre, l'ensemble est ceint d'un muret de pierres.	
LOA	La Chotardièrre (Andard)	- Ensemble bâti déjà présent sur le cadastre napoléonien de 1810. - Composition des bâtiments en U autour d'une maison de maître au centre et de dépendances et annexes de part et d'autre, l'ensemble est ceint d'un muret de pierres.	
LOA	Le Chêne (Bauné)	- Petit écart implanté à l'angle de la route du Chêne, dont certains bâtiments sont déjà présents sur le cadastre napoléonien de 1832. Il est composé d'un ensemble de longères au jeu de toitures à deux pentes en ardoises très présentes dans le paysage.	
LOA	26/32 Grande rue (Brain-sur-l'Authion)	- Des maisons de «type longère» implantées soit en perpendiculaire de la rue (n°30, 32) ou en parallèle de la rue (n°28) accompagnées de leurs dépendances ou annexes implantées en limite d'espace public. Des éléments architecturaux de qualité en tuffeau : corniches, lucarnes, ornements, etc.(notamment le n°28). - Les clôtures sont plutôt basses et en pierre. Présence d'un escalier extérieur au n°32.	
LOA	Rue de la Combeau (Brain-sur-l'Authion)	- Succession de maisons de type «longères» implantées en perpendiculaire ou en parallèle de part et d'autre de la rue et closes de beaux linéaires de murs anciens en pierre, conférant à cette rue une ambiance de qualité.	
LOA	Route de Rosseau - la Chenurie (Brain-sur-l'Authion)	- Ensemble bâti de qualité composé d'une maison de maître en tuffeau et de ces dépendances formant un L visible sur le cadastre napoléonien de 1810, au fil du temps cet ensemble s'est étoffé d'annexes et de dépendances supplémentaires.	
LOA	Impasse de Rosseau (Brain-sur-l'Authion)	- Composition très architecturée d'un ensemble de bâti autour d'une cour rectangulaire visible sur le cadastre napoléonien de 1810. La lecture aujourd'hui de la composition est un peu brouillée par l'installation d'une construction plus récente et par des clôtures. - Présence de petits édifices à vocation agricole quasiment en mauvais état qui marquent le paysage.	
LOA	Route de la Bonairie (Brain-sur-l'Authion)	- Ensemble de longères implantées en perpendiculaire (route de la Bonairie) ou en parallèle de la voie (route de la Jaille).	
LOA	Route de Sarrigné - La Daudinière (Corné)	- Séquence d'une succession de longères implantées perpendiculairement à la route de Sarrigné. Les jardins antérieurs aux façades principales permettent : une respiration entre les constructions et une visibilité de ces façades exposées au sud. - Les longères caractéristiques de ce territoire ont une volumétrie simple : parallélépipède rectangle surmonté d'une toiture 2 pentes en ardoises et présentant des éléments architecturaux de qualité : entourage des ouvertures, corniche, chaînage d'angle et lucarne aux frontons triangulaires en tuffeau, les autres éléments de maçonnerie lorsqu'ils ne sont pas en tuffeau sont enduits. - Les jardins sont visibles depuis l'espace public et les clôtures plutôt basses sont composées de murs surmontés ou non de grille de fer forgé et doublées ou non d'une haie de végétaux en adéquation avec l'environnement rural.	
LOA	Croisement Route d'Etriché et route des Sablons -Etriché (Corné)	- Ecart fortement marqué par une succession de bâtiments de type longères implantées pignon sur rue selon une séquence rythmée. - Ces bâtiments/longères ont une volumétrie simple (plan rectangulaire) généralement sur un seul niveau surmonté de combles aménagés et couverts d'une toiture 2 pentes (quelques fois 4 pentes) en ardoises. - Ces volumes sont souvent accompagnés d'annexes ou de dépendances pouvant être couvertes d'une seule pente en ardoise. - Les murs des constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour les constructions en moellons les chaînages d'angles, les éléments architecturaux tel que: les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau lorsqu'ils existent. - Les clôtures sont constituées de murets plutôt bas parfois surmontés d'une grille et doublée ou non d'une haie.	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
LOA	Route de la Mare Denis - la Mare Denis (Corné)	- Deux longères de qualité dont les pignons se font face de part et d'autre de la route de la Mare Denis provoquant un rétrécissement de la voirie intéressant au niveau urbain pour ralentir la vitesse des véhicules. - Ces bâtiments/longères ont une volumétrie simple (plan rectangulaire) sur un seul niveau surmonté de combles et couverts d'une toiture en ardoises 2 pentes et 4 pentes. - Les murs des constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit. Pour les constructions en moellons les chaînages d'angles, les éléments architecturaux tel que : les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	Route de Beaufort-en-Vallée, RD347- la Croix Blanche (Corné)	- Cette séquence de longères implantées plus ou moins en retrait de la RD 347 marque l'entrée (ou la sortie) du bourg de Corné. - Ces bâtiments/longères ont une volumétrie simple (plan rectangulaire) sur un seul niveau et des combles surmontés d'une toiture en ardoises 2 pentes, excepté le n°23 RD 347 qui clos la séquence par sa volumétrie plus imposante (R+1+combles) et couvert d'une toiture 4 pentes. - Les murs des constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour les constructions en moellons les chaînages d'angles, les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	Chemin des Ruisseaux- les ruisseaux n° 27,29,31,33,35 (Corné)	- Ecart présent sur le cadastre napoléonien de 1825. Un parcellaire étroit. - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles en moellons les chaînages d'angles, les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	Route du Point du Jour- l'Ouche des Pâtures/ l'Ouche de Grasseval (Corné)	- Ensemble de longères caractéristiques de ce territoire. Les volumétries sont simples (plan rectangulaire) sur un seul niveau et des combles surmontés d'une toiture en ardoises 2 pentes ou 4 pentes. - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles en moellons les chaînages d'angles, les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	En partie dans le périmètre des abords du MH de l'église Saint Blaise
LOA	Chemin des Vieux Ponts- les ponts/ La Guiterie (Corné)	- Ensemble de longères implantées en recul du chemin des Vieux Ponts. - Une partie reste cependant très visible depuis l'espace public au carrefour entre le chemin des Vieux Ponts et la rue de la Coulée. - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles en moellons les chaînages d'angles, les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	En partie dans le périmètre des abords du MH de l'église Saint Blaise
LOA	Route de la Coulée- les champs de la Ville (Corné)	- Ensemble de longères implantées soit en perpendiculaire ou en parallèle de la voie accompagnées de leurs dépendances ou annexes implantées en limite d'espace public. - Les constructions ont une volumétrie simple (plan rectangulaire) généralement sur un seul niveau surmonté de combles aménagés et couverts d'une toiture 2 pentes ou 4 pentes en ardoises. - Les murs des constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour les constructions en moellons les chaînages d'angles, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes, sont en tuffeau lorsqu'ils existent. - Les clôtures sont constituées de murets plutôt bas parfois surmontés d'une grille doublée ou non d'une haie.	En partie dans le périmètre des abords du MH de l'église Saint Blaise
LOA	Route de la Croix Blanche et rue de la Billette - La Croix Blanche (Corné)	- Une entrée de bourg depuis la RD 347 marquée par des constructions anciennes (sur cadastre napoléonien de 1810) de qualité au caractère urbain (notamment le n°5 et 7). - Cet ensemble est composé à la fois de longères et de maisons de maîtres, de qualité (notamment les n° 1, 6bis, 13, 19 du XIX^{ème} et début XX^{ème}).	
LOA	RD347 Direction Andard (Corné)	- Entrée ou sortie de bourg composée d'une séquence de constructions d'habitations de part et d'autre de la RD 347 dont les façades principales sont implantées plus ou moins en recul le long de la voie. - Ces bâtiments de qualité (notamment au nord les n° 45, 55, 57 et au sud les n°14, 16, 18) ont une volumétrie simple (plan rectangulaire) sur un seul niveau et des combles surmontés d'une toiture en ardoises 2 pentes ou 4 pentes. - Les murs des constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour les constructions en moellons les chaînages d'angles, les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	Chemin des Ruisseaux - Les Ruisseaux n° 11,13,15 (Corné)	- Sur un parcellaire étroit, les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles en moellons les chaînages d'angles, les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
LOA	Hameau La Grande Maison, RD 952 (La Bohalle)	- Ensemble de constructions composé d'une maison de notable et de maisons du XIX et XX^{ème} siècles, implantées sur la levée Jeanne de Laval. - La particularité de cet ensemble réside également dans la présence de ces nombreuses cheminées hautes et en briques.	
LOA	Levée Jeanne de Laval, du 46 au 34, 1 et 5 route de Brain-sur-Authion (La Bohalle)	- Ensemble de maisons de notable et de simple maisons composant un front bâti sur la levée marquant le carrefour entre la Levée et la RD 113.	
LOA	Rue de la Mare - la Boire de Saule (La Bohalle)	- Ensemble de longères de qualité (notamment les n° 12 rue de la Mare, n°4 rue de la Boire du Saule et le n°36 rue du Bas Chemin). - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles qui sont en moellons, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes, sont en tuffeau.	
LOA	Rue du Haut Chemin- Bout du Moulin (La Bohalle)	- L'intérêt de cet ensemble réside dans l'implantation systématique des annexes et/ou dépendances en limite de l'espace public le long de la rue du Haut Chemin.	
LOA	Croisement rue Cendreuse et rue du Carrefour - le Carrefour (La Bohalle)	- Ensemble de bâtiments organisé autour du carrefour et le long de la rue Cendreuse. - Des implantations de longères perpendiculaires à la rue Cendreuse, dont les façades principales sont mises en valeur par l'espace libre antérieur végétalisé (jardin, arbres) ou non. Un équilibre est trouvé entre les espaces vides et les volumétries en RDC + combles et R+1. - Les clôtures participent à la perception qualitative de l'ensemble.	
LOA	Rue de la Sablonnière (La Bohalle)	- Ensemble composé de longères et grange donnant pignon sur rue. Jardins et façades de qualité visibles depuis la rue de la Sablonnière ou la rue de la Pelleterie. - Grange implantée en bordure du rû.	
LOA	Rue de la Sablonnière, du 2 au 6 (La Bohalle)	- Ensemble de construction composé d'une belle maison bourgeoise du XIX^{ème} à l'angle de la rue de la Sablonnière et de la rue Courte et de deux autres maisons également du XIX^{ème} en tuffeau et de deux annexes centrales implantées le long du rû.	
LOA	Rue de l'Epinay-Le Coin (La Bohalle)	- Ensemble de maisons/longères/maisons de maître de qualité (notamment les n° 7, 14 et 16 etc...) implanté en perpendiculaire de la rue de l'Epinay.	
LOA	Rue du Coureau (La Bohalle)	- Cette séquence présente une organisation urbaine du bâti perpendiculaire à la rue du Coureau mettant en valeur les belles façades des longères. - Certaines constructions comme la maison de notable du n°1 de la rue du Coureau, la maison de maître du Coureau, etc... peu visibles depuis la rue participe aussi à la qualité urbaine de l'ensemble grâce à la qualité des annexes et des clôtures.	
LOA	Rue Ligérienne, du 1 au 7 (La Daguenière)	- Ensemble de maisons et dépendances construites au sud de la levée, les constructions sont reliées entre elles par des murets bas. Ces ouvertures permettent de ménager des vues sur le paysage de la Loire.	
LOA	Rue Ligérienne, du 15 au 33 (La Daguenière)	- Front urbain discontinu composé de maisons et d'annexes, les espaces libres entre le bâti permettent de ménager des vues sur le paysage du Val de Loire et sur la façade de la maison au n°23 implantée en perpendiculaire de la rue. - Cet ensemble est marqué par des constructions qualitatives du XIX^{ème} siècle en tuffeau notamment : la maison et remise au n°27, la longère au n°25, la maison et remise au n°23, la maison du n°21 etc. - L'ancienne école et pavillon au n°33 rue Ligérienne construit respectivement en 1837 et 1842 de style néo-classique marque la fin de cette séquence.	
LOA	Rue Ligérienne, du 37 au 53 (La Daguenière)	- Front bâti discontinu, composé de maisons et d'annexes qualitatives du XIX^{ème} en tuffeau notamment : les maisons de notable aux n° 45 et 47 etc... et pour celles qui sont en moellons, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes, les décors sont en tuffeau.	
LOA	Rue Ligérienne, du 57 au 69 (La Daguenière)	- Ensemble de maisons et dépendances construites au sud de la levée. Les constructions sont reliées entre elles par un muret bas, la digue laissant de grands espaces de respiration permettant à la fois de ménager des vues sur le paysage mais également sur de belles façades. La maison de notable du n°63 implantée en perpendiculaire de la voie en est un bel exemple. - Ces constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles qui sont en moellons, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes, les décors sont en tuffeau.	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
LOA	Rue Ligérienne, du 94 au 110, et n°2 et 4 rue de la Concorde (La Daguenière)	- Front bâti continu en R+1+combles qui se termine par un bouldrome au n°4 rue de la Concorde. - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles qui sont en moellons, des éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches, les lucarnes, et les décors sont en tuffeau.	
LOA	Rue Ligérienne, (La Daguenière)	- Mairie de La Daguenière construite en 1860 et ailes ajoutées en 1912 implantée en recul de la rue. Elle dessine avec les constructions de chaque côté une composition formant une placette qui se prolonge par la place développée de l'autre côté de la rue par l'ensemble bâti de l'ancienne école.	
LOA	La pièce de Villeneuve (La Daguenière)	- Une forme urbaine particulière autour d'un espace central non construit dit «la pièce de Villeneuve». - Depuis la rue ligérienne deux voies N/S (rue du Val d'Authion et rue du Grand Richelieu) irriguent le secteur ouest de La Daguenière. Sur ces voies s'appuient des constructions implantées est/ouest, perpendiculaires à la voie ce qui génère un tissu urbain singulier qui rythme la rue. - Ces maisons et longères ont des volumétries simples mais qui créent une forme urbaine singulière, une architecture de pignons sur la voie.	
LOA	La Boëtte (La Daguenière)	- Maison de maître de «la Boëtte» comprenant des dépendances à la volumétrie importante, et un bâtiment en mauvais état. - L'ensemble est ceint d'un mur de pierres et d'un mur en partie détruit.	
LOA	Rue de la Concorde (La Daguenière)	- Bel ensemble commençant par une maison de notable «La Renaudie» à l'angle de la rue Ligérienne et intégrant la partie ouest de la rue de la Concorde composée de maisons implantées soit perpendiculairement, soit en parallèle de la rue apportant une variété et une richesse au tissu urbain. - La plupart de ces maisons sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit. Pour celles qui sont en moellons, les éléments architecturaux, tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	Rue de la Grange (La Daguenière)	- Ensemble de bâtiments et dépendances structurant la voie par une implantation en limite de l'espace public.	
LOA	Rue Ligérienne, du 26 au 28 (La Daguenière)	- Maisons du XIX^{ème} en tuffeau marquant l'entrée/sortie du bourg.	
LOA	Rue Ligérienne du 2 au 8 (La Daguenière)	- Maisons, remises et murets marquant le carrefour avec la rue du Val d'Authion. Elles sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit. Pour celles qui sont en moellons, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	Pont de Sorges (La Daguenière)	- Pont de Sorges munie de 2 pavillons du XVIII^{ème} du côté de La Daguenière (maisons d'octroi ou d'éclusier) marquant l'entrée de Loire-Authion.	
LOA	Le Voisinay n°6 et n°8 (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ensemble de maisons et dépendances dans le virage de cet écart donnant à voir leurs façades principales au sud notamment le n° 8 (bâtiments et clôture) en recul de la voie.	
LOA	Le Voisinay n°2 et N°13 (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Deux maisons/longères dont les pignons se font face de part et d'autre de la route du Voisinay provoquant un rétrécissement de la chaussée. - Ces bâtiments/longères ont une volumétrie simple (plan rectangulaire) sur un seul niveau surmontés de combles et couverts d'une toiture en ardoises 2 pentes et 4 pentes. - Les murs des constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour les constructions en moellons les chaînages d'angles, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	
LOA	La Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ensemble de maisons et longères aux implantations soit en perpendiculaire, soit en parallèle de la rue apportant une variété et une richesse au tissu rural urbanisé. - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles en moellons les chaînages d'angles, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	Dans le périmètre des abords du MH de l'église et du manoir de la Marsaulaye
LOA	RD118 - Route de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ensemble composé de 4 bâtiments imposant par leurs volumétries implantés à l'alignement, perpendiculairement à la route départementale. - Les constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles en moellons les chaînages d'angles, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes sont en tuffeau.	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
LOA	Les Coins (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ecart composé de bâtiments de ferme, hangars, maisons et longères dont les plus remarquables sont : la longère au n°12 et la demeure bourgeoise au n° 16 avec leurs ornements en tuffeau sur les lucarnes, linteau, etc...	
LOA	Bellenoue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ecart composé de ferme, hangars, maisons et longères. - Ces constructions sont en tuffeau ou moellons recouverts d'enduit, pour celles qui sont en moellons, les éléments architecturaux tels que les encadrements des ouvertures, les corniches et les lucarnes, les décors sont en tuffeau. - Les plus remarquables sont : la ferme au n°17 et la maison de notable au n° 24 avec leurs ornements en tuffeau autour de la porte d'entrée, sur les lucarnes, linteau, les chaînages d'angles, etc...	
LOA	Chemin de Bon Repos (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ensemble exceptionnel du XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles comprenant la maison de maître ou manoir seigneurial de l'Ouche Verrière, des dépendances et ses murs en tuffeau avec son portail et ses pavillons d'angles.	
LOA	n°2 rue Maugin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	- Ensemble remarquable du XVI ^{ème} , XVII ^{ème} et XVIII ^{ème} siècles comprenant la maison de maître «La Croix d'Hiot» en tuffeau, ses dépendances, en partie ceint d'un mur et son pavillon d'entrée.	
MOJ	la Rongère	- Grosses maisons jumelées à étages des années 1944-1950, implantées au sein de parcelles boisées. Allée magistrale arborée (ancien accès au Château de la Rongère).	
MUE	« La Fontenelle »	- Quartier limité à l'Est par la route de Cholet et au Sud par la route de Nantes. - Deux caractéristiques principales en font un élément de patrimoine de grand intérêt pour la commune : • ancien port sablier qui s'implanta à la fin du XIX ^{ème} siècle et dont le quai du bord du Louet porte encore le nom de son gérant, quai Allory bordé de maisons dont un petit bâtiment aux allures orientales au n°13. • Début XX ^{ème} s. L'arrivée du tramway a permis dans les années 30 aux angevins de profiter des bords du Louet, comme quartier de villégiature. Aujourd'hui ses maisons de la fin XIX ^{ème} et du début XX ^{ème} dotées de jardins et d'édifices plus anciens de grande qualité de par la richesse et la variété de leurs décors (gloriette, tourelle, portail, modénature de briques) marquent ce quartier. Les rues et les venelles étroites et souvent bordées de longs linéaires de murs hauts principalement édifiés en pierres de schiste participent également à la qualité de ce quartier.	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
PDC	Quartier de « l'île »	- Port des noues : une des rares places urbaines régulières en front de Loire, structurées par du bâti et des murs de clôture et à l'Ouest par le site de l'ancien établissement Canelle, proposant un panorama exceptionnel sur la Loire. - Rue Rouget de l'Isle, axe principal originel : rue étroite bordée de bâtis anciens (R+1+c) du XV ^{ème} au XIX ^{ème} sur un parcellaire en lanière perpendiculaire à la voie favorisant la mitoyenneté. - Rue Charles de Gaule: parcellaire en lanière perpendiculaire à la voie favorisant un bâti mitoyen à l'alignement. - Rue du jeu de paume et rue Joachim du Bellay : ruelles bordées de bâti et de murs de clôture à l'alignement. - Concentration d'édifices (XV ^{ème} à XIX ^{ème}) de qualité : rues Rouget de l'Isle, des Dames, Boutreux, Port et Passage des Noues. - Vue panoramique depuis le Pont de Dumacus, à l'Ouest sur une organisation urbaine de bord de Loire et à l'Est sur un paysage semi-naturel avec des berges enherbées, des linéaires de mur de clôture (+portique ouvragé), et des frondaisons d'arbres. - Ouvrages fluviaux : quais perrés, escaliers d'accès à la Loire. - Panoramas emblématiques sur le fleuve et ses rives.	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et du MH du Château

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
PDC	Quartier « Saint Maurille »	- Port du grand large : front bâti face à la Loire composé de maisons de villégiature cossues de la fin du XIX^{ème} / début XX^{ème} siècle (richesse décorative), certaines comportent un espace de présentation clos par un muret parfois surmonté d'une grille. - Rue du Commandant Bourgeois : parcellaire en lanière perpendiculaire à la voie favorisant un bâti mitoyen à l'alignement d'une volumétrie R+1+c. De nombreux édifices du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle de qualité composent cette rue (façades en tuffeau, tourelles, moulurations, sculptures, maisons à pans de bois). - « Les grands jardins » : ensemble de jardins maillés par des venelles clôturées de murs de schiste de grande qualité qui font l'identité de ce secteur. - Vues depuis le grand paysage : • depuis la levée de Saint-Jean-de-la-Croix, • rue de la gare. - Nombreuses vues perspectives sur l'église depuis les voies du quartier, la Levée Saint-Jean-de-la-Croix et la rue de la Gare. - Ouvrages fluviaux : quais perrés, escaliers d'accès à la Loire. - Murs de clôture en schiste chemin de la Grasserie. - Panoramas emblématiques sur le fleuve et ses rives.	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et en partie dans le périmètre du MH du Château
PDC	La Pré des Airaux 40 à 62 rue de la Gare	- Petites maisons de villégiature accolées en bande (1900 -1920). - Implantation en retrait qui génère un espace de présentation végétalisé. - Façades principales ouvragées (style balnéaire), modénature de briques et de tuffeau. - Modèle de clôture sur rue : murets bas, surmontés d'une grille.	Dans le périmètre du site UNESCO
PDC	Maisons du 4 au 20 rue Maurice Berné	- Maisons de villégiature (1900-1920) avec décor de brique et tuffeau, accolées. - Implantées en retrait. - Jardinets à l'avant du bâti avec des clôtures à murets bas rehaussés de grilles, intégrant des annexes.	Dans le périmètre du site UNESCO
PDC	Quartier « Saint Aubin »	- Vues panoramiques depuis les ponts de Verdun et le pont de l'Authion. - Rue Victor Hugo: parcellaire en lanière perpendiculaire à la voie favorisant un bâti mitoyen à l'alignement d'une volumétrie R+1+c. - Ouvrages fluviaux : perrés, quais, murs de clôtures ou soutènements + portiques ouvragés des jardins surplombant le lit de la Loire.	Dans le périmètre du site UNESCO et du MH de l'église St.Aubin
PDC	Rue Lamartine	Impact structurant des corps de ferme et murs de clôture en pierre.	
RLA	Rouyon (Villevêque)	Ecart comprenant un logis XVIII ^{ème} .	
SCP	L'Ecottais et La Goupillière	- 2 fermes jumelles formant une entité ayant pour axe de symétrie la route. - Entité visible dans sa globalité depuis le domaine public.	
SGL	25 et 29 chemin d'Empiré	Entité structurante constituée par : Logis du Pressoir + maison de villégiature + murs et grilles de clôtures.	
SLL	Place de la Croisée (Saint-Jean-de-Linières)	Entité structurante : église presbytère cimetière jardin clos de murs.	
SOA	«Petites Landes»	Concentration de bâtis anciens de qualité et d'une mare maçonnée caractéristique de ce territoire.	
TRE	Rue Vollant, place Bel Air	- Rue Vollant, maisons ouvrières d'une des plus anciennes cités ouvrières du XIX^{ème} siècle de la commune. - Perspective intéressante sur la Chapelle. - Place Bel Air et sa Chapelle au sommet d'un promontoire naturel ; avec vues plongeantes sur les maisons de la rue de Bel Air et avenue de la République.	
TRE	Cité ouvrière l'Aubinière	- Premières maisons ouvrières de la Commission des Ardoisières construites suivant les formes traditionnelles des maisons rurales. - Maisons construites autour d'une place ouverte sur la carrière.	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AC - Quartiers, îlots ou sites singuliers			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
TRE	Lieu dit « La Roë »	- Site de la « Roë » constitué par un ensemble d'habitations ouvrières ou de contremaîtres, majoritairement bâties en 1928 de part et d'autre de la rue Pierre et Marie Curie, celle-ci traversant longitudinalement la partie nord-ouest de la veine de schiste ardoisier de la commune. - La rue Pierre et Marie Curie est relativement étroite. - La qualité de ce quartier est donnée par la diversité des implantations du bâti : • pignon en façade, • implantation en limite d'espace public, • implantation en retrait (environ 6m) avec des jardinets surélevés par rapport à la route, clôturés par un mur de schiste et dotés d'escaliers à 3 ou 4 marches pour y accéder depuis la rue. - Présence du schiste dans les maçonneries et les linéaires important de murs de clôture particulièrement visibles le long de la rue. - La brique et le tuffeau sont également présents dans l'ornementation notamment dans les entourages des ouvertures.	
TRE	Manufacture des Allumettes	- Première Manufacture d'Allumettes de France (1921-1949). - Architecture industrielle représentative des recherches de constructions en béton du début du XX^{ème} siècle. - Le plan de composition a une organisation orthogonale : • Une voie principale Nord-Sud dessert les halles traversées par deux passages en « bow-strings », • En parallèle une voie secondaire située à l'Est, dessert des bâtiments fonctionnels (vestiaire, sanitaires, réfectoire...), • Des éléments d'architecture spécifiques du site : Le dessin général des murs pignons des ateliers de fabrication, les lanternons de ventilation et le système de transport interne, les ateliers de fabrication, la structure du château d'eau.	Projet de labellisation : patrimoine XX ^{ème} siècle
TRE	Site industriel ardoisier de Grand Maison	Bâtis industriels caractéristiques résultant de l'activité minière : l'entrée du site (impasse Louis Pasteur) est identifiée par 2 maisons (1900-1920) et bâtis techniques (halle à 3 nefs, chevalement ...).	

AD - Ensembles remarquables

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des ensembles composés d'éléments bâtis de qualité (châteaux, maisons de maître, dépendances, etc.) dans des parcs de qualité paysagère.

La qualité de ces ensembles s'appuie sur le rapport établi entre les éléments bâtis, les composantes végétales et le paysage : composition des édifices bâtis entre eux, éléments architecturaux et de décor, mise en scène des éléments végétaux, etc.

La présence de murs d'enceinte contribue parfois également à la composition de l'ensemble.

Nota : Les ensembles remarquables qui font l'objet d'un classement « p » sur le zonage ne sont pas identifiés au titre de l'article L 151-19 (ancien article L 123-1-5-III-2°)



« Le Manoir »
Briollay



57 rue Volney
Angers



Maison de Maître
« la Bénéttrie »
110 rue du Maréchal Juin
Angers



Château de Coincé
Feneu

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie AD « Ensembles remarquables » :

- Les évolutions du bâti et les constructions nouvelles devront s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement paysager en préservant :
 - la composition entre le bâti et le végétal (allée centrale, axe de symétrie, etc.)
 - la présence d'éléments bâtis complémentaires de qualité contribuant à la structuration du site, tels que : murs d'enceinte, grilles ouvragées, pavillons, gloriettes, orangeries, serres, etc.
- Les évolutions des éléments bâtis de caractère devront préserver et respecter l'harmonie d'ensemble et les éléments architecturaux de qualité.
- Ils pourront faire l'objet d'adaptations, d'extensions, voire de démolitions partielles ou totales, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.
Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AD - Ensembles remarquables			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN1	17 rue du Mélinais	Maison de Maître « le Mélinais »	
AN1	233 rue Pasteur	Hôtel « Gilbert Monnier »	
AN1	114 rue de la Chalouère	Maison de Maître dit « Hôtel Oriolle »	
AN2	141 avenue Victor Chatenay	Manoir Bois-l'Abbé	
AN2	25 route de Briollay	Maison de Maître	
AN3	6 rue Guillaume Lekeu	Manoir de l'Arceau	
AN3	74 avenue Pasteur	Maison de Maître « les Grands jardins »	Périmètre MH
AN4	22 rue Saumuroise	Séminaire dit « la maison rouge »	
AN4	57 rue Volney	Hôtel	Périmètre MH
AN5	110 rue du Maréchal Juin	Maison de Maître « La Bénétie »	
AN5	Chemin du Frémureau	Château	
AVR	Avenue de la Violette	« Manoir de la Chalouère »	
AVR	« La Garde »	Château	
AVR	180 avenue Pierre Mendès France	Maison de Maître	
BOU	« Le Sansonnet »	Château	
BOU	« Ville Trouvée »	Edifice de caractère	
BOU	« La Guionaie »	Edifice de caractère	
BRI	1 rue de la Cure	Demeure dite « Le Manoir »	
BRI	86 route de Tiercé	Château « Le Val de Sarthe »	
CAN	« Champdollant »	Edifice de caractère	
FEN	10 rue d'Epinaud	Maison de Maître « La Bulotière »	
FEN	2 rue des Granges	Maison de Maître	
FEN	15 rue de Grez	Hôtel néogothique	
FEN	« Coincé »	Château	
LEA	« La Goujonnais et la Grenellerie » (La Meignanne)	Château	
LEA	« La Cailletterie » (La Meignanne)	Château	
LEA	« La Filotière » (La Meignanne)	Edifice de caractère	
LEA	« La Guitonnière » (La Meignanne)	Château	
LEA	« La Roussière » (La Membrolle-sur-Longuenée)	Château	
LEA	« Marillé » (Le Plessis-Macé)	Château	
LEA	« Les Grandes Maisons » (Pruillé)	Château Les Grandes Maisons L'ancien château est démoli en 1874 et le nouveau est édifié par l'architecte Bibard en 1875.	
LEA	« La Chesnaie » (Pruillé)	Château de la Chesnaie reconstruit en 1856	
LOA	« Le Grand Launay » (Andard)	Château du Grand Launay XVI ^{ème} - XVIII ^{ème} siècles	
LOA	« Le Grand Monceau » (Andard)	Edifice de caractère	
LOA	« La Roche Tinard » (Andard)	Maison de maître « La Roche Tinard » XVII ^{ème} siècle	
LOA	« La Ginvrie » (Bauné)	Château de Briançon	
LOA	« Les Bruères » (Bauné)	Château Les Bruères	
LOA	« Route de la Bouteillerie » (Brain-sur-l'Authion)	Maison de Maître	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AD - Ensembles remarquables			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	« Route de Rousson » (Brain-sur-l'Authion)	Edifice de caractère	
LOA	« Route de l'Ardoise » (Brain-sur-l'Authion)	Maison de Maître	
LOA	« Rue de la Croix de Bois » (Brain-sur-l'Authion)	Maison de Maître	
LOA	« 63 route de Bauné » (Corné)	Maison de Maître	
MOJ	«La Guyonnière»	Château de Juigné	
MUE	21 route de Nantes	Maison de Maître	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
MUE	22 route de Brissac	Château	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
MUE	7 rue Saint Vincent	Maison de Maître	
MUE	17 chemin de Bellevue	Château	
MUE	4 chemin de Bellevue	Maison de Maître	
MUE	11 chemin de Bellevue	Maison de Maître	
MUE	Château	87 route de Nantes	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
PDC	252 rue Ferdinand Vest	Château	
PDC	1 rue Pasteur	Maison de Maître - Ecole de Musique	Périmètre MH périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
PDC	21 rue Pasteur	Maison de Maître	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
PLG	4 Rue de la Mairie	Maison de Maître, mairie	Périmètre MH
RLA	2 rue de Beaumont (Villevêque)	Edifice de caractère	Périmètre MH
RLA	4 chemin de l'Enclose (Villevêque)	Edifice de caractère	Périmètre MH
SOA	« Rochambeau »	Château	
SBA	20 rue des Claveries, « La Sallerie »	Edifice de caractère	
SBA	18 rue du 8 Mai 1945	Château «du Vaugoyeau »	
SBA	58 Rue des Claveries, « Les Grandes Claveries »	Edifice de caractère	
SCP	« Les Gats »	Maison de maître	
SCP	RD 56, « Le Bois Roux »	Edifice de caractère	
SCP	RD 56 « La Poissardière »	Maison de maître	
SCP	« La Meignannerie »	Maison de maître	
SGL	2 chemin du Fresne, « La Tremblaye »	Edifice de caractère	Dans site classé Périmètre MH
SGL	Chemin du Fresne	Edifice de caractère, lycée agricole	Périmètre MH
SGL	2 rue de la Rive	Edifice de caractère « La Chesnaie »	Dans site classé périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
SGL	2 rue du Val de Loire	Maison de Maître	périmètre du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
SGL	Chemin du Hutreau	Château du Hutreau	
SLL	« Bel Air » (Saint-Jean-de-Linières)	Château	
SLL	« Les Rocheries » (Saint-Jean-de-Linières)	Maison de maître XVIII ^{ème}	
TRE	115 rue Ambroise Croizat	Maison de Maître	
VEA	« La Futaie » (Pellouailles-les-Vignes)	Maison de maître	

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AD - Ensembles remarquables			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
VEA	« Les Grullières » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Edifice de caractère	
VEA	« La Croiserie » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Edifice de caractère	
VEA	RD 116, « La Grande Corbière » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Edifice de caractère	
VEA	1 rue l'Abbé Masson (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Edifice de caractère, Ancien presbytère	

AE - Espaces ouverts présentant un intérêt urbain

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des espaces ouverts de qualité de par leur organisation et parfois la qualité du bâti les structurant. Il s'agit d'espaces plus ou moins végétalisés, reconnus pour leur qualité urbaine (places urbaines majeures, square, etc.)



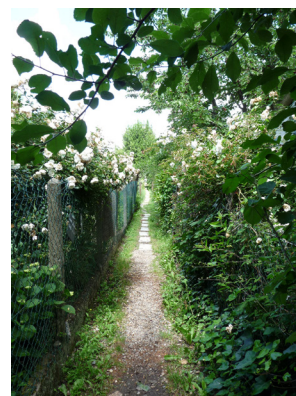
Cale de la Savatte
Angers



Avenue de Contades
Angers



Place de la Rochefoucault
Angers



Venelles de la Chalouère
Angers

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie AE - *Espaces ouverts présentant un intérêt urbain* :

Ces espaces ouverts, devront rester non construits sauf pour des occupations et installations mineures inhérentes au bon fonctionnement de cet espace. D'autres caractéristiques inhérentes à chacun sont relevées dans le tableau ci-dessous.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment. Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie A : Les ensembles bâtis singuliers			
Sous catégorie AE - « Espaces ouverts présentant un intérêt urbain »			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0 intra	Place du Ralliement	- Place urbaine majeure et centrale : une des rares places dans le centre d'Angers suivant un dessin rectangulaire marquant le début de l'urbanisation Haussmannienne. - Articulation entre les deux quartiers anciens de la ville : la cité et la place Imbach ancien quartier des Halles.	Périmètres de MH
AN0b	Avenue de Contades	Espace non bâti donnant un effet de perspective sur le bâtiment de la caserne.	Périmètres de MH
AN1	Venelles du quartier Chalouère	Venelles permettant la perméabilité (cheminements, raccourcis) des îlots à travers le quartier et participant à sa singularité.	
AN8	Cale de la Savatte	Espace dégagé sur la Maine.	Périmètres de MH
AN8	Place de la Rochefoucault	Place urbaine majeure du centre ville, en rive de Maine.	Périmètres de MH

B LES ENSEMBLES BÂTIS SÉQUENTIELS

Les ensembles bâtis séquentiels correspondent à des ensembles présentant :

- une unité, une homogénéité basée sur une suite ordonnée qui se répète,
- et une qualité architecturale et urbaine.

Leurs caractéristiques spécifiques peuvent être liées à :

- la perception à l'échelle urbaine / de la ville
- la qualité de la séquence : *rythme - structuration/implantation - morphologie/volumétrie - percement*
- l'appartenance à une identité singulière (*historique, rôle social, etc.*)
- la qualité du bâti
- le caractère d'unicité

Dispositions générales aux ensembles bâtis séquentiels :

Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront préserver les caractéristiques majeures de la qualité de la séquence, qui peuvent être :

- son inscription dans l'environnement, l'espace urbain,
- sa composition liée à sa structuration urbaine (volumétrie, organisation viaire, implantations, rythme, etc.),
- les panoramas ou perspectives en rapport avec l'ensemble bâti, etc.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les ensembles bâtis séquentiels sont regroupés en **sous-catégories** :

- BA – Fronts bâtis
- BB – Îlots / Rues

Les sous-catégories font l'objet de dispositions spécifiques.

BA - Fronts bâtis

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des fronts bâtis qui présentent des façades dont la séquence propose un rythme particulier marquant le paysage urbain.

Ces fronts bâtis sont des ensembles bâtis séquentiels pour la plupart localisés dans le centre d'Angers et correspondant à une architecture construite en grande partie au XIX^{ème} et début XX^{ème} siècles.



Rue Tarin
Angers



Rue des Arènes
Angers



Rue Desjardins
Angers



Rue du Quinconce
Angers

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie BA - Fronts bâtis :

1°) Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront préserver les caractéristiques, qui donnent la perception d'un front bâti continu :

- alignement et cohérence des façades marquées par la continuité des niveaux (ligne homogène des bandeaux ou des balcons, etc.)
- Proportion des ouvertures.
- Harmonie des teintes.

2°) Toute évolution ou construction nouvelle devra s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement urbain en prenant en compte les qualités spécifiques du front bâti identifié, relevées dans le tableau ci-dessous.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.
Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie B : Les ensembles bâtis séquentiels**Sous catégorie BA - Fronts bâtis**

Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN0 intra	Rue des Lices	Hôtels et maisons du XIX ^{ème} siècle homogènes par leur gabarit et l'alignement des bandeaux et des corniches.	Des périmètres MH du centre ville
AN0 intra	1 au 49 boulevard du Roi René 48, 50 rue des Lices	Ensemble urbanistique XIX ^{ème} principalement à l'alignement, les édifices en recul marquent la continuité du front bâti par un mur bahut surmonté de grille et de portail métallique.	Des périmètres MH du centre ville
AN0 intra	22 à 32 (côté pair) rue Lenepveu 34 rue Lenepveu et 43 rue de la Roë 31 rue Lenepveu et 1,3,5,13 place du Ralliement 16 rue des Haies et 2,4,6,8 Chaussée Saint-Pierre et 77 rue Plantagenêt 42 rue de la Roë 6 place du Ralliement et 5,7,9 chaussée St Pierre 9 rue chaussée Saint-Pierre; 2 et 3 rue Louis Romain 68,70,72,76,78 rue Plantagenêt et 3,5,7 place Mondain Chanlouineau Rue de l'Aiguillerie (2 côtés) Rue Chaperonnière (2 côtés) Rue Voltaire (2 côtés)	Ensemble urbanistique XIX ^{ème} haussmannien à l'alignement. Grand intérêt urbain de cette succession de fronts bâtis qui structure et qualifie la place du Ralliement et les rues adjacentes : - par la hauteur et la volumétrie des immeubles (environ 18 à 20m) créant la perception d'un véritable centre urbain, - par l'architecture des immeubles qui crée : • un rythme de façade par des percements réguliers et verticaux, • et des compositions verticales des bâtiments créées par des hauteurs de niveaux différentes : RDC (avec entresol) de hauteur importante surmontés de trois ou quatre niveaux. Cet effet de soubassement est accentué par un balcon filant, les ouvertures des niveaux supérieurs sont ponctuées de balconnets et à nouveau un balcon filant vient marquer le dernier niveau tel un couronnement, • des décors et ornements de tuffeau aux teintes claires viennent animer l'ensemble de ces façades.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	Rue de la Gare Place de la Gare 22 ter avenue Denis Papin	- Présence importante de bâti « haussmannien » sur le côté Ouest de la rue de la Gare. - Intérêt urbain de la composition d'ensemble : front bâti structurant la place en arc de cercle et la continuité de l'axe vers la place de la Visitation.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	8 à 70 (côté pair) boulevard du Roi René 1, 2 rue Talot	Ensemble urbanistique XIX ^{ème} principalement à l'alignement, les édifices en recul marque la continuité du front bâti par un mur bahut surmonté de grille et de portail métallique.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	63 à 9 (côté impair) Boulevard Foch 1 rue Paul Bert 1 rue des Arènes 2 rue de Bressigny	Bâti au caractère relativement cohérent intégrant des hôtels et maisons XIX ^{ème} représentatifs de l'histoire du boulevard.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	13 à 21 et 29 à 41 rue Paul Bert 4 à 12 et 16 à 22 rue Paul Bert	Suite d'hôtels caractéristiques des années 1850 marquant la rue.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	46 à 74 rue Desjardins 88 rue Bressigny 67 à 85 rue Desjardins	Hôtels et maisons du XIX ^{ème} siècle homogènes par leur gabarit et l'alignement des bandeaux et des corniches.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	3 à 33 et 8 bis à 46 rue des Arènes	Grande cohérence architecturale et urbaine de suite d'hôtels dans cette rue percée en 1860 créant une perspective vers l'église Saint-Joseph.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	12 à 18 bis rue Desjardins 2 à 4 rue Desjardins 25 rue Ménage	Continuité d'hôtels et de maisons XIX ^{ème} participant à la qualité urbaine de cette rue.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	10 à 22 rue Ménage 1 à 21 rue Ménage	Suite d'hôtels et de maisons milieu XIX ^{ème} participant à la singularité et la qualité du quartier Saint -Joseph.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	10 à 30 rue Tarin 23 à 41 rue Tarin	Suite d'hôtels et de maisons milieu XIX ^{ème} participant à la singularité et la qualité du quartier Saint-Joseph.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	4 à 14 rue Saint-Joseph 5 à 25 rue Saint-Joseph	Suite de maisons homogènes par leur gabarit et l'alignement des lucarnes marquant une belle continuité dans la rue.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	30 à 48 rue Joachim du Bellay 31 à 51 rue Joachim du Bellay	Suite d'hôtels et de maisons XIX ^{ème} sur trois niveaux. Forte présence de bandeaux et corniches unifiées par le tuffeau et des enduits clairs participant à la singularité et la qualité du quartier Saint-Joseph.	Des périmètres MH du centre ville

Catégorie B : Les ensembles bâtis séquentiels			
Sous catégorie BA - Fronts bâtis			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN0a	70 à 104 rue du Quinconce 11 rue Groizeleau 73 à 63 rue du Quinconce	Suite de maisons XIX ^{ème} à un étage et combles brisés avec lucarnes. Forte présence des lignes horizontales (bandeaux et corniches) unifiées par le tuffeau et/ou des enduits clairs participant à la singularité et la qualité du quartier Saint-Joseph.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	2 à 10 rue Jean Guignard 121 rue du Quinconce	Suite de maisons début XX ^{ème} homogène par leurs gabarits qui structurent le square Jeanne d'Arc sur le côté Sud/Ouest.	Des périmètres MH du centre ville
AN0b	Rue de Bel Air	Suite de petits hôtels à façades néo-gothiques dont l'hôtel Métivier formant un ensemble de belle prestance.	Des périmètres MH du centre ville
AN0b	Avenue de Contades (2 côtés de la rue)	Deux hôtels de volumétrie analogue marquent l'entrée de l'avenue amorçant la perspective sur le bâtiment de l'ancienne caserne d'Espagne au fond de la Place La Fayette.	Des périmètres MH du centre ville
AN4	Rue Daillière	Ensemble homogène de maisons étroites à un étage couronné d'un comble brisé.	
AN4	Rue Charnacé	Front bâti intéressant par la répétition de gabarits identiques.	
AN4	Rue Saint-Léonard	Front bâti intéressant par la répétition de gabarits identiques.	
AN5	172 à 202 Boulevard de Strasbourg	Continuité de façades de 1930 Art-Déco.	
TRE	Cité ouvrière Saint-Lézin Rue Pierre Pilard	Ensemble de petites maisons ouvrières en rez-de-chaussée de la fin du XIX ^{ème} siècle (construites avec les déchets de schiste). A proximité de la Chapelle ouvrière Saint-Lézin.	

BB - Îlots / rues

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des ensembles qui présentent des séquences de modules singuliers.



Cité ouvrière de la Lignerie
Saint-Barthélemy-d'Anjou



Rue de la Concorde
Trélazé



Avenue Jeanne d'Arc
Angers



Îlot Carnot / Talet / Buffon
/ Maine
Angers

Dispositions spécifiques à la sous-catégorie BB - Îlots / rues :

- 1°) Les évolutions du tissu bâti et les constructions nouvelles devront préserver les caractéristiques, qui donnent la perception d'un front bâti continu,
en prenant en compte **les caractéristiques majeures** de ces ensembles, relevées dans le tableau ci-dessous.
Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structuraux irréversibles constatés.
- 2°) Toute évolution ou construction nouvelle devra s'inscrire de façon harmonieuse dans l'environnement urbain en prenant en compte les qualités spécifiques du front bâti identifié, relevées dans le tableau ci-dessous.

Les dispositions spécifiques de la sous-catégorie s'appliquent en complément des dispositions générales définies pour la catégorie.

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.
Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie B : Les ensembles bâtis séquentiels			
Sous catégorie BB - Îlots / rues			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN0 intra	33, 37 boulevard du Roi-René	Hôtels de Villebois et Bernard de Gautret marquent l'entrée du jardin des Beaux-Arts par leur symétrie et la voie par l'implantation de pavillon et de clôtures ajourées.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	27 à 47, 36 à 42, 46, 48 avenue Blancheraie 2 à 6, 11 à 15 rue Léon Pavot 1, 3 boulevard de l'Ecce Homo	Îlot bâti séquentiel de maisons individuelles en rez-de-chaussée + comble jumelées ou non de 1949, avec jardinets à l'avant, clos d'une clôture ajourée doublée d'une haie vive.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	1 bis à 3 rue de l'Esvière, 8 rue Saint-Eutrope	Maisons XIX ^{ème} réunies en une seule élévation ordonnancée assez monumentale précédées de jardinets et bordées de leur clôture et portail.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	85 à 93 rue de Quinconce 80 à 88 rue Jeanne d'Arc	Pensionnat Mulot formant sur la rue Quinconce un front bâti et sur l'allée Jeanne d'Arc une composition monumentale avec ailes et pavillons à la manière d'un château.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	1 à 35 square Jeanne d'Arc	- Suite de maisons début XX^{ème} homogène par leurs gabarits qui structurent le square Jeanne d'Arc sur le côté Nord. - Effet de continuité de façades en recul de l'espace public ménageant un espace végétalisé à l'avant et bordé de clôtures de qualité.	
AN0a	44 à 48 avenue Jeanne d'Arc, 2 rue Groizeleau 50 à 76 avenue Jeanne d'Arc	- 4 suites de maisons homogènes de la fin du XIX^{ème}. - Effet de continuité de façades en recul de l'espace public ménageant un espace végétalisé à l'avant et bordé de clôtures de qualité au contact de l'avenue Jeanne d'Arc.	Des périmètres MH du centre ville

Catégorie B : Les ensembles bâtis séquentiels			
Sous catégorie BB - Îlots / rues			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN0a	26 à 34 avenue Jeanne d'Arc	- Suite de maisons et d'hôtels de la fin du XIX^{ème} et début XX^{ème}. - Effet de continuité de façades en recul de l'espace public ménageant un espace végétalisé à l'avant et bordé de clôtures de qualité au contact de l'avenue Jeanne d'Arc.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	14 à 18 avenue Jeanne d'Arc et 19 à 23 rue du Quinconce	Suite d'hôtels formant une composition monumentale avec ailes et pavillons à la manière d'un château.	Des périmètres MH du centre ville
AN0a	9 à 33 avenue Jeanne d'Arc	- Suite de maisons la plupart jumelées construite pour le compte du manufacturier Bessonneau du début XX^{ème}. - Effet de continuité de façades en recul de l'espace public ménageant un espace végétalisé à l'avant et bordé de clôtures rythmées par des piliers au contact de l'avenue Jeanne d'Arc.	Des périmètres MH du centre ville
AN0b	9 à 25 rue Bougère 14 à 30 rue Audusson	Composition singulière en recul de l'alignement d'un îlot structuré par une allée interne en son cœur desservant des garages et des jardins privés.	Des périmètres MH du centre ville
AN1	8 à 16 rue de Buffon 16 à 28 avenue Marie Talet 33 à 43 boulevard Ayrault 87 à 97 rue du Maine	Îlot constitué de maisons R+2 généralement à deux travées et porte. L'homogénéité est accentuée par des frontons triangulaires axés sur les ouvertures.	Des périmètres MH du centre ville
AN1	Rue Villebois Mareuil	2 édifices marquant l'entrée du parc Desjardins vestiges de l'ancienne caserne de la Briseptière puis Desjardins.	
AN1	16 à 36 rue Boreau 15 à 29 rue Renou 2b à 14 rue Lebon 1 à 19 rue Cuvier	Rare exemple à Angers de Cité ouvrière du XIX ^{ème} siècle. Composé de maisons mitoyennes à la volumétrie basse (RDC +1 niveau de comble avec ouverture en chien assis).	Des périmètres MH du centre ville
AN3	1 à 16 rue Jean Orhon	Ensemble représentatif de l'architecture du logement social de l'Entre-deux-guerres, traité dans un style Art-Déco et pittoresque. Les maisons sont en recul de la voie laissant place à des jardinets. Les maisons les plus basses forment les entrées de la rue et les plus importantes forment comme de petits immeubles, au cœur de la rue.	
AN4	31 à 71 rue Villoutreys	Ensemble de maisons de style pittoresque, implantées avec cour et entrées des logis latéralisées.	
AN4	12 à 16 rue Messine 32 à 36 rue de Tunis	- Maisons ouvrières (1932) en bande. - Intérêt de son caractère cubique qui le distingue des tendances pittoresques de l'architecture de l'entre-deux-guerres.	En cours de labellisation XX ^{ème}
AN4	Rue Devansaye	Rue singulière par son jeu de vis à vis : - Un ensemble de maisons de style Art Déco formant une longue continuité urbaine. Les maisons sont directement en front de rue. - Le trottoir opposé est composé sur toute sa longueur d'un lotissement de maisons implantées en recul disparaissant derrière une importante végétation.	
AN4	Rue des Lilas	Ensemble de maisons Art Déco années 30/40 caractérisé par ses espaces libres végétalisés à l'avant.	
AN4	Rue Blaise Pascal	Suite de maisons de faubourg sur parcelles étroites formant un ensemble urbain très homogène par leur gabarit à un étage. Les annexes et les jardins sont accessibles par la rue Dainville pour le côté Nord et par le passage Pascal pour le côté Sud de la rue.	
AN4	Rue Bernier	Ensemble d'hôtels ou de maisons précédés de cours, fermées par des murs et des annexes, agrémenté d'une présence végétale forte marquant la rue.	
AN8	3 à 31 rue Raphaël Berry 147 avenue René Gasnier	Maisons en bande, précédées de courettes d'entrée.	
AN8	10,10 bis Boulevard Descazeaux 8 à 14 rue Billard 1 à 15 rue Guittet	Cité ouvrière constituée d'un îlot de maisons à trois travées ; pour éviter l'effet de barre, une alternance de deux modules est présente dont un modèle de maisons à pignon sur rue.	

Catégorie B : Les ensembles bâtis séquentiels			
Sous catégorie BB - Îlots / rues			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
AN9	1 à 29 route d'Épinard 2 à 14 rue des Petites Pannes 1 à 18 rue Jean Girard	Ensemble d'habitat populaire (1932) de maisons proposant trois types différents d'unités, typique de cette époque par son style pittoresque.	
MOJ	26 à 42 rue Albert Camus	6 maisons (1942) jumelées en symétrie.	
SBA	Cité ouvrière de la Lignerie Rue des Tilleuls, Rue Jean Jaurès, Avenue des Cormiers	- Pas de plan de composition particulier les maisons sont implantées à l'alignement sur rue suivant un parcellaire en lanières. - La séquence est composée d'une succession de maisons jumelées accolées à un portillon d'accès à la parcelle et à un garage créant une façade continue sur rue. <u>Caractéristiques du modèle :</u> - Maison à étage non apparent. - Une seule fenêtre verticale en rez-de-chaussée sur rue par unité d'habitation clos par un volet extérieur à deux battants. - Porte d'entrée sur le pignon, accès depuis la rue par le jardin via le portillon du mur de clôture. - Hauteur du mur de clôture sur rue égale à la moitié de celle de la façade de la maison. - Le pignon est percé d'une fenêtre axée à la verticale du faitage qui éclaire l'étage, et d'une fenêtre et d'une porte d'entrée disposées au rez-de-chaussée. <u>Caractéristiques décoratives du modèle :</u> - Réalisées en ciment peint, imitation pierre : les bossages sur les encadrements des ouvertures, les chaînages d'angles, les pilastres de façades situés en façade au niveau de la mitoyenneté. - Les appuis de fenêtre sur consoles sculptées. - La corniche moulurée.	
TRE	Cité ouvrière du Petit Bois (Ardoisières) Rues Jean Jaurès, du 14 juillet, des Fresnaies, Avenue de la République	- Plan de composition orthogonal des rues et îlots articulé avec la place des Tilleuls. Parcellaire en lanières. La séquence est composée de trois modèles : 1- Série de « maisons jumelées » accolées à un portillon d'accès à la parcelle et à un garage créant une façade continue sur rue. <u>Caractéristiques du modèle :</u> - Maison à étage non apparent. - Une seule fenêtre verticale en rez-de-chaussée sur rue par unité d'habitation clos par un volet extérieur à deux battants. - Porte d'entrée sur le pignon, accès depuis la rue par le jardin via le portillon du mur de clôture. - Hauteur du mur de clôture sur rue égale à la moitié de celle de la façade de la maison. - Le pignon est percé d'une fenêtre axée à la verticale du faitage qui éclaire l'étage, et d'une fenêtre et d'une porte d'entrée disposées au rez-de-chaussée. 2- Série de « maison en bande » : façade principale en rez-de-chaussée sur rue, percée d'une porte et de deux fenêtres verticales closes par un volet extérieur à deux battants. L'accessibilité aux jardins et aux dépendances se fait par une rue à l'arrière. 3- Situé au cœur de l'îlot central au Nord de la place des Tilleuls. « Maisons accolées par 4 » doublement jumelées au niveau de la ligne de faitage et par un pignon. Le jardin se situe en front de rue. <u>Caractéristiques décoratives communes aux modèles :</u> - Réalisées en ciment peint, imitation pierre : les bossages sur les encadrements des ouvertures, les chaînages d'angles, les appuis de fenêtre sur consoles sculptées, la corniche moulurée.	

Catégorie B : Les ensembles bâtis séquentiels			
Sous catégorie BB - Îlots / rues			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures à prendre en compte pour l'insertion dans l'environnement	Concerné par
TRE	Cité ouvrière des Teillières (Ardoisières)	- Plan de composition orthogonal des rues et îlots autour de la grande place arborée. Parcellaire en lanières. Construction en série d'un modèle de maisons jumelées en RDC ou à un étage. L'accès aux maisons se fait sur le côté, par un portillon du mur de clôture qui prolonge la façade principale de la maison. <u>Caractéristiques du modèle :</u> - Fenêtre verticale sur rue clos par un volet extérieur à deux battants. - Accès depuis la rue par le jardin via le portillon du mur de clôture. - Hauteur du mur de clôture sur rue égale à la moitié de celle de la façade de la maison. - Au centre de la place des vestiges du château d'eau et le lavoir public.	
TRE	Cité ouvrière du Parc	- Pas de plan de composition particulier. Les maisons sont implantées à l'alignement sur rue suivant un parcellaire en lanières. - La séquence est composée d'une succession de maisons jumelées accolées à un portillon d'accès à la parcelle créant une façade continue sur rue. <u>Caractéristiques du modèle :</u> - Maison à étage non apparent. - Une seule fenêtre verticale en rez-de-chaussée sur rue par unité d'habitation clos par un volet extérieur à deux battants. - Porte d'entrée sur le pignon, accès depuis la rue par le jardin via le portillon du mur de clôture. - Hauteur du mur de clôture sur rue égale à la moitié de celle de la façade de la maison. - Le pignon est percé d'une fenêtre axée à la verticale du faîtage qui éclaire l'étage, et d'une fenêtre et d'une porte d'entrée disposées au rez-de-chaussée. <u>Caractéristiques décoratives du modèle :</u> - Réalisées en ciment peint, imitation pierre : les bossages sur les encadrements des ouvertures, les chaînages d'angles, les pilastres de façades situés en façade au niveau de la mitoyenneté. - Les appuis de fenêtre sur consoles sculptées. - La corniche moulurée.	
TRE	Rue de la Paix	- Pas de plan de composition particulier les maisons sont implantées à l'alignement sur rue suivant un parcellaire en lanières. - La séquence est composée d'une succession de maisons jumelées accolées à un portillon d'accès à la parcelle créant une façade continue sur rue. - Modèle de « maison jumelée » similaire au modèle de la Cité ouvrière du Parc.	
TRE	Cité ouvrière de la Concorde	- Pas de plan de composition particulier les maisons sont implantées à l'alignement sur rue suivant un parcellaire en lanières, début XX^{ème}. - Modèle de pavillons jumelés à un étage (une lucarne rampante) implanté à l'alignement de la rue. L'accès aux maisons se fait sur le côté par un portillon dans le mur de clôture qui prolonge la façade principale. Encadrements des fenêtres et chaînages d'angle en briques. Toiture à double pente et croupes réduites.	

C

LES ÉDIFICES BÂTIS
SINGULIERS

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des édifices singuliers appartenant à des typologies telles que : châteaux, maisons de maître, hôtels particuliers, manoirs, édifices religieux, maisons marchandes, immeubles de type haussmannien, édifices industriels, etc qui présente des qualités urbaines et/ou architecturales

Leurs caractéristiques spécifiques peuvent être liées à :

- leur impact dans leur environnement
- la qualité de la composition, de l'organisation architecturale de l'élément
- la qualité du bâti
- un caractère d'unicité / intérêt historique

Dispositions générales aux édifices bâtis singuliers

Toute évolution ou construction nouvelle devra préserver les caractéristiques majeures et éléments de caractère des édifices ou des unités bâties identifiées :

Caractéristiques architecturales, plans de composition spécifiques, jeux de volumes, murs de clôture, mise en scène dans le paysage urbain ou rural, proche ou lointain, etc.

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les édifices bâtis singuliers sont regroupés en sous-catégories :

- CA – Edifices de caractère
- CB – Unités agricoles / Longères / Maisons rurales
- CC – Edifices techniques
- CD – Edifices culturels
- CE – Edifices cultuels
- CF – Edifices atypiques / contemporains

Ces sous-catégories ne font pas l'objet de dispositions spécifiques.

CA - Edifices de caractère

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des édifices possédant des caractéristiques architecturales de grande qualité tels que des maisons de maître, des châteaux, des hôtels particuliers, des maisons marchandes, des immeubles de type haussmannien etc.



Immeuble baroque
15 rue St Martin
Angers



Maison Monsaillé
33 rue Boisnet
Angers



40 Port du Grand Large
Les Ponts-de-Cé



« Luigné »
Saint-Lambert-
la-Potherie

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment. Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0 intra	43, 43bis rue Boisnet	Hôtel / Maison de négociant (négociant J. Rogeron)	Des périmètres MH
AN0 intra	33 rue Boisnet	Hôtel / Maison de négociant (négociant Monsaillé)	Des périmètres MH
AN0 intra	31 rue Boisnet	Hôtel Allard / Maison de négociant	Des périmètres MH
AN0 intra	26, 28 rue Boisnet;/ 28 rue du Port de l'Ancre	Hôtel / Maison de négociant Jean Moreau	Des périmètres MH
AN0 intra	36 bis boulevard Ayrault	Entrepôt commercial	Des périmètres MH
AN0 intra	36 rue Boisnet	Hôtel / Maison de négociant	Des périmètres MH
AN0 intra	20, 20bis rue Maillé	Hôtel / Maison de négociant Bernier	Des périmètres MH
AN0 intra	30 - 32 rue Maillé, 17 rue du Mail	Hôtel / Maison du pharmacien Brard	Des périmètres MH
AN0 intra	14 -16 rue du port de l'Ancre	Hôtel / Maison de négociant Cadeau-Noyer	Des périmètres MH
AN0 Intra	8 rue Corneille	Maison pan de bois	Des périmètres MH
AN0 intra	15 rue Saint-Laud	Maison pan de bois, Gaillard	Des périmètres MH
AN0 intra	10 rue Louis Romain	Maison pan de bois	Des périmètres MH
AN0 intra	13 rue des Poëliers	Maison pan de bois, Sigogne	Des périmètres MH

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0 intra	4 rue Saint-Laud, 3 rue Bodinier	Maison pan de bois Maison jumelée, Immeuble Priet	Des périmètres MH
AN0 intra	19 rue Saint-Laud	Maison Mequin à pan de Bois	Des périmètres MH
AN0 intra	5ter, 7 rue Montauban	Maison de notable/bourgeoise	Des périmètres MH
AN0 intra	11 à 13 rue David d'Angers	Maison de notable/bourgeoise	Des périmètres MH
AN0 intra	56 rue Jules Guitton	Maison de notable/bourgeoise	Des périmètres MH
AN0 intra	26 rue du Cornet	Maison de notable/bourgeoise	Des périmètres MH
AN0 intra	8, 8bis rue Grandet	Maison de notable/bourgeoise	Des périmètres MH
AN0 intra	53 rue Toussaint	Hôtel de Cacqueray, néo-classique Intérêt de son volume et des élévations monumentales	Des périmètres MH
AN0 Intra	73 rue Plantagenêt	Hôtel Maison du vin	Des périmètres MH
AN0 Intra	32 rue David d'Angers	Hôtel, Maison Aimé de Soland	Des périmètres MH
AN0 Intra	26, 28 rue David d'Angers	Hôtel de Senonnes	Des périmètres MH
AN0 intra	8 rue Saint-Maurille	Hôtel Bessirard	Des périmètres MH
AN0 Intra	6 rue Claveau	Hôtel Gohin des Aulnais, puis Claveau	Des périmètres MH
AN0 Intra	8 rue du Cornet	Hôtel Ayrault de Saint-Hénis, édifice commercial	Des périmètres MH
AN0 Intra	21 à 29 rue Chevreul	Hôtel du Perray, puis Gohin	Des périmètres MH
AN0 Intra	77 rue du Mail	Hôtel	Des périmètres MH
AN0 Intra	6 rue Emile Bordier	Hôtel de Livois, puis des Perrochelles	Des périmètres MH
AN0 Intra	4 place Louis Imbach	Hôtel de Bonchamp	Des périmètres MH
AN0 Intra	36 à 40 boulevard du Maréchal Foch	Immeuble de rapport	Des périmètres MH
AN0 Intra	23, 25 rue Saint-Julien	Immeuble XIX ^{ème}	Des périmètres MH
AN0 Intra	4 rue Montauban	Immeuble de rapport Cointreau, début XX ^{ème}	Des périmètres MH
AN0 Intra	10 rue d'Alsace 2, 2bis rue Mautauban	Immeuble Cointreau	Des périmètres MH
AN0 Intra	8 rue d'Alsace	Immeuble Volerit-Cochin	Des périmètres MH
AN0 Intra	8, 8bis boulevard Maréchal Foch	Immeuble de rapport, XIX ^{ème}	Des périmètres MH
AN0 Intra	5 rue Saint-Denis	Immeuble 1900	Des périmètres MH
AN0 Intra	35 rue de la Roë	Immeuble Remère	Des périmètres MH
AN0 Intra	43, à 45 bis rue Parcheminerie	Immeuble Boumier	Des périmètres MH
AN0 Intra	13, 15 place Molière	Immeuble de rapport, Jouin	Des périmètres MH

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0 Intra	4, 4bis rue Bodinier	Immeuble de rapport, Frémont	Des périmètres MH
AN0 Intra	51 à 53 rue Jules Guitton	Immeuble de rapport, Giraud	Des périmètres MH
AN0 Intra	15, 17 rue Saint-Martin, 1 rue Cloître Saint-Martin	Immeuble baroque	
AN0 Intra	12 rue Saint-Laud	Maison marchande dite du Roi David	Des périmètres MH
AN0 Intra	10 rue Saint-Etienne	Maison marchande, Maison Coquereau	Des périmètres MH
AN0 Intra	38 rue Pocquet de Livonnières	Maison marchande Janeteau	Des périmètres MH
AN0 Intra	14 Rue des Deux Haies	Maison marchande	Des périmètres MH
AN0 Intra	40 rue du Cornet	Maison marchande du droguiste René Richard	Des périmètres MH
AN0 Intra	42 rue du Cornet	Maison marchande, Fresneau	Des périmètres MH
AN0 Intra	56, 58 rue Saint-Aubin	Maison marchande	Des périmètres MH
AN0a	1 boulevard du Maréchal Foch	Hôtel des voyageurs	
AN0a	23 quai du Roi de Pologne	Auberge	
AN0a	25 quai du Roi de Pologne	Auberge	
AN0a	4 montée de l'Esvière	Maison	
AN0a	2 place Monseigneur Rumeau	Hôtel aujourd'hui clinique St Sauveur	
AN0a	19, 21 rue de Quatrebarbes	Hôtel	
AN0a	22 boulevard du Général de Gaulle	Maison	
AN0a	10 place de la Visitation	Immeuble début XX ^{ème}	
AN0a	76 rue Joachim du Bellay	Maison	
AN0a	15 à 19 rue Henry Gréville	Immeuble	
AN0a	39 rue du Quinconce	Maison	
AN0a	54 rue du Quinconce	Hôtel	
AN0a	9 rue Proust	Maison	
AN0a	95, 97 rue du Quinconce	Maisons implantées en angle, repère urbain	
AN0a	10 rue du Quinconce ; 1 rue Desjardins	2 Hôtels	
AN0a	12 à 12 ter rue du Quinconce	Habitation et bureau, aile droite	
AN0a	2 rue Tarin	Hôtel	Des périmètres MH
AN0a	4, 4 bis rue du Quinconce	Hôtel de Puisard	Des périmètres MH
AN0a	1 rue du Quinconce / 2 avenue Jeanne d'Arc	Hôtel Siège de la Caisse des Dépôts et Consignation Direction Régionale des Pays de Loire	Des périmètres MH
AN0a	2 bis Avenue Jeanne d'Arc / 3 rue du Quinconce	Hôtel Janvier	Des périmètres MH
AN0a	4, 6 avenue Jeanne d'Arc 5, 7 rue du Quinconce	2 Hôtels jumelés	Des périmètres MH
AN0a	1 place du Lycée	Hôtel, la maison de la Créole ou la maison de l'Orientale	Des périmètres MH
AN0a	3 à 7 avenue Jeanne d'Arc	3 Hôtels	Des périmètres MH
AN0a	1 avenue Jeanne d'Arc / 2 rue Louis gain	Immeuble de bureaux	Des périmètres MH
AN0a	13 place Mendès France	Hôtel de Mieulle (Banque de France)	Des périmètres MH
AN0a	1 rue Joubert	Hôtel Croix Rouge	Des périmètres MH

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0a	72 rue Bressigny	Hôtel de la Boulaye, puis Olonne (école des Beaux Arts)	Des périmètres MH
AN0a	38 avenue Jeanne d'Arc / 43 rue du Quinconce	Hôtel Fortin	Des périmètres MH
AN0a	1 à 3 rue Proust 40 Av Jeanne d'Arc	Maisons	Des périmètres MH
AN0a	36 avenue Jeanne d'Arc / 41 rue du Quinconce	Hôtel Clémot	Des périmètres MH
AN0a	1 rue Jean Guignard	Villa de caractère pittoresque qui structure le front Sud du square Jeanne-d'Arc avec le n°3 rue Leclerc-Guillory	
AN0a	3 rue Leclerc-Guillory	Maison qui structure le front Sud du square Jeanne-d'Arc avec le n°1 rue Jean Guignard	
AN0a	1, 3 boulevard du Maréchal Joffre	Hôtel XIX ^{ème} , imposante volumétrie en adéquation avec l'espace de la place Leclerc	Des périmètres MH
AN0b	20 rue Moirin	Maison	
AN1	19, 21 boulevard Carnot	Maison de l'entrepreneur Pichon	
AN2	15 avenue Victor Chatenay	Maison de Maître dite «la Bonne Brise»	
AN2	26 allée du Vercors	Maison de Maître dite « la Mirande »	
AN3	49 rue Richard Duvernay	Manoir des Mortiers	
AN4	9 rue Blaise Pascal	Hôtel 1880	
AN4	11 rue Blaise Pascal	Hôtel 1881	
AN4	32 rue Blaise Pascal	Hôtel 1880	
AN4	36 rue Blaise Pascal	Hôtel fin XIX ^{ème}	
AN4	4 rue Cubain	Hôtel	
AN4	12 rue de l'Asile Saint-Joseph	Maison	
AN4	19, 21 rue de la Madeleine	2 Hôtels particuliers à porte cochère	
AN4	42 rue de Ballée	Maison de Maître, Ballée	
AN4	12 square Edouard Guinel	Maison de Maître, « Grande Fouconnerie »	
AN4	84 rue du Bourg la Croix	Manoir	
AN4	27 rue Rabelais	Maison 1900	
AN5	25 chemin du Hutreau	Maison de Maître « Le Poirier »	
AN5	218 rue du Docteur Guichard	Manoir de Narbonne	
AN5	Rue du Château d'Orgemont	Maison de Maître « la Grande-Maulévrerie » (arboretum)	
AN5	44, 46 rue de Champs Saint-Martin	Manoir Chandoiseau	
AN6	38 avenue du Lac de Maine	Maison de Maître, Maison Blanche	
AN6	Parc de loisirs du Lac-de-Maine, Promenade de Balzac	Manoir de la Corne de Cerf	
AN6	18 rue du Petit Launay	Maison de Maître, Grand Launay	
AN6	102 rue de la Chambre aux Deniers	Maison de Maître « les Grandes Tranchandières »	
AN6	40 rue de la Chambre aux Deniers	Maison de Maître «Demazis»	
AN6	22 rue du Petit Launay	Maison de Maître « Château de la Picotière »	
AN7	47, 55 rue de la Barre	Maison de Maître, La Grande Forgeraie	
AN8	6 Place du Tertre Saint-Laurent	Hôtel XVI ^{ème}	
AN8	8 Place du Tertre Saint-Laurent	Hôtel XVIII ^{ème}	
AN8	10 Place du Tertre Saint-Laurent	Hôtel de Varice puis Legouz milieu XVII ^{ème} siècle	
AN8	12 Place du Tertre Saint-Laurent	Hôtel dit logis de Saulves, puis logis d'Ardenne	
AN8	14 Place du Tertre Saint-Laurent	Hôtel Gault XV ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN8	16 Place du Tertre Saint-Laurent	Hôtel Crespin des Cloteaux - 2 ^{ème} moitié XVI ^{ème} siècle	
AN8	4 Rue Belle Poignée	Hôtel dit maison de la chapelle Saint-Gatien - XV ^{ème} siècle	
AN8	6 Rue Belle Poignée	Hôtel Mallet de la Bellemondière 2 ^{ème} moitié XVII ^{ème} siècle	
AN8	8 Rue Belle Poignée	Hôtel de chanoines dit maison canoniale de Vincent Crestin XV ^{ème} siècle	
AN8	3 Rue Lionnaise	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	5 Rue Lionnaise	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	7 Rue Lionnaise	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	9 Rue Lionnaise	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	10 Rue Lionnaise	Hôtel	
AN8	12 rue Lionnaise	Hôtel Hameau du Marais	
AN8	14 rue Lionnaise	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	36 Rue Lionnaise	Hôtel	
AN8	1 Impasse du Puits Rond	Maison	
AN8	8 Impasse du Puits Rond-11 place de la Paix	Hôtel de Traves	
AN8	8 Rue Monfroux	Hôtel Thiélin de Monfrou	
AN8	12 Rue de la Paix	Hôtel de Salles de la Contée	
AN8	6 Place de la Paix	Hôtel Petit Rivau	
AN8	9 Place de la Paix	Hôtel de Scépeaux	
AN8	32 Rue de l'Hommeau	Hôtel Gohier de la Jarillaie	
AN8	19 Rue Malsou	Hôtel de la Roche Corbin	
AN8	15 Rue Malsou	Hôtel Mauvif de Montergon	
AN8	2-4 Rue Vauvert	Hôtel Poiroux	
AN8	1-3 Rue Malsou	Maison de la Chapelle du Saugautier	
AN8	5-7 Rue Malsou	Petit Hôtel de Tinténiac	
AN8	9 Rue de la Harpe	Hôtel de Beauvau, puis Hôtel de Montiron	
AN8	20 Place du Tertre	Ancienne Ecole chrétienne du Tertre	
AN8	3 Grande impasse Lanchenault	Maison canoniale	
AN8	20 rue de la Censerie	« Château du Ronceray »	
AN8	3-5 rue Vauvert	Hôtel Lemasurier, dit Foyer d'Ambray	
AN8	13 rue Beaurepaire	Hôtel Thouin de la Thibergerie	
AN8	20-22 rue Beaurepaire	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	24 rue Beaurepaire	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	17 rue Beaurepaire	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	1,3,5,7,9 Place de la Laiterie	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	6, 8 rue de la Bouteille	Maison	
AN8	13 rue Malsou	Maison Joubert	
AN8	11 rue de l'Hommeau	Maison	
AN8	20 rue de l'Hommeau	Maison	
AN8	2-4 rue de l'Hommeau	Maison	
AN8	13,15, 19 Place de la Paix	Maison	
AN8	2 rue Gay Lussac	Maison.	
AN8	14 rue de la Censerie	Maison Mauvif de Montergon	
AN8	10 – 12 Boulevard Arago	Maisons jumelées	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN8	12 bis – 12 ter Boulevard Arago	Maisons jumelées	
AN8	16 Boulevard Arago	Maison	
AN8	1 Grande impasse Lanchenault	Maison	
AN8	10 bis quai des Carmes	Hôtel	
AN8	14 quai des Carmes	Maison	
AN8	16 quai des Carmes	Maison	
AN8	17 Boulevard Descazeaux	Maison Manceau	
AN8	6 bis rue Vauvert	Maison Poupart	
AN8	16 rue Beaurepaire (sur rue)	Maison marchande XV / XVI ^{ème} siècle	
AN8	16 rue Beaurepaire (sur cour)	Cour des Tourelles	
AN8	4 rue Brault	Bâtiments et annexes d u couvent Bon-Pasteur	
AN8	29 boulevard Georges Clémenceau	Hôtel	
AN8	2, 4 place Monprofit	Hôtel	
AN8	11, 11b rue Saint-Jacques	2 maisons à portes adossées	
AN8	31, 33 rue Saint-Jacques	Hôtel « Du Sauvage », puis couvent	
AN8	8 quai des Carmes	Hôtel Lorin Bourgonnier	
AN8	10 quai des Carmes	Hôtel Burdin	
AN8	18, 18 bis quai des Carmes	Hôtel H. Guêtron	
AN8	41 boulevard Descazeaux	Hôtel Laigre	
AN8	77 avenue René Gasnier	Maison de Maître « les Grandes Bouveries »	
AN9	4 rue du Figuier	Hospice dit clinique Saint-Martin-la-Forêt	Périmètre MH
AN9	Bd lucie et Raymond Aubrac	Maison de Maître, Château du Verger	
AN9	Boulevard Daviers	Ecole supérieur de Médecine et Pharmacie	Périmètre MH
AN9	Rue de la Charnasserie	Manoir de la Charnasserie	
AN9	135 rue Haute-de-Reculée	Bâtiment pittoresque en poue, néo-gothique 2 ^{ème} moitié du XIX ^{ème} Signale l'entrée du village de la Reculée	
AN9	106 Promenade de Reculée	Bâtiment d'allure balnéaire	
AN9	119 rue Haute -de-Reculée	Maison bourgeoise, 2 ^{ème} moitié du XIX ^{ème} à l'avant corps central silhouetté	
AN9	111 rue Haute -de-Reculée	maison à tourelle d'escalier en pan de bois du XVI ^{ème} siècle	
AVR	Chemin d'Ardenes	Vieux Château de Froide Fontaine	
AVR	171 avenue Pierre Mendès France	Maison de Maître	
AVR	3 avenue Jean Lurçat	Ancien « Hôtel Saint Louis »	
AVR	9 avenue Jean Lurçat	Maison de Maître	
AVR	265 avenue Pierre Mendès France	Maison de Maître	
AVR	21 rue de la Gare	Maison	
AVR	Pavillons du Château de la Boissière	2 pavillons et son mur	
AVR	30/32 Avenue du Commandant Mesnard	Maison	
AVR	96 Avenue du Commandant Mesnard	Maison	
AVR	249 bis avenue Pierre Mendès France	Maison de Maître	
AVR	176 avenue Pierre Mendès France	Maison de Maître	
BEA	7 rue de Haute Roche	Maison de Maître XVIII ^{ème} et ses bâtis connexes	
BEA	Manoir de la Cézarderie 1 rue de l'Hermitage	Manoir	
BOU	Rue des Reinettes (AB147)	Manoir XVI ^{ème}	
BOU	« La Gaudraie », 3 chemin de la Gaudraie	Château	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
BOU	Beauvais	Manoir de Bauvais	
BRI	48 chemin de la Guichardière	Maison de Maître	
BRI	2 chemin de la Guichardière	Maison de Maître	
CAN	Lieu dit « Beurepaire »	Maison ancienne à tourelle	
ECO	Chemin rural La Cheuere (AH 75)	Maison	
ECU	« Le Boulai »	Maison de Maître XVII ^{ème}	
FEN	« La Chevalerie »	Château & ferme	
FEN	71 chemin du Port Albert	Maison	
FEN	La Haye Georget	Ancien manoir	
LEA	2 rue du Stade (La Membrolle-sur-Longuenée)	Maison XVIII ^{ème}	
LEA	61 rue Charles de Gaulle (La Membrolle-sur-Longuenée)	Maison XIX ^{ème}	
LEA	35 rue Charles de Gaulle (La Membrolle-sur-Longuenée)	Maison XIX ^{ème}	
LEA	2 rue Saint-Martin (La Membrolle-sur-Longuenée)	Maison XIX ^{ème}	
LEA	« La Peloperie » (Le Plessis-Macé)	Maison de villégiature	
LEA	23 route d'Angers (Le Plessis-Macé)	Maison XIX ^{ème}	
LOA	4 Grand Rue (Andard)	Maison	
LOA	13 Rue Louis Hennequin (Andard)	Maison	
LOA	15 Grand Rue (Andard)	Maison de maître	
LOA	11 Grand Rue (Andard)	Maison	
LOA	37 Route des Groies (Andard)	Maison de maître La Boulaie	
LOA	27 Impasse des 4 Vents (Andard)	Maison	
LOA	915 Route du Lavoir (Andard)	Maison de maître	
LOA	260 Route de Poyet (Andard)	Maison	
LOA	261 Allée Hervé Bazin (Andard)	Maison	
LOA	2 Rue Jeanne de Laval (Andard)	Maison de maître	
LOA	Pont d'Andard	Commerce	
LOA	33 Rue Julien Daillère (Bauné)	Maison de maître «L'épinière»	
LOA	147 Route de Noyau (Bauné)	Maison de maître	
LOA	2133 Route de Sarrigné: la cure de Briançon (Bauné)	Maison de maître	
LOA	Saint Victor (Bauné)	Manoir Saint Victor XIV ^{ème} siècle	
LOA	26 Rue de la Grand Maison (Brain-sur-l'Authion)	Maison	
LOA	15 Rue de la Croix de Bois (Brain-sur-l'Authion)	Maison	
LOA	12 Rue de la Croix de Bois (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	25 Grande Rue (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	31 Grande Rue (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	6 Rue de la Galonnière (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître, ses dépendances et son mur de clôture	
LOA	7 Rue de la Croix de Bois (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	16 Rue du Petit Champ (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	84 Rue de la Croix de Bois (Brain-sur-l'Authion)	Maison	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	76 Rue de la Croix de Bois (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	1 Rue des Buissons Belles (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	29 Route d'Andard (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	40 Rue de la Crémaillère d'Argent (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	6 Route de la Réale (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	3 Route de Malboire (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	4 Route RN 147 (Brain-sur-l'Authion)	Maison	
LOA	14 Route de l'Ardoise (Brain-sur-l'Authion)	Maison	
LOA	5322 route de l'Épinaye (Brain-sur-l'Authion)	Maison	
LOA	22 Rue RD 347 (Corné)	Maison	
LOA	Route du Point du Jour (Corné)	Maison de maître	
LOA	30 Route des Dublières (Corné)	Maison de notable	
LOA	105 Route de Bauné (Corné)	Maison	
LOA	18 Rue de l'Épinay, (La Bohalle)	Maison noble, XV ^{ème} siècle ; XVI ^{ème} siècle ; XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle	
LOA	1 Rue Maugin (La Bohalle)	Maison, 2 ^{ème} moitié XIX ^{ème} siècle	
LOA	2 Levée Jeanne de Laval (La Bohalle)	Maison construite en 1844 par Berger Camus	
LOA	Rue de la Sablonnière «La Pelleterie», (La Bohalle)	Maison, 4 ^{ème} quart XVIII ^{ème} siècle ; 1 ^{er} quart XIX ^{ème} siècle	
LOA	8 Levée Jeanne de Laval (La Bohalle)	Maison de maître de la Sablonnière, Les Minimeries, XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle	
LOA	6 Impasse de la Gare (La Bohalle)	Maison bourgeoise, 2 ^{ème} moitié XIX ^{ème} siècle ; 1 ^{er} quart XX ^{ème} siècle	
LOA	58 rue du Haut Chemin - Le Bout du Moulin (La Bohalle)	Maison noble de la Vimairie, XVIII ^{ème} siècle ; 3 ^e quart XIX ^{ème} siècle	
LOA	52 Levée Jeanne de Laval (La Bohalle)	Maison de maître de la Papinerie, 2 ^{ème} moitié XVIII ^{ème} siècle ; 1 ^{er} quart XX ^{ème} siècle	
LOA	5 Impasse de la Gare (La Bohalle)	Maison, 4 ^{ème} quart XIX ^{ème} siècle ; 1 ^{er} quart XX ^{ème} siècle	
LOA	112 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison de notable « La Renaudie », XIX ^{ème} siècle	
LOA	132 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison de notable « Les Roses », XIX ^{ème} siècle	
LOA	64 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison de notable, XIX ^{ème} siècle	
LOA	118 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison, XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	8 Rue du Cloteau (La Daguenière)	Maison de notable, XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	2 Rue de Chanay (La Daguenière)	Maison, XIX ^{ème} siècle	
LOA	24 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison, XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	48 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison de notable, XIX ^{ème} siècle	
LOA	1 chemin des layards (La Daguenière)	Maison de notable, 3 ^{ème} quart XIX ^{ème} siècle + mûr de clôture	
LOA	2/4 Les Baillis (La Daguenière)	Maison de maître, XVIII ^{ème} siècle ; 2 ^{ème} moitié XIX ^{ème} siècle	
LOA	140 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise agricole, 2 ^{ème} moitié XIX ^{ème} siècle	
LOA	78 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + dépendances agricoles, XIX ^{ème} siècle	
LOA	82 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + dépendances agricoles, XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	44 Rue de l'Arcade (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison bourgeoise, XIX ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	2,4,6 Route de Mazé (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de maître ou de notable, XIX ^{ème} siècle	
LOA	24 Chemin du Moulin Angevin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable, XIX ^{ème} siècle	
LOA	56 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable, XIX ^{ème} siècle	
LOA	La Tassinière (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Manoir de la Tassinière, XV ^{ème} siècle ; XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle	
LOA	2 Chemin de la Bougette (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme et maison de maître, XVIII ^{ème} siècle	
LOA	6 Rue du Pont du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison bourgeoise, XIX ^{ème} siècle	
LOA	44 Rue du Port la Vallée (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable et remise agricole, XIX ^{ème} siècle	
LOA	38 Rue du Port la Vallée (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison, XIX ^{ème} siècle	
LOA	12 Route de Mazé (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise agricole, XIX ^{ème} siècle	
LOA	18 Route de Mazé (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable et remise agricole, XIX ^{ème} siècle	
LOA	1 Rue de la Vilaine (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable, 1 ^{ère} moitié XIX ^{ème} siècle	
LOA	37 Rue du Port la Vallée (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable et remise, XIX ^{ème} siècle	
LOA	39 Route de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable, XIX ^{ème} siècle	
LOA	45 Route de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable, 4 ^{ème} quart XIX ^{ème} siècle	
LOA	22 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise agricole, XIX ^{ème} siècle	
LOA	26 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison, 1 ^{er} quart XX ^{ème} siècle	
LOA	134 Levée du Roi René (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de villégiature, XIX ^{ème} siècle	
LOA	21 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise agricole, XIX ^{ème} siècle	
MOJ	1 rue de Verdun	Ancien manoir	
MOJ	30 rue Emile Zola	Maison	
MUE	«La Jodonnaire»	Château	
MUE	Grand Claye	Maison de Maître & murs de clôture	
MUE	85 route de Nantes, « La Buissaie »	Bâtis anciens	
MUE	« La Bourrelière »	Maison de Maître + ses bâtis connexes + mur de clôture	
MUE	89 route de Nantes	Maison de Maître + ses bâtis connexes + mur de clôture	
MUE	13 rue Pierre Levesque	Maison de Maître + mur de clôture	
MUE	7 rue de Puzeau	Maison de Maître + mur de clôture	
MUE	65 route de Nantes	Maison de Maître + ses bâtis connexes + mur de clôture	
MUE	35 route de Brissac	Immeubles 1925 + mur de clôture	
PDC	56 rue Lamartine	Maison de Maître	
PDC	« La Bicheterie » 41 Levée Saint-Jean-de-la-Croix	Maison de villégiature	
PDC	51 rue Pasteur	Hôtel « le Castellet »	
PDC	14-16 rue Camille Perdriau	Immeuble XIX ^{ème}	
PDC	19 rue Camille Perdriau	Maison de Maître	
PDC	40 Port du Grand Large	Maison de villégiature « Belle Rive »	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
PLG	« La Groie »	Manoir XVII ^{ème}	
PLG	6 rue du Chêne Vert	Longère	
PLG	« L'Augerie »	Château	
PLG	« La Jouandière »	Maison de Maître + ses bâtis connexes + mur de clôture	
PLG	« Le Clos Doreau » 4 rue Maréchal Ferrant	Maison de Maître	
PLG	17 rue Toussaint Hodée	Maison de Maître	
PLG	8 Toussaint Hodée	Maison de Maître	
RLA	« Souvigné » (Villevêque)	Maison du fermier XVII ^{ème} - XVIII ^{ème} - XIX ^{ème}	
RLA	« La Joulainerie » (Villevêque)	Manoir XV ^{ème} - XVI ^{ème}	
RLA	« Roche Clairembeau » 50 rue du Général de Gaulle (Villevêque)	Manoir XVI ^{ème}	
RLA	« Grande Maison » à la Dionnière (Villevêque)	Manoir XVIII ^{ème}	
SAR	La Gagnerie	Maison de Maître XVII ^{ème}	
SBA	« Château de la Venaierie »	Corps de logis en U et dépendances	
SBA	14 route de Beaufort	La « Villas des Roses »	
SBA	« Le Colombier » Chemin du Colombier	Château	
SBA	L'Oisonnière 67 rue Joliot Curie	Maison de Maître + mur de clôture	
SBA	14 avenue des Cormiers	Maison XVIII ^{ème} « la Lignerie »	
SBA	Le Pressoir Franc Rue Gandhi	Maison de Maître XVIII ^{ème}	
SBA	5 chemin de Villechien	Maison de Maître début XX ^{ème}	Le périmètre du MH du Manoir de Villechien
SBA	« La Marmitière »	Château XVI ^{ème}	
SBA	« La Huetterie »	Logis du XVI ^{ème} + son mur de schiste	
SBA	« Les Hauts Bois »	Maison de maître XVII ^{ème} + son mur de schiste	
SBA	« La Pignonnière »	Manoir + son mur de schiste	
SBA	«La Beillerie»	Maison de maître XVII ^{ème} + son mur de schiste	
SBA	«Le Puits des Bois»	Maison XIX ^{ème} + son mur de schiste	
SBA	« La Bouvarderie»	Maison XIX ^{ème}	
SCP	« Château de Serenne »	Logis XVIII ^{ème} + bâtis connexes	
SCP	« La Poissardière »	Résidence de villégiature castillée XIX ^{ème}	
SCP	« La Gaudinière »	Maison de Maître XVII ^{ème}	
SCP	« La Chiffolière »	Manoir	
SGL	« Plaisance » route de Frémur	Maison de Maître XVII ^{ème} + mur clôture	
SGL	« Le Petit Belligan »	Maison de Maître + dépendances	
SGL	« Le Mur Blanc » route de la Roche	Maison de Maître XVII ^{ème} + mur de clôture	
SGL	5 rue du Loupinot	Maison bourgeoise	
SGL	7 rue du Loupinot	Maison de Maître XVIII ^{ème}	
SGL	Chemin du Bois Brillouse [ZD 97]	Maison de Maître XIX ^{ème}	
SGL	48 chemin du Moulin Carré	Maison de Maître XVII ^{ème} + bâtis connexes + mur de clôture	
SGL	« Chanzé » Chemin des Tourelles d'Herbault	Maison de Maître + dépendances + mur de clôture	Le site classé de la confluence et le périmètre du domaine de Chateaubriant
SGL	128 à 134 chemin du Hutreau	Clos de la Quiberdière	
SGL	15 Promenade de Belle Rive	Maison 1909	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
SGL	5 Route de la Roche Morna	Maison de Maître XIX ^{ème}	
SLL	6 route Nationale (Saint Jean-de-Linières)	Maison de Maître XVIII ^{ème} + porche XVI ^{ème} + mur de clôture	
SLP	« La Fessardière »	Maison de Maître	
SLP	« Luigné »	Maison de Maître XVII ^{ème}	
SOA	« La Mare Lalande »	Maison de Maître XVIII ^{ème}	
SOA	« La Mare Lalande »	Maison de Maître XVIII ^{ème}	
SOA	« Le Houx »	Maison de Maître	
SOB	« Manoir de Guinefolle » 3 chemin de la Moucherie	Manoir	
SOB	« La Foubisserie » 5 chemin de la Foubisserie	Maison de Maître XVIII ^{ème}	
SOB	1 route de Cheffes	Maison de Maître	
SOB	31 rue Principale	Ancienne Ecole	
SOB	6 Place de l'Eglise	Maison de maître + mur de clôture	
TRE	19 rue Albert Camus	« Château Rosseau »	
TRE	« La Grillère »	Maison de Maître	
TRE	« Château de la Chevalerie »	Château + mur de clôture	
TRE	275 rue Jean Jaurès	Maison	
TRE	257-259 rue Jean Jaurès	Immeuble d'habitations	
TRE	225 rue Jean Jaurès	Maison	
TRE	165 rue Jean Jaurès	Maison de Maître	
TRE	157 rue Jean Jaurès	Maison de Maître	
TRE	98 rue Jean Jaurès	Maison de Maître	
TRE	80-82 rue Jean Jaurès	Maison de Maître	
TRE	78, 78bis rue Jean Jaurès	Maison de Maître	
TRE	« Cartigné »	Maison de Maître XVII ^{ème} + dépendances	
TRE	73 rue Ferdinand Vest	Maison de Maître	
TRE	10 rue Edouard Branly	Immeuble	
TRE	3 rue de la Tour	Tour	
TRE	« Le Grand Clos », Chemin des Landes	Maison de Maître + mur de clôture	
TRE	« la Pointrolle », Chemin des Landes	Ferme	
TRE	27 rue Elisée Reclus	« La Masse »	
TRE	32 rue Elisée Reclus	Maison	
VEA	46, 48 rue Nationale (Pellouailles-les-Vignes)	Maison de Maître	
VEA	« La Caillerie » 39 route de Blitourne (Pellouailles-les-Vignes)	Maison de Maître + mur de clôture	
VEA	20 route Nationale (Pellouailles-les-Vignes)	Maison de Maître	
VEA	64 route Nationale (Pellouailles-les-Vignes)	Maison de Maître + dépendances	
VEA	« Les Gas » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maison de Maître	
VEA	« Bas Mortier » RD 94 (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maisons + mur de clôture	
VEA	« Le Petit Dery » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maison de Maître	
VEA	32 La Haie Joulain (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maison de Maître	
VEA	« Le Petit Pin » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maison de villégiature	
VEA	24 rue Emmanuel Voisin (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maison de Maître XIX ^{ème}	
VEA	« La Baronnerie » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Corps de logis + chapelle + dépendances	
VEA	« Le Moulin à vent » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Maison de Maître	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CA - édifices de caractère			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
VEA	« Sainte-Anne » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Edifice de caractère	

CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des bâtis correspondant à des exploitations agricoles, horticoles, viticoles, des anciennes fermes, etc. marquant le paysage rural de par leur qualité architecturale et/ou leur volumétrie importante.



La Chansonnière
Briollay



La Grillonnière
Cantenay-Epinard



La Haute Roussière
La Membrolle-sur-Longuenée



Les Broses
Mûrs-Erigné

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment. Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN4	6 chemin bas des Plaines	Ferme	
AN5	109 rue du Maréchal Juin	Ferme Chaloché	
AN6	4 chemin de la Pérussaie	Ferme La Grande Pérussaie	
AN7	103 chemin de la Barre	Ferme du Bas Chêne	
AN9	Chemin des Bretonnières	Ferme des Bretonnières 1887	
AN9	Chemin Bas d'Epinard	Ferme de l'Ancheneau 1710	
AVR	« L'Epine »	Ferme	
AVR	« Le Liéru »	Ferme	
AVR	« La Boissière »	Ferme	
AVR	« La Petite Chalouère »	Ferme	
BEA	« La Grande Pierre »	Ferme	
BEA	« La Borderie »	Ferme	
BEA	« la Haie du Moulin »	« La Ferme Angevine »	
BEA	« Bois l'Abbé »	Ferme	
BRI	« La Brardière »	Ferme	
BRI	« La Chansonnière »	Ferme	
CAN	« Aigre-Foin »	Ferme	
CAN	« La Grande Souzelle »	Ferme	
CAN	« La Herse »	Ferme	
CAN	« Le Bas Vaux »	Ferme	
CAN	« La Grillonnière »	Ferme	
ECO	« La Reculière »	Ferme	
ECO	« La Halourde »	Ferme	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
ECO	« Grange d'Eventard »	Ferme	
ECO	« La Grelerie »	Ferme	
ECU	« Le Bignon »	Ferme	
ECU	8 rue des Ecoles – Le Planty	Maison de Maître & ancien chai	
ECU	« Fâssé »	Ferme	
ECU	« Les Gabossières »	Ferme	
ECU	« La Rabaterie »	Ferme	
ECU	« La Martinière »	Ferme	
ECU	« L'Espérance »	Ferme	
FEN	« La Tremblaye »	Ferme	
FEN	« La Lande Fleurie »	Ferme	
FEN	« Beaux Soleil »	Ferme	
FEN	« Les Hauts de Coincé »	Ferme	
FEN	« Les Chataigniers »	Ferme	
FEN	« Les Ponts Chaignons »	Ferme	
FEN	« L'Hopital Varenne »	Ferme	
FEN	« Pointrond »	Ferme	
FEN	« La Chevalerie »	Ferme	
LEA	« La Coudre » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Haute Benaudière » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Cauteleraie » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Grande Caillette » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Tancellerie » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Haute Filotière » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Grenellerie » (La Meignanne)	Ferme	
LEA	« La Haute Roussière » (La Membrolle-sur-Longuenée)	Ferme	
LEA	6 rue de Bretagne (Le Plessis-Macé)	Ferme enclose de 1700	
LEA	« Les Guerrières » (Le Plessis-Macé)	Ferme	
LEA	« Les Granges » (Le Plessis-Macé)	Ferme	
LEA	Le Chêne Clet (Pruillé)	Ferme	
LEA	Le Hardas (Pruillé)	Maison de maître + dépendances	
LEA	La Huaudière (Pruillé)	Ferme	
LEA	La Himbeaudière (Pruillé)	Ferme dépendant du château a certainement été construite à la même époque en 1875.	
LEA	La Glairie (Pruillé)	Ferme, écurie	
LEA	La Plesse (Pruillé)	Ferme	
LEA	les Grandes Brinières (Pruillé)	Ferme	
LEA	Le Port (Pruillé)	Ferme, maison de maître	
LEA	Villiers (Pruillé)	Bâtiment agricole	
LEA	Montigné (Pruillé)	Ferme	
LEA	Châllon (Pruillé)	manoir et Ferme	
LEA	La Besnerie (Pruillé)	bâtiment agricole	
LEA	Les Vauds (Pruillé)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LEA	12 Hameau d'Hodere (Pruillé)	Longère, XIX ^{ème} siècle	
LEA	Les Rongeonières (Pruillé)	Ferme fait partie des terres de la Chesnaie	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers**Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales**

Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LEA	Les Outinières (Pruillé)	Ferme	
LEA	La Maison Neuve (Pruillé)	Ferme	
LEA	La Maison Neuve (Pruillé)	Ferme	
LEA	Basse Chesnaie (Pruillé)	Bâtiment agricole	
LEA	Basse Chesnaie (Pruillé)	Bâtiment agricole	
LOA	9 Rue du Mortier Léopard (Andard)	Ferme	
LOA	12 Rue du 8 Mai 1945 (Andard)	Maison	
LOA	10 Rue du Mortier Léopard (Andard)	Ferme 1874	
LOA	238 et 204 chemin de la Petite Forêt (Andard)	Ferme	
LOA	168 Impasse du Bouchet (Andard)	Ferme	
LOA	110 La Buissonnaie (Andard)	Maison	
LOA	106 La Buissonnaie (Andard)	Longère	
LOA	4 Route des Groies (Andard)	Maison	
LOA	2 Route des Groies (Andard)	Longère	
LOA	988 Route du Lavoir (Andard)	Longère	
LOA	599 Route du Lavoir (Andard)	Longère	
LOA	2 Chemin de la Roche (Andard)	Longère	
LOA	1031 Route du Lavoir (Andard)	Bâtiment agricole	
LOA	17 Route de la Barbotière (Andard)	Ferme	
LOA	33 Route de Toucheronde (Andard)	Ferme	
LOA	275 Route de Poyet (Andard)	Maison de maître	
LOA	223 Route des Carreaux (Andard)	Ferme	
LOA	326 Route des Carreaux (Andard)	Ferme	
LOA	41 Rue Jeanne de Laval (Andard)	Longère	
LOA	14 Rue Louis Hennequin (Andard)	Longère	
LOA	528 Route de Poyet (Andard)	Ferme	
LOA	598 Route de la Prioulière (Bauné)	Ferme	
LOA	552 Route de la Prioulière (Bauné)	Ferme	
LOA	907 Route Lué-en-Baugeois (Bauné)	Ferme du château	
LOA	74 Chemin de la Fontaine Rouillée (Bauné)	Ferme	
LOA	2151 Route de Briançon (Bauné)	Ferme	
LOA	424 Chemin de la Jouannière (Bauné)	Ferme	
LOA	395 Route de la Prioulière (Bauné)	Ferme	
LOA	150 Chemin du Patis Minot (Bauné)	Ferme	
LOA	Allée de la Rouillière (Bauné)	Ferme	
LOA	230 Chemin du Champignon (Bauné)	Ferme	
LOA	4212 Route de Corzé - Les Cavinières (Bauné)	Longère	
LOA	347 Route de Noyau (Bauné)	Maison de maître	
LOA	Route de Corzé - La Chevellerie (Bauné)	Ferme	
LOA	892 Route de la Marbronnrière - La Galopinière (Bauné)	Ferme	
LOA	834 Route de la Marbronnrière - La Galopinière (Bauné)	Ferme	
LOA	2416 Route de Corzé - le grand pré (Bauné)	Ferme	
LOA	2126 Route de Sarrigné (Bauné)	Ferme	
LOA	40 Route de Briançon - la Hérissière (Bauné)	Ferme	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	125 Route de Corzé (Bauné)	Ferme	
LOA	432 Chemin Baccus (Bauné)	Ferme	
LOA	340 Route de Corzé (Bauné)	Longère	
LOA	288 Route de Corzé (Bauné)	Longère	
LOA	514 Route de la Navette (Bauné)	Maison	
LOA	«Le Boucher» (Bauné)	Ferme	
LOA	2325 Route du Coudreau (Bauné)	Ferme	
LOA	376 Chemin de la Guilbeaudière (Bauné)	Ferme	
LOA	269 Route de Lué-en-Baugeois (Bauné)	Ferme	
LOA	169 Chemin de la Fontaine Rouillée (Bauné)	Ferme	
LOA	La Gendrie (Bauné)	Ferme	
LOA	916 Route des Cinq Chemins (Bauné)	Ferme	
LOA	5 Rue de la Galonnière (Brain-sur-l'Authion)	Bâtiments agricoles	
LOA	2 Rue de la Galonnière (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	1 Rue du presbytère - Le Bourg (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	3 Rue de la Galonnière (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	4 Rue du Champ Grippon (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	1 Route du Pont du Louet (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	3 Route de la Liairie (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	3 Route de la Porée (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	3 Route de Rozé (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	2 Route de la Réale (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	2 Route du Plessis-Grammoire (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	5 Route de Malboire (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	1 Impasse du Chêne (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	5 Route du Bas Roissé (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	1 Route de la Mare Noire (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	4 Route du Bas Roissé (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	16 Rue du Veau Doré (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	7 Rue Forget (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	27 Rue du Veau Doré (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	3 Impasse du Trône (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	5 Impasse du Trône (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	2 Impasse du Trône (Brain-sur-l'Authion)	Maison de maître	
LOA	24 Route de la Jaille (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	8 Route d'Avalou (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	18 Route de l'Ardoise (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	1 Route de la Jaille (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	3 Route de la Bonairie (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	3 Route de la Perrière (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	1 Route RN 147 (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	7 Allée des Mûriers (Brain-sur-l'Authion)	Longère	
LOA	2 Route de la Jaille (Brain-sur-l'Authion)	Longère	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	20 Route de la Jaille (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	5 Chemin de la Rivère (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	7 Rue des 4 Chemins (Brain-sur-l'Authion)	Maison	
LOA	4 et 6 Route de Narcé (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	1 Rue des Lauriers (Brain-sur-l'Authion)	Ferme	
LOA	264 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	2 Route de l'Etang (Corné)	Longère	
LOA	280 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	225 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	237 Route de Sarrigné (Corné)	Ferme	
LOA	233 Route de Sarrigné (Corné)	Ferme	
LOA	142 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	158 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	70 Route de la Crétaudière (Corné)	Longère	
LOA	41 Rue RD 347 (Corné)	Maison de maître	
LOA	1 Route du Point du Jour (Corné)	Longère	
LOA	«La Bascule», rue de Tivoli (Corné)	Longère	
LOA	4 Route du Stade (Corné)	Longère	
LOA	106 Grasseval ou 7 Route du Point du jour (Corné)	Ferme	
LOA	5 Route du Point du Jour (Corné)	Longère	
LOA	33 Rue de l'Ormeau (Corné)	Maison de maître	
LOA	21 Chemin des Ruisseaux (Corné)	Longère	
LOA	220 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	44 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	6 Route de Sarrigné (Corné)	Maison de maître	
LOA	16 Route de Sarrigné (Corné)	Longère	
LOA	6 Route de la Touche (Corné)	Maison + grange	
LOA	45 Route du Point du Jour (Corné)	Longère	
LOA	31 Rue de l'Ormeau (Corné)	Maison	
LOA	48 Route du Point du Jour (Corné)	Maison de maître	
LOA	6 Route de la Loge (Corné)	Ferme	
LOA	7 Chemin de la Loge (Corné)	Longère	
LOA	4 Route de la Loge (Corné)	Maison de maître	
LOA	51 Route du Point du Jour (Corné)	Maison de maître	
LOA	4 Chemin du Bois d'Epinaud (Corné)	Ferme	
LOA	6 Rue RD 347 (Corné)	Maison de maître	
LOA	9 Route du Méteil (Corné)	Longère	
LOA	11 Route du Méteil (Corné)	Longère	
LOA	2 Route du Méteil (Corné)	Ferme	
LOA	13 Route du Méteil (Corné)	Longère	
LOA	3 Rue de l'Epinaud (La Bohalle)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	26 Rue du Courreau (La Bohalle)	Ferme et fournil XIX ^{ème} siècle	
LOA	8 et 10 Rue de l'Epinaud (La Bohalle)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	17 Rue Maugin (La Bohalle)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	9 Rue Maugin (La Bohalle)	Maison et remise agricole XIX ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	4 Levée Jeanne de Laval (La Bohalle)	Maison et remise agricole XIX ^{ème} siècle	
LOA	9 La Grande Rue (La Bohalle)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	1 Impasse des Lardinières (La Bohalle)	Ferme ; fournil XVIII ^{ème} siècle ; milieu XIX ^{ème} siècle	
LOA	4 Rue La Grande Rue (La Bohalle)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	25 Rue du Carrefour (La Bohalle)	Longère XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	3 Impasse des Lardinières (La Bohalle)	Ferme XVI ^{ème} siècle ; XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle ; 4 ^{ème} quart XIX ^{ème} siècle	
LOA	40 Rue du Haut Chemin (La Bohalle)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	2 impasse des Lardinières (La Bohalle)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	Les Ronzières (La Bohalle)	Maison et remise agricole XIX ^{ème} siècle	
LOA	52 Rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	53 rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Maison XVIII ^{ème}	
LOA	7 Rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Ferme	
LOA	3 Rue Trouillard (La Bohalle)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	35 La Boire du Saule (La Bohalle)	Ferme et fournil « La Dîme »	
LOA	13 Rue Cailleteau (La Bohalle)	Ferme et séchoir à tabac	
LOA	9 Rue de la Chesnaie (La Bohalle)	Ferme	
LOA	18 Rue de la Chesnaie (La Bohalle)	Maison, remise et puits	
LOA	7 Rue Cailleteau (La Bohalle)	Longère	
LOA	5 Rue Cailleteau (La Bohalle)	Longère	
LOA	54 Levée Jeanne de Laval (La Bohalle)	remise agricole ; maison ; hangar XIX ^{ème} siècle ; XX ^{ème} siècle	
LOA	85 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison et remise XIX ^{ème} siècle ; XX ^{ème} siècle	
LOA	37 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Maison XIX ^{ème}	
LOA	142 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison XIX ^{ème}	
LOA	136 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison et remise XIX ^{ème} siècle ; XX ^{ème} siècle	
LOA	120 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Ferme XVIII ^{ème} siècle	
LOA	116 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison et remise XVIII ^{ème} siècle	
LOA	9 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Maison XIX ^{ème} siècle ; XX ^{ème} siècle	
LOA	11 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Maison XVIII ^{ème}	
LOA	13 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Maison et remise/étable XIX ^{ème} siècle	
LOA	8 Rue du Teillage (La Daguenière)	Maison et remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	10 Rue du Cloteau (La Daguenière)	Ferme XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	1 Rue du Rouissage (La Daguenière)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	6 Rue du Rouissage (La Daguenière)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	8 Rue des Chanvriers (La Daguenière)	Maison XVIII ^{ème} siècle	
LOA	17 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	26 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Maison XV ^{ème} siècle ; XVI ^{ème} siècle ; XVII ^{ème} siècle	
LOA	7 Rue de la Vieille Levée (La Daguenière)	Maison XVIII ^{ème} siècle	
LOA	2 Passage de la Mairie (La Daguenière)	Maison XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècle	
LOA	30 Rue Ligérienne (La Daguenière)	Maison	
LOA	1 Rue de Chanay (La Daguenière)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	38 Rue du Val d'Authion (La Daguenière)	Ferme et séchoir à tabac XIX ^{ème} siècle ; 1 ^{ère} moitié XX ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	7 Rue du Clos (La Daguenière)	remise agricole ; maison XVI ^{ème} siècle ; XVII ^{ème} siècle ; XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	Les Baillis (La Daguenière)	Longère	
LOA	19 Rue de la Grange (La Daguenière)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	42 Les Buissons (La Daguenière)	Maison et remise XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	
LOA	134 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	124 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et étable XIX ^{ème} siècle	
LOA	122 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère et fournil XIX ^{ème} siècle	
LOA	118 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	110 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	maison et remise agricole XVIII ^{ème} siècle ; XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	100 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	«Le Bourg Joly» (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Dépendance XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	40 Rue de l'Arcade (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo et de l'église
LOA	90 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison de notable XVIII ^{ème} siècle ; 1 ^{ère} moitié XIX ^{ème} siècle ; 4 ^{ème} quart XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	84 Levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	35 Rue de l'Arcade (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et étable XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	36 Rue de l'Arcade (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et fournil XIX ^{ème} siècle	le périmètre des abords du MH maison de l'Ecce Homo
LOA	4 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise agricole + étable; XIX ^{ème} siècle	
LOA	18 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise + puits XV ^{ème} et XVI ^{ème} siècles	
LOA	12 Rue Maugin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	23 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	31 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	33 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + fournil XIX ^{ème} siècle	
LOA	1 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	11 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère et puits XIX ^{ème} siècle	
LOA	La Courtinière (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	4 La Courtinière (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise XVII ^{ème} , XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	29 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	63 Route de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	75 Route de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison 1874 construite par Mathurin Joulain	
LOA	16 Rue Maugin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	28 Chemin du Moulin Angevin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	La Tassinière (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	22 Chemin du Moulin Angevin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	1 Chemin de la Bougette (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	20 Chemin du Moulin Angevin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	Chemin des Coins (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	24 Les Ganaudières (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	23 Les Ganaudières (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme et fournil XIX ^{ème} siècle	
LOA	L'Ouche Pelé (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XV ^{ème} , XVI ^{ème} et XVIII ^{ème} siècles	
LOA	62 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	44 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	4 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècle	
LOA	18 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison +étable + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	24 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme et séchoir à tabac XIX ^{ème} siècle	
LOA	6 Chemin de Brault (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère et remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	28 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	4 Petite Rue du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	13 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + soue XIX ^{ème} siècle	
LOA	15 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	19 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	21 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	20 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	18 Petite Rue du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	16 Petite Rue du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	22 Petite Rue du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + étable XIX ^{ème} siècle	
LOA	14 Petite Rue du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	11 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	22 Rue du Patis Pottier (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	36 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	30 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XVI ^{ème} ; XVII ^{ème} ; XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	28 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	6 Rue du Gué de l'Aulne (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	10 Rue du Pont du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise-étable XIX ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	9 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle (inscription sur lucarne 1880)	
LOA	5 Petite Rue du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	29 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	33 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XVI ^{ème} ; XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	32 Rue Haute du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	2 Rue du Gué de l'Aulne (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	71 Le Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle (1881 sur la lucarne)	
LOA	14 Rue du Pont du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XVII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	22 Rue du Gué de l'Aulne (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	4 Rue du Pont du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	Canton de la Vilaine (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XVII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	34 Rue du Port La Vallée (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	16 Route de Mazé (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	5 Rue du Pont du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	84 bis Levée Jeanne de laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	2 Rue du Pont Foulon (Saint-Mathurin-sur-Loire)	maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	7 Rue du Pont du Rateau (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère +étable XIX ^{ème} siècle	
LOA	27 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	36 Rue du Port La Vallée (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère +remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	19 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison +remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	51 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + hangar +remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	67 Rue du Port La Vallée (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison	
LOA	69 Courte Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison +remise + fournil XVII ^{ème} ; XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	Courte Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	7 Rue du Bec (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison +remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	13 Rue du Bec (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	11 Rue du Bec (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	6 Rue du Bec (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	30 Route de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et remise agricole début XX ^{ème} siècle	
LOA	16 Rue du Bec (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère +remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	65 Courte Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	71 Courte Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	46 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers**Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales**

Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	44 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	34 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	19 Rue du Bec (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	42 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	49 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	35 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	45 Rue du Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	49 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	23 Chemin du Moulin Angevin (Saint-Mathurin-sur-Loire)	grange + remise XIX ^{ème} siècle	
LOA	55 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	51 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + fournil XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	41 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	33 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	30 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise agricole XIX ^{ème} siècle	
LOA	26 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	13 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère XIX ^{ème} siècle	
LOA	Chemin du Bon Repos (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + puits + four à pain XIX ^{ème} siècle	
LOA	130 Levée du Roi René (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	140 Levée du Roi René (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison XIX ^{ème} siècle	
LOA	22 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + étable + fournil 1854	
LOA	2 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison + remise agricole XIX ^{ème} siècle	
LOA	4 Rue de la Marsaulaye (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise agricole XIX ^{ème} siècle	
LOA	124 Levée du Roi René (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ferme XIX ^{ème} siècle	
LOA	29 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Longère + remise agricole XVIII ^{ème} et XIX ^{ème} siècles	
LOA	10 Chemin Brault (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison et séchoir à tabac début XX ^{ème} siècle	
LOA	Chemin de la Brèche (Saint-Mathurin-sur-loire)	Maison XIX ^{ème}	
LOA	9 bis Rue du Pâtis Pottier (Saint-Mathurin-sur-loire)	Maison et remise XIX ^{ème}	
MOJ	« Le Couvent »	Ferme	
MOJ	« La Grande Métairie »	Ferme	
MOJ	« La Mosnerie »	Ferme	
MOJ	« La Sècherie »	Ferme	
MOJ	« La Durantière »	Ferme	
MUE	« Les Brosses »	Ferme 1700	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers**Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales**

Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
MUE	« Les Brosses »	Ferme 1820	
MUE	« Les Humelles »	Ferme	
MUE	« La Fontaine du Mont »	Ferme	
MUE	« Chaillou »	Ferme	
MUE	Grand Claye VC n°4 (ZV 132)	Ferme	
PDC	23 rue Camille Perdriau	Ferme	
PLG	« La Bouvarderie »	Ferme	
PLG	« L'Augerie »	Ferme	
PLG	« Villeneuve »	Ferme	
RLA	« La Pilière » (Soucelles)	Ferme	
RLA	« La Briandière » (Soucelles)	Ferme	
RLA	« Sainte Anne » (Soucelles)	Ferme	
RLA	« La Bretauderie » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« La Fourerie » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« La Salette » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« La Millardière » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« La Parerie » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« Les Nevauries » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« Les Bougonnières » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« La Joussinière » (Villevêque)	Ferme	
RLA	« Tartelusse » (Villevêque)	Longère XVIII ^{ème}	
SAR	« La Brosse »	Ferme	
SAR	« les Noues »	Ferme	
SBA	« La Mare »	Ferme	
SBA	« Les Grandes Portières »	Ferme	
SBA	« La Jaudette »	Ferme	
SBA	« La Morlière »	Ferme	
SBA	« Le Petit Mongazon »	Ferme	
SBA	«Les Ardoises»	Ferme	
SBA	«la Pellerinière»	ancienne métairie - XVIII ^{ème}	
SCP	« Le Pré »	Ferme	
SCP	« La Gaudière »	Ferme	
SCP	« Le Fromioux »	Ferme	
SCP	« La Janverie »	Ferme	
SCP	« La Fournerie »	Ferme	
SCP	« Le Pertuis »	Ferme	
SCP	« Bois Travers »	Ferme	
SGL	« Le Mélinais »	Ferme	
SGL	« L'Hermitage »	Ferme	
SGL	« la Piquellerie »	Ferme	
SGL	« La Patience »	Ferme	
SGL	31 chemin du Fresne	Ferme	
SGL	Chemin de Cornouaille (ZK 179)	Ferme	
SGL	5 chemin de Cornouaille	Ferme	
SGL	« Les Herbault »	Ferme	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers**Sous catégorie CB - Unités agricoles / Longères / Maisons rurales**

Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
SGL	2 & 4 chemin du Petit Saint-Jean	Ferme	
SGL	« La Galonnière »	Ferme	
SLL	« La Besnardière » (Saint-Jean-de-Linières)	Ferme	
SLL	« La Caharaie » (Saint-Jean-de-Linières)	Ferme	
SLL	« La Forêtrie » (Saint-Jean-de-Linières)	Ferme	
SLL	« La Roche au Breuil » (Saint-Jean-de-Linières)	Ferme	
SLL	« Le Souillet » (Saint-Jean-de-Linières)	Ferme	
SLL	« La Gohardière » (Saint-Léger-des-Bois)	Ferme	
SLP	« La Mainguettière »	Ferme	
SMF	« Le Placineau »	Ferme	
SOA	« La Tachonnière »	Ferme	
SOA	« Grange » chemin des Baluères	Ferme	
SOA	« La Verrie »	Chais	
SOA	« La Sourguinerie »	Ferme	
SOA	« Les Houx »	Ferme	
SOB	« Les Petits Ruaux »	Ferme	
SOB	« La Rougerie »	Ferme	
SOB	« Les Reussières »	Ferme	
SOB	« Les Grandes Reussières »	Ferme	
SOU	« La Pilière »	Ferme	
SOU	« La Briandière »	Ferme	
SOU	« Sainte Anne »	Ferme	
TRE	34 rue des Cèdres	Ferme du «Rousseau »	
TRE	Chemin des Landes	Ferme « La Combe »	
TRE	Chemin des Landes	Ferme	
TRE	Chemin des Landes	Ferme du « Poirier »	
TRE	Chemin des Landes	Ferme	
VEA	« Préhaut » (Pellouailles-les-Vignes)	Ferme	
VEA	« Les Gates » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	
VEA	« La Poularderie » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	
VEA	« Livennière » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	
VEA	« La Haute Chesnaie » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	
VEA	Rue Victor Hugo (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme dite de « La Maison Rouge » et son four à pain	
VEA	« La Grande Epervière » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	
VEA	« La Planche » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	
VEA	« La Ripotière » (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Ferme	

CC - Edifices techniques

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des bâtis d'intérêt de par leur singularité liée à leur usage technique actuel ou antérieur et marquant dans le paysage tel que : les moulins à vent/eau, les maisons d'éclusier, les chevalements, etc.



Chevalement Eiffel
Trélazé



Moulin de la Fenêtre
Saint-Martin-
du-Fouilloux



Poste de Garde
Le Plessis-Macé



Usine de l'île d'Amour
Ecoflant

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment. Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CC - Edifices techniques			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0a	35 rue Châteaugontier et 25 rue Paul Bert	Distillerie Emile-Giffard	
AN0a	Jardin du Mail	Bâtiment des services techniques de la ville	Des périmètres MH
AN0b	Rue Eblé	Caserne – 3 bâtiments structurant la cour principale	
AN0b	Place La Fayette	Caserne Quartier de Cavalerie ou Quartier d'Espagne	
AN0b	40 rue de Bel-Air	Atelier des statuaires Henri Bouriché et Pierre Rouillard	Des périmètres MH
AN1	28 rue Florent Cornilleau	Ancien central téléphonique	Des périmètres MH
AN1	4 rue Robert le Fort	Ancien atelier	Des périmètres MH
AN1	Rue Aristide Justeau / Cour des Fours à Chaux	Fours à chaux	
AN8	6 bis quai des Carmes / 2 rue Garnier	Bureaux et habitations de l'ancienne usine de bonneterie	
AN8	10 boulevard Henri Arnould	Magasin, dit Maison Rousseau	
AN9	Avenue René Gasnier	Caserne Verneau	
AVR	Chemin des Vignes	Dépendance du moulin	Le périmètre MH
BOU	22 rue des Moulins	Moulin de la Butte	
BRI	14 chemin du Barrage du Pont	Moulin	
ECO	« La Fourmillonnière » Usine de l'île d'Amour	Ancienne usine de traitement de déchets 1903	
FEN	Port Albert	Four à chaux	
LEA	centre bourg (La Meignanne)	Four à chaux	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CC - Edifices techniques			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LEA	« La Coudre » (La Meignanne)	Moulin	
LEA	9 square le Chatellier (Le Plessis-Macé)	Ancien poste de garde «Le Châtelier»	
LEA	Chemin du Bas Verger de Marottes (A190) (Le Plessis-Macé)	Maison de vigne	
LEA	Clos de Treize Vents (Pruillé)	Maison de vigne	
LEA	Clos de l'Harmonie (Pruillé)	Maison de vigne	
LOA	Les Plantes (Andard)	Lavoir	
LOA	Le Bourg (Bauné)	Moulin à eau	
LOA	La Pièce du Patis (Corné)	Maison de vigne	
LOA	CD n°118 (Corné)	Pont	
LOA	20 Les Baillis (La Daguenière)	Séchoir à tabac	
LOA	RD n°952 (La Daguenière)	Pont	
LOA	11 Rue du Clos (La Daguenière)	Remise	
LOA	Rue ligérienne, «La Cassure» (La Daguenière)	Remise du XIX ^{ème} siècle	
LOA	Rue de l'Arcade (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Gare XIX ^{ème} siècle	
LOA	6 Chemin de la Bougette (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Moulin à vent XVIII ^{ème} siècle	
LOA	Les Ventes (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Moulin cavier XVIII ^{ème} siècle	
LOA	61 Rue de la Croix (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Séchoir à tabac début XX ^{ème} siècle	
MOJ	Chemin de Sautré (B 166)	Maison éclusière	
MOJ	Rue Moulin de Belfroy (AT 16)	Maison éclusière	
MUE	1bis rue de la Chapelle	Moulin	
MUE	« Petit Claye » (RN 160)	Moulin à eau du XVII ^{ème}	
PDC	72 rue de la Gare	Gare	
PDC	Levée de la Belle Poule (AR 401)	Gare	
PDC	8 chemin du Moulin Marcille	Moulin	
PDC	23 rue de la Gare	Corderie des Aireaux	
RLA	« Moulin de la Boire » (Soucelles)	Moulin	
SBA	« Les Hardouinières »	Moulin	
SBA	Chevalement des Fresnaies puits n°26 Rue du 8 Mai 1945 (AN 438)	Chevalement 1949	
SCP	Chemin de Saint-Jean-des-Marais	« Moulin de la Roche Tansolière » 1 ^{er} moulin de France XIX ^{ème} à posséder une orientation automatique des ailes	
SGL	9 rue des Moulins	Moulin	
SGL	4 rue des Moulins	Moulin	
SGL	1 avenue du Commerce	Moulin	
SGL	28-30 chemin du Moulin Carré	Moulin	
SLL	Rue de la Gare (AD 19) (Saint-Jean-de-Linières)	Gare du « Petit Anjou »	
SLL	« Le Grand Moulin » 17 rue du Moulin (Saint-Léger-des-Bois)	Moulin	
SMF	« Belle Noue » RD 105	Motte Féodale	
SMF	« Moulin de la Fenêtre »	Moulin tour & son enclos de murs de pierres	
SOA	« Les Huttières »	Moulin à vent	
SOA	« Châruau »	Moulin à eau	
SOA	Les Baluères (A 1670)	Puits	
SOA	L'Ecotière	Puits	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CC - Edifices techniques			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
SOU	« Moulin de la Boire »	Moulin	
TRE	Rue Ferdinand Vest (AZ 86)	Anciennes écuries	
TRE	Rue Ferdinand Vest (AZ 85)	Ancienne balance	
TRE	Chemin de la Maraîchère / Rue Ludovic Ménard	Ancienne fabrique d'allumettes	
TRE	Les Grand Carreaux	Chevalement	
TRE	L'Hermitage	Chevalement	
TRE	Monthibert	2 chevalements	
TRE	Champ Robert	2 chevalements	
VEA	L'Hopiteau (ZE 43) (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Moulin	
VEA	CR du Moulin de l'Artisanat (ZA 110) (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Moulin à vent	
VEA	Moulin de la Haie Joulain (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Minoterie XIX ^{ème}	

CD - Edifices culturels

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des bâtiments à usage culturel et d'intérêt de par leur architecture singulière telle que des équipements scolaires : écoles, collèges, etc.



Centre nautique
Angers



Ecole
Pellouailles-les-Vignes



Hôtel de ville
Trélazé



Pavillon de chasse
Ecuillé

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment. Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CD - Edifices culturels			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0a	4 place de l'Académie	Ecole XX ^{ème} ; Académie d'équitation	
AN0a	4 rue Prébaudelle	Collège Chevreul	
AN0a	Jardin du Mail	Kiosque à musique	Des périmètres MH
AN0a	Jardin du Mail	Café – glacier	Des périmètres MH
AN0b	5 rue Gutenberg	Ecole maternelle et primaire Condorcet	
AN1	26, 28 rue Victor Hugo	Ensemble scolaire Victor Hugo	Des périmètres MH
AN4	64 rue Gabriel Lecombe / 58, 62 rue de Villoutreys	Ecole privée Sainte-Marie	
AN6	Avenue du Lac de Maine	Centre nautique	
AN8	16 chemin des Travailleurs	Café/Restaurant 1910	
AN8	10 rue Saint-Jacques	Auberge de l'Arche Dorée	
AN9	1 square Henri Farman	Ecole primaire du Champ de Bataille	
CAN	58 rue d'Angers	Ecole publique Les Basses Vallées	
ECU	4 rue de la Mairie	La Mairie	
ECU	2 rue des Ecoles	Ecole	
ECU	St Gervais	Pavillon de chasse du Château du Plessis-Bourré	
LOA	57 Chemin de la Boule de Fort (Andard)	Boulodrome	
LOA	27 Grande Rue (Brain-sur-l'Authion)	Ecole primaire	
LOA	3 Rue de la Coutardière (Brain-sur-l'Authion)	Boulodrome	
LOA	14 Rue de la Crémaillère d'Argent (Brain-sur-l'Authion)	Boulodrome	
LOA	7 Rue de l'Alliance (Brain-sur-l'Authion)	Boulodrome	
LOA	49 Route des Hautes Dublières (Corné)	Boulodrome	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CD - Edifices culturels			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	30 Rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Boulodrome	
LOA	45 Le Bas Chemin (La Bohalle)	Boulodrome	
LOA	67 Rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Ecole primaire Notre Dame du sacré coeur	
LOA	21 Rue du Pont Foulon (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Boulodrome	
LOA	3 Rue des Ventes (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Ecole primaire Saint Louis de Gonzague	
MOJ	Mairie, esplanade Jean moulin	Mairie, Ancienne maison « Grand Maison »	
MUE	72 route de Nantes	Mairie	
PDC	Pouillé	Lycée agricole « Le Grand Pouillé »	
PDC	8 quai de l'Authion	Ecole privée St-Aubin	
PLG	21 rue de la Mairie	Le Pin Doré : Ancienne maison noble puis Mairie	
RLA	9 rue des Ecoles (Villevêque)	Ecole	
SBA	27 rue de la Ranloue	« La Castouarde » Ancien pavillon de chasse puis maison de Maître (XVI ^{ème})	
SLL	10 RN23 (Saint-Jean-de-Linières)	Auberge de la Roche : Relais de poste (1629) « De la Roche au-Breuil », un des plus importants de l'Anjou	
SLL	CR de la Touche aux ânes à Gourmaillon (Saint-Léger-des-Bois)	« Relais auberge de la Touche aux Anes » Au XVI ^{ème} : relais important sur la route d'Angers-Rennes	
TRE	Place Olivier Thuaud	Bâtiment central de la Mairie	
TRE	Rue Jean Jaurès	Ancienne Bourse du travail	
TRE	Rue de la Goducière	Piscine « Tournesol »	
VEA	65 rue Nationale (Pellouailles-les-Vignes)	Mairie	
VEA	27 bis rue Nationale (Pellouailles-les-Vignes)	Ecole	
VEA	10 rue Nationale (Pellouailles-les-Vignes)	Ancienne Mairie	
VEA	Place de la Mairie (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Mairie	

CE - Edifices culturels

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des bâtiments construits pour un usage culturel : églises, couvents, chapelles, oratoires, presbytères, etc.



Ancien presbytère
Trélazé



Chapelle de la Touche aux Ânes
Saint-Léger-des-Bois



Couvent des Servantes
des Pauvres
49 rue Parmentier
Angers



Eglise et presbytère
Mûrs-Erigné

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment.
Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CE - Edifices culturels			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0a	2 rue de l'Esvière	Prieuré Saint-Sauveur-de-l'Esvière	Le périmètre MH
AN0a	1 rue Saint-Eutrope	Presbytère Paroisse de l'Esvière	Le périmètre MH
AN0a	Place de l'Académie	Eglise paroissiale Saint-Laud	Le périmètre MH
AN0a	39 rue Desjardins	Eglise paroissiale Saint-Joseph	Le périmètre MH
AN0a	2 rue Saint-Joseph	Presbytère Saint-Joseph	Le périmètre MH
AN0a	Rue Paul Langevin	Lycée David d'Angers (Séminaire)	Le périmètre MH
AN0a	24 bis, 26 avenue Montaigne	Pensionnat De Bellefontaine; Maison des Arts ; Conservatoire	Le périmètre MH
AN0a	62 rue Faidherbe	Couvent des Capucins	Le périmètre MH
AN0b	Rue La Fontaine	Eglise Saint-Thomas - Couvent de Dominicains	Le périmètre MH
AN0b	106 rue de Frémur	Couvent de la Visitation	
AN1	39 rue Boreau	Ancien presbytère Saint-Samson	Le périmètre MH
AN2	Rue d'Osnabrück	Eglise paroissiale Saint-Jean	
AN3	10 rue Béranger	Eglise paroissiale Saint-Antoine	Le périmètre MH
AN4	Rue Saint-Léonard	Eglise	
AN4	86 rue Blaise Pascal	Eglise paroissiale de la Madeleine	
AN7	Place du Chamoine Ballu	Eglise paroissiale Sainte-Marie	
AN8	Rue Saint-Jacques	Eglise Saint-Jacques	Le périmètre MH
AN8	65 rue Saint-Jacques	Presbytère de Saint-Jacques	Le périmètre MH
AN8	4bis - 6 place Sainte-Thérèse	Presbytère de la paroisse Sainte-Thérèse	Le périmètre MH
AN8	Place Sainte-Thérèse	Eglise Sainte-Thérèse	Le périmètre MH
AN8	Rue de la Meignanne	Couvent des Soeurs Saint-Charles	Le périmètre MH

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CE - Edifices culturels			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN9	36, 38 rue Barra	Centre Saint-Jean Grand Séminaire	Le périmètre MH
AN9	Ile Saint-Aubin	Prieuré Saint-Aubin	
AVR	5 avenue Jean Lurçat	Presbytère	
AVR	213 avenue Pierre Mendès France	Presbytère	
AVR	5 Avenue Jean Lurçat	Chapelle des Martyrs et ses annexes	
CAN	Route de Cantenay	La Chapelle	
ECU	Rue de l'église	Eglise Saint-Martin-de-Vertou	
ECU	16b rue des Ecoles	Ancien presbytère	
FEN	Rue de Querré	Chapelle Notre-Dame-de-Pitié ou Chapelle des Vignes	
LEA	Place Saint-Martin (La Membrolle-sur-Longuenée)	Eglise	
LEA	Rue Jean le François (La Membrolle-sur-Longuenée)	Chapelle	
LOA	28 Rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Chapelle de la Salette	
LOA	Rue du Bas Chemin (La Bohalle)	Chapelle Saint Joseph	
LOA	Le Bourg (La Daguenière)	Eglise	
MUE	16 rue Pierre Levesque	Eglise Saint-Pierre	
MUE	Route de Nantes	Eglise Saint-Venant	
MUE	16 rue Pierre Levesque	Presbytère	
MUE	Chemin de l'Hermitage	Chapelle de l'Hermitage	
RLA	CV n°1 de la Chapelle du Chêne (Soucelles)	La Chapelle du Chêne	
SBA	Place Jean XXIII	Eglise	
SLL	CR de la Touche aux Ânes à Gourmaillon (Saint-Léger-des-Bois)	Chapelle de la Touche aux Ânes	
SMF	12 rue du Petit Paris	Ancien presbytère	
TRE	Place Francisco Ferrer	Eglise Saint-Pierre	
TRE	Place Francisco Ferrer	Ecole (Ancien presbytère)	
TRE	Place Jean Corvest	Chapelle Saint-Lézin	
TRE	27 rue de la Tour	Tombeau	
VEA	Place de l'église (Pellouailles-les-Vignes)	Eglise Saint-Emerance	
SSA	Rue du Maréchal leclerc (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Eglise Saint-François	
SSA	CR n°5 (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Oratoire Sainte-Barbe	

CF - Edifices atypiques / contemporains

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des architectures particulières de par leur usage (équipement, grand magasin, etc.) et/ou de par leur époque de construction (architecture contemporaine) ayant un impact certain sur leur environnement (rue, quartier)



6/8 square Alexandre 1^{er}
Angers



75 rue Jean Joxé
Angers



Ancienne Usine
des Luisettes
Angers



Centre des Congrès
Angers

Nota pour la lecture du tableau

Les éléments bâtis qui concernent le territoire de plusieurs communes sont classés dans la commune où est situé le bâtiment. Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CF - Edifices atypiques / contemporains			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN0 intra	Rue Franklin Roosevelt	Poste centrale	Périmètre MH
AN0 intra	17, 19 rue Voltaire, Rue Franklin Roosevelt	Banque / Grand magasin / Halle aux vêtements	Périmètre MH
AN0 intra	Place du Ralliement	Grand Théâtre	Périmètre MH
AN0 intra	12, 14 place du Ralliement / 6 rue d'Alsace	Hôtel de voyageur / Galerie Lafayette	Périmètre MH
AN0 intra	38 rue Saint-Laud / 9 rue Claveau	Cabaret L'Alcazar	Périmètre MH
AN0 intra	Place Molière	Usine des Luisettes, Distillerie Cointreau, Banque	Périmètre MH
AN0 intra	41 rue Jules Guitten	Hôtel de Ville, Palais de Justice Muséum des Sciences Naturelles + annexe Hôtel de Ville	Périmètre MH + site inscrit
AN0 intra	Boulevard de la Résistance et de la Déportation	Collège / Hôtel de Ville actuel	Périmètre MH + site inscrit
AN0 intra	10 rue des Poëliers	Grand magasin	Périmètre MH
AN0 Intra	3 à 5 rue des Cordeliers	Immeuble atypique 1935, Immeuble Remère	
AN1	Place Pierre Mendès France	Centre des Congrès	Périmètre MH
AN1	Place François Mitterrand	Immeuble de bureau : Caisse Nationale de Prévoyance	Périmètre MH
AN1	5 rue du Fort de Vaux	Maison construite au début des années 20 par le fondateur de la société des Fonderies Angevines	
AN1	75 rue Jean Joxé	Une des trois maisons de l'architecte Georges Meyer : Forte présence de schiste dans la maison et le muret de clôture sur rue	

Catégorie C : Les édifices bâtis singuliers			
Sous catégorie CF - Edifices atypiques / contemporains			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN1	6 à 8 square Alexandre 1 ^{er}	Immeubles	
AN1	5 rue du fort de Vaux ^{er}	Maison 1 ^{er} quart du XX ^{ème} siècle	
AN3	36, 36 bis avenue Pasteur	2 maisons de type Art-Déco	
AN4	25 rue Desmazières	Académie de la Société d'Horticulture	
AN4	71 rue des Ponts-de-Cé	Maison de 1907 conjuguant des tendances pittoresques et le style Art Nouveau	
AN4	12 rue des Ponts-de-Cé	Maison de style pittoresque et sa polychromie de briques émaillées	
AN5	12 boulevard Joseph Bédier	Une des trois maisons de l'architecte Georges Meyer : Forte présence de schiste	
AN7	2 rue Le Nôtre	E.N.I.T.H.	
AN8	2 boulevard Georges Clémenceau	Maison	Périmètre MH
AN8	4 boulevard Georges Clémenceau	Maison	Périmètre MH
AN8	Boulevard du Bon Pasteur / Avenue Yolande d'Aragon / Boulevard Foulques Nerra	Cité Front de Maine	Périmètre MH
AN9	6 rue Barra	Maison Les Glycines	Périmètre MH
AN9	30 rue Barra	Maison	Périmètre MH
AN9	1 rue des Capucins	Lycée Jean Moulin	
AVR	13 Avenue du Commandant Mesnard	Clinique	
LEA	Les Outinières (Pruillé)	Volume atypique, présence de briques pour les entourages de baies et les chainages	
LOA	14 Rue de l'Arcade (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Maison art-déco XX ^{ème} siècle	

D LES ÉLÉMENTS DE PETIT PATRIMOINE LOCAL

Sont identifiés dans cette sous-catégorie certains petits éléments (marquants dans l'espace ou identitaires) de patrimoine liés au territoire, au terroir : murets de schiste, mares, etc.

Leurs caractéristiques spécifiques peuvent être liées à :

- Un impact dans l'environnement de par un linéaire important et/ou une implantation singulière

Dispositions générales aux éléments de petit patrimoine local :

Prendre en compte ces éléments de petit patrimoine dans le projet.

Ceux-ci pourront faire l'objet d'adaptations, voire de démolitions partielles, dès lors que le projet ne remet pas en cause la qualité de l'entité identifiée

Ces dispositions s'appliquent, sauf dans le cas de désordres structurels irréversibles constatés.

Les éléments de petit patrimoine local sont regroupés en sous-catégories :

- DA – Murs et murets
- DB – Mares maçonnées, lavoirs, maison de vigne
- DC – Ouvrages hydrauliques

Ces sous-catégories ne font pas l'objet de dispositions spécifiques.

DA - Murs et murets

Sont identifiés dans cette sous-catégorie les murs et les murets identitaires d'un paysage de par leur linéaire important, et/ou leur très grande qualité



Chemin du Loir
La Roche Foulques



Chemin du Haut de
la Baumette
Sainte-Gemmes-sur-Loire



Mur d'enceinte du Château du
Plessis-Macé



Chemin des Landes
Trélazé

Nota pour la lecture du tableau

Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie D : Les éléments de petit patrimoine local			
Sous catégorie DA - Murs et murets en pierre ou schiste			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
AN8	Rue de la Traquette	Mur	
AN9	Rues Haüy, Figuier, Frémond, Margat, Capucins et Chemin des Chalets	Murs longeant les rues	
BEA	Allée des Noués	Murs longeant le jardin public	
LEA	Cimetière route de Saint-Clément (La Meignanne)	Mur du cimetière	
LEA	Château du Plessis-Macé (La Membrolle-sur-Longuenée)	Mur d'enceinte	
MUE	Chemin de la Buisserie et 50 route de Nantes	Mur longeant le chemin	
MUE	Rue Marcel Roux	Mur longeant propriété	
PDC	Cimetière de Sorges, Rue des Perrins, Chemins de la Gardière et de la Fontaine.	Murs de clôture	
PDC	9 rue du Château (parcelle BE 333)	Murailles de l'ancien Château de la Roche d'Erigné	
RLA	Route de l'Etang (ZL 53 & 121) (Soucelles)	Murs de clôture	
RLA	Chemin rural du Loir (Roche Foulques) (Soucelles)	Murs longeant le chemin	
SBA	Domaine de Pignerolle	Murs de clôture	
SBA	Rue des Héraudières	Murs longeant les rues	
SCP	Route de la Pouëze	Mur longeant la route	
SGL	Chemins du Haut de la Baumette, du Hutreau, de la Macheferrière, des Grands Maisons, des Noël's, Route de la Roche, Rue de Bel Air	Murs longeant les chemins	
TRE	Rues E. Reclus et A. Chouteau	Murs longeant les rues	
TRE	Chemin des Landes	Murs longeant le chemin	

Catégorie D : Les éléments de petit patrimoine local			
Sous catégorie DA - Murs et murets en pierre ou schiste			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
VEA	Ruelle des Vendangeurs (Pellouailles-les-Vignes)	Murs	
VEA	RD 115 (Saint-Sylvain-d'Anjou)	Murs longeant la route	

DB - Mares maçonnées, lavoirs, maison de vigne

Sont identifiés dans cette sous-catégorie des mares maçonnées et des lavoirs, les plus marquants dans le paysage ou identitaires d'un paysage.



La Basse Marzelle
Soulaines-sur-Aubance



La Haute Grolière
Soulaines-sur-Aubance



Lavoir
Sarrigné



Les Balluères
Soulaines-sur-Aubance

Nota pour la lecture du tableau

Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie D : Les éléments de petit patrimoine local			
Sous catégorie DB - Mares maçonnées, lavoirs, maison de vigne			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	Les Chapelles (Andard)	Maison de vigne (loge)	
SAR	Allée de la Fontaine	Lavoir	
SOA	Les Baluères, Bas Plessis, Haut Plessis, Petites Landes, L'Écotière, Haute Grolière, Haute Marzelle, Basse Marzelle	Mares maçonnées	

DC - Ouvrages hydrauliques

Sont identifiés dans cette sous-catégorie les ouvrages hydrauliques du bord de Loire, héritage de l'économie fluviale du XIX^{ème} siècle, indissociables du paysage ligérien.



Loire-Authion
La Daguenière
escalier et mur - Les Baillis



Loire-Authion
La Daguenière
mur - Les Baillis



Loire-Authion
Saint-Mathurin-sur-Loire
rampe d'accès



Loire-Authion
Saint-Mathurin-sur-Loire
Port Pigeau

Nota pour la lecture du tableau

Les communes sont identifiées par un code de référence de 3 lettres. Liste des codes de référence des communes et des quartiers d'Angers en fin de document.

Catégorie D : Les éléments de petit patrimoine local			
Sous catégorie DC - Ouvrages hydrauliques			
Com-mune	Désignation et/ou adresse	Intérêt et caractéristiques majeures	Concerné par
LOA	La Messagerie (La Bohalle)	Rampe d'accès	
LOA	Port la Vallée (La Bohalle)	Rampe d'accès	
LOA	Le Vieux bourg (La Bohalle)	Rampe d'accès	
LOA	Face à l'Eglise (La Bohalle)	Rampe d'accès	
LOA	Face rue Cendreuse (La Bohalle)	Rampe d'accès	
LOA	La Levée de Belle-Poule (La Daguenière)	Rampe d'accès	
LOA	Grand Port (La Daguenière)	Rampe d'accès	
LOA	La Cassure (La Daguenière)	Rampe d'accès	
LOA	Port à Soyer (La Daguenière)	Rampe d'accès	
LOA	Port de la Chevrette (La Daguenière)	Rampe d'accès	
LOA	Port Maillard (La Daguenière)	Cale	
LOA	Port à Soyer (La Daguenière)	Cale	
LOA	Port de la Chevrette (La Daguenière)	Digue	
LOA	Port-Pigeau - 1 rue le Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Cale	
LOA	Port-Pigeau - 1 rue le Voisinay (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Rampe d'accès	
LOA	Hauts des Champs - 138 levée du Roi René (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Rampe d'accès	
LOA	Levée du Roi René - 1 Grande Rue (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Rampe d'accès	
LOA	Pont du Rateau - 138 levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Rampe d'accès	
LOA	Pont du Rateau - 98 levée Jeanne de Laval (Saint-Mathurin-sur-Loire)	Rampe d'accès	

ANNEXE 2 - LOI BARNIER

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES APPLICABLES AUX SECTEURS DE DEROGATION A L'APPLICATION DE L'ARTICLE L 111-6 à L 111-10 DU CODE DE L'URBANISME

INTRODUCTION

L'article L 111-6 à L 111-10 (ancien article L 111-1-4) du Code de l'Urbanisme prévoit qu'en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. **Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par cet article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.**

Certains secteurs, concernés par l'article L 111-6 à L 111-10 (ancien article L 111-1-4), ont fait l'objet d'études spécifiques analysant les cinq critères précédemment cités. Ces études ont donné lieu à des prescriptions réglementaires, par secteur, qui viennent compléter les dispositions des zonages dans lesquels ils s'inscrivent.

Les secteurs d'études concernés sont repérés au plan de zonage réglementaire par une surface spécifique.

La présente annexe précise les dispositions complémentaires applicables à ces secteurs, sous forme de fiche individuelle.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

- La hauteur des constructions devra être limitée afin que leur visibilité depuis les Basses Vallées Angevines et l'autoroute soit atténuée.
- L'intégration colorimétrique des modules architecturaux devra être valorisée par l'utilisation prédominante de teintes sobres (de type RAL 8019) et par la limitation de contrastes de couleurs.

Clôtures

- La sécurisation du site devra être assurée par un système présentant une bonne intégration paysagère (de type grillage à moutons).

Espaces libres

- L'aménagement futur devra tenir compte de la pente générale du coteau de la Mayenne et permettre une intégration générale depuis les points de vue lointains, et notamment depuis les Basses Vallées Angevines : un traitement par paliers sera privilégié pour conserver la forme du coteau.
- Les aménagements devront permettre à la fois de préserver la continuité visuelle depuis les habitations riveraines présentes sur le coteau et limiter les nuisances sonores venant de l'autoroute. Il sera donc privilégié deux types d'aménagements : un décaissement d'environ 3 mètres derrière le merlon autoroutier existant sur le côté Est du site du terrain d'accueil, et la création d'un merlon d'environ 3 mètres sur le côté Ouest.
- Des liens végétaux entre les boisements existants et l'aire d'accueil devront être proposés pour permettre une continuité visuelle de la perception du coteau depuis les habitations riveraines.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies :

- L'accès au site devra être soigné, sécurisé et simple, marquant l'entrée sur une aire de vie, en évitant des ambiances trop urbaines de type rond-point.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagèreFormes et façades

- Les formes architecturales seront simples et les détails soignés.
- Toutes les façades doivent être traitées avec le même soin et en harmonie avec la façade principale.
- Les teintes doivent être sobres et harmonieuses, afin de contribuer à une insertion paysagère de qualité, assurant une transition entre les espaces d'activités et le paysage des Basses Vallées Angevines.
- Les éléments techniques spécifiques, notamment la cheminée, doivent être traités dans la composition architecturale d'ensemble.

Espaces libres et Clôtures

- 40% minimum de la parcelle fera l'objet d'aménagements paysagers et/ou de plantations contribuant à la biodiversité et à l'insertion paysagère du projet.
- Les espaces dédiés au stationnement et aux circulations feront l'objet d'un traitement paysager, comprenant des arbres de haute ou moyenne tige, sous réserve du bon fonctionnement des véhicules et de la garantie de la sécurité routière.
- Les espaces de stockage et de dépôts doivent faire l'objet d'une insertion paysagère de qualité.
- Les clôtures devront faire l'objet d'une insertion paysagère qualitative. Les portails d'entrée devront s'harmoniser avec les clôtures.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseauxDesserte et circulation :

- Les circulations, manœuvres et stationnement nécessaires au fonctionnement de l'équipement seront organisés sur la parcelle, afin de garantir la sécurité routière.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagèreFormes et façades

- Les façades des constructions devront être alignées sur le recul obligatoire sur au moins 70% de sa longueur. Des éléments ponctuels seront autorisés en saillie à condition de ne pas dépasser 3 mètres maximum.

Espaces libres

- Une bande végétale constituée de massifs arbustifs de 8 m de large sera réalisée le long de la RD 775, dans la marge de recul des 40 m.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

Les façades arrières et latérales de chaque bâtiment seront traitées comme ou en harmonie avec la façade principale.

Il sera préféré, pour les façades et toitures de tous les bâtiments autorisés, des couleurs neutres, sombres, fondues et mûres (telles le bleu-ardoise, le vert sombre, le brun-rouille, ...), à l'exclusion de toutes couleurs vives.

Clôtures

Si la clôture est nécessaire, elle devra être constituée :

- A l'alignement des voies de circulation : d'un grillage à larges mailles retenu par des poteaux métalliques, le tout de couleur vert sombre, et d'une hauteur maximale de 2 mètres ;
- En limite séparative d'un grillage à larges mailles retenu par des poteaux métalliques, le tout de couleur vert sombre, doublé d'une haie de type bocager composée d'arbres de hautes tiges et d'arbustes d'essences locales.
- Les portails d'entrée devront s'harmoniser avec le grillage des clôtures.

Espaces libres

Dans la marge de recul définie le long de la RD 775, les aires de dépôts et de stockage même temporaires sont interdites.

Au-delà de la marge de recul, les surfaces d'exposition pour la vente de matériels ou de matériaux ne sont autorisées qu'aux conditions suivantes :

1. Elles doivent faire l'objet d'un travail de « mise en scène » destiné à mettre en valeur les produits présentés tout en garantissant une présentation soignée de l'ensemble, en rapport avec le traitement paysager souhaité dans la bande de recul.
2. Cette « mise en scène » devra faire l'objet d'une note particulière jointe à la demande de permis de construire et permettant d'en visualiser les effets et d'en comprendre le traitement.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies :

- Les accès directs sur la D775 sont interdits. Les accès futurs seront réalisés uniquement sur l'ancienne route nationale.

À l'intérieur de la parcelle pour chaque accès, des aires de manœuvres suffisantes seront aménagées pour permettre la sortie en marche avant des plus gros véhicules susceptibles d'accéder à la parcelle.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

- Dans la marge de recul définie le long de la RD 323, les aires de dépôts et de stockage même temporaires sont interdites.
- Au-delà de la marge de recul, le long de la RD 323, au moins une face du bâtiment doit respecter un principe d'orientation parallèle à cet axe de circulation.
- Les façades arrière et latérales de chaque bâtiment seront traitées comme la façade principale et en harmonie avec elle.
- Il sera préféré, pour les façades et toitures de tous les bâtiments autorisés, des couleurs neutres, sombres, fondues et mûres (telles le bleu-ardoise, le vert sombre, le brun-rouille), à l'exclusion de toutes couleurs vives.
- Les pentes de toitures devront être dissimulées par un acrotère, traité dans le même matériau et la même couleur que les façades, courant sur tout le périmètre du bâtiment afin d'être invisible de tout point de l'espace public.

Clôtures

- En façade de la RD 323 :
Si la clôture s'avère nécessaire, compte tenu de l'activité, elle devra impérativement être constituée d'un grillage à large maille retenue par des poteaux métalliques, le tout de couleur vert sombre, et d'une hauteur maximale de 2 mètres. Les portails d'entrée devront s'harmoniser avec le grillage de clôture.
- En limite séparative
- S'il est nécessaire que l'emprise soit entièrement close, la clôture sera constituée d'un grillage à large maille retenue par des poteaux métalliques, le tout de couleur vert sombre, doublée d'une haie de type bocager, composée d'arbres de haute tige et d'arbustes identiques à ceux déjà présents sur le site (essences locales).

Espaces libres

- Dans la marge de recul définie le long de la RD 323, les plantations à réaliser devront respecter un principe d'aménagement vert de type enherbé entre les plantations transversales.
- Les aires de stationnement devront faire l'objet d'un traitement paysager sous forme d'écrans bocagers et/ou d'arbres de haute tige, compatible avec le traitement d'ensemble de la marge de recul le long de la RD 323.
- Les conifères de haies de type thuyas, cupressus ainsi que le laurier palme sont interdits.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies

- Les accès seront situés sur les voies intérieures prévues à cet effet. Ils seront prévus de telle façon qu'en aucun cas un véhicule stationné ne déborde sur l'emprise publique des voies et seront conçus et disposés de telle sorte que les véhicules susceptibles d'accéder à la parcelle puissent le faire en marche avant sans manœuvrer sur la voie publique.
- À l'intérieur de la parcelle des aires de manœuvres suffisantes seront aménagées pour permettre de la même manière la sortie en marche avant.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère**Formes et façades**

- Au-delà de la marge de recul, le long de la RD 323, au moins une face du bâtiment doit respecter un principe d'orientation parallèle à cet axe de circulation.
- Il sera préféré, pour les façades et toitures de tous les bâtiments autorisés, des couleurs neutres, sombres, fondues et mûres (telles le bleu-ardoise, le vert sombre, le brun-rouille), à l'exclusion de toutes couleurs vives.
- Les façades arrière et latérales de chaque bâtiment seront traitées comme la façade principale et en harmonie avec elle.
- Les pentes de toitures devront être dissimulées par un acrotère, traité dans le même matériau et la même couleur que les façades, courant sur tout le périmètre du bâtiment afin d'être invisible de tout point de l'espace public.

Clôtures

- En façade de la RD 323 et de la rue de la Liberté :
Si la clôture s'avère nécessaire, compte tenu de l'activité, elle devra impérativement être constituée d'un grillage à large maille retenue par des poteaux métalliques, le tout de couleur vert sombre, et d'une hauteur maximale de 2 mètres. Les portails d'entrée devront s'harmoniser avec le grillage de clôture.
- En limite séparative
- S'il est nécessaire que l'emprise soit entièrement close, la clôture sera constituée d'un grillage à large maille retenue par des poteaux métalliques, le tout de couleur vert sombre, doublée d'une haie de type bocager, composée d'arbres de haute tige et d'arbustes identiques à ceux déjà présents sur le site (essences locales).

Espaces libres

- Dans la marge de recul définie le long de la RD 323, les plantations à réaliser devront respecter un principe d'aménagement vert de type enherbé entre les plantations transversales.
- Les haies bocagères et alignements d'arbres existants doivent être maintenus, renforcés et entretenus.
- Les aires de stationnement devront faire l'objet d'un traitement paysager sous forme d'écrans bocagers et/ou d'arbres de haute tige, compatible avec le traitement d'ensemble de la marge de recul le long de la RD 323.
- Les conifères de haies de type thuyas, cupressus ainsi que le laurier palme sont interdits.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

- Les formes architecturales seront simples et les détails soignés.
- La construction doit être réalisée en tenant particulièrement compte des angles de perception du volume, en particulier lorsque ceux-ci se trouvent dans les perspectives depuis les carrefours, l'autoroute A11 et la RD 115 et plus généralement depuis des points de vue particuliers.
- Les constructions seront implantées en façade principale le long des axes primaires.
- Toutes les façades doivent être étudiées afin d'offrir une harmonie générale du projet.
- Les teintes doivent être sobres et harmonieuses. En dehors de marquages colorés liés strictement à l'image de l'entreprise. En relation directe avec le parti volumétrique, les teintes aluminium naturel, les gammes de gris ou de blanc et nuances de blanc sont préconisées.
- Les percements doivent être simples et composés.
- L'emploi de matériaux laissés bruts alors qu'ils sont destinés par les règles de l'art à être enduits est interdit.
- La polychromie doit être traitée dans le volet paysager.
- Les pentes de toit, jugées indispensables au parti architectural, peuvent être visibles. Dans tous les autres cas, les pentes techniques sont contenues à l'intérieur d'un volume enveloppé caché par un acrotère filant.
- Les équipements techniques spécifiques visibles doivent être traités dans la composition architecturale d'ensemble.

Clôtures

En limites séparatives, la hauteur de la clôture est limitée à 2 mètres. Les clôtures seront en treillis métal soudé sur ossature métallique. La finition sera galvanisée de préférence, sinon plastifiée de couleur grise. Les poteaux bétons sont interdits pour les clôtures. Les clôtures seront doublées d'une haie bocagère.

En limite d'espaces publics, la hauteur de la clôture est limitée à 2 mètres. Les clôtures et portails de fermeture seront en treillis métal soudé sur ossature métallique. La finition sera galvanisée de préférence, sinon plastifiée de couleur grise. Les clôtures devront être en retrait d'une capacité suffisante de stockage de poids lourds en attente et dimensionnée en fonction de l'activité de l'entreprise (contre-allée par exemple).

Espaces libres

- Les surfaces libres de toute construction ainsi que les délaissées des aires de stationnement doivent être plantées d'arbustes et d'arbres à haute tige.
- Les constructeurs doivent réaliser des espaces verts d'une surface minimale au moins égale à :
 - 20 % de la superficie du terrain sur les parcelles bordant la RD 323
 - 10% de la superficie du terrain sur les autres parcelles de l'opération
- Les zones de stockage doivent être masquées de toute part par des écrans boisés constitués d'arbres à fort développement ou de haies bocagères denses.
- Les aires de stationnement seront obligatoirement plantées à raison de 1 arbre de haute tige pour 4 places de stationnement.
- La zone impartie au stockage des eaux sera enherbée avec un mélange grainier varié. Les abords immédiats des bassins de rétention feront l'objet d'un aménagement paysager basé sur la mise en valeur d'un milieu à dominante naturelle. Cette valorisation passe par une palette végétale riche, indigène et adaptée aux milieux humides (arbres et arbustes de ripisylve, etc...). Les talus bâchés devront être protégés d'une haie bocagère.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies

- Les accès directs des entreprises sur tous les chemins ainsi que sur les RD sont interdits.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère**Formes et façades**

- Les façades principales des bâtiments doivent être obligatoirement implantées à au moins 15 mètres de l'axe de la RD 963.
- Les façades arrière et latérales de chaque bâtiment seront traitées comme la façade principale et en harmonie avec elle.
- Il sera préféré, pour les façades et toitures de tous les bâtiments autorisés, des couleurs neutres, sombres, fondues et mûres (telles le bleu-ardoise, le vert sombre, le brun-rouille), à l'exclusion de toutes couleurs vives.

Espaces libres

- Les espaces restant libres de toute construction y compris les aires de stationnement doivent être aménagés avec des plantations arbustives et arbres à haute tige
- Les aires de stationnement devront faire l'objet d'un traitement paysager comprenant des arbres de haute ou moyenne tige, d'essences locales.
- Les marges de recul le long de la RD 963 devront être traitées en espace vert pour au moins 50 % de leur surface.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux**Conditions de desserte des terrains par les voies**

- Les accès aux lots sont interdits depuis la RD 963.
- Les accès seront situés sur les voies intérieures prévues à cet effet. Ils seront prévus de telle façon qu'en aucun cas un véhicule stationné ne déborde sur l'emprise publique des voies et seront conçus et disposés de telle sorte que les véhicules susceptibles d'accéder à la parcelle puissent le faire en marche avant sans manœuvrer sur la voie publique.
- À l'intérieur de la parcelle des aires de manœuvres suffisantes seront aménagées pour permettre de la même manière la sortie en marche avant.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

- Les façades arrière et latérales de chaque bâtiment seront traitées comme la façade principale et en harmonie avec elle.
- Il sera préféré pour les façades et toitures de tous les bâtiments autorisés, des couleurs neutres, sombres, fondues et mûres (telles le bleu ardoise, le vert sombre, le brun rouille) à l'exclusion de toutes les couleurs vives de manière à assurer les meilleures conditions d'intégration.

Espaces libres

- Les espaces restant libres de toute construction y compris les aires de stationnement doivent être aménagés avec des plantations arbustives et des arbres de haute tige.
- Les aires de stationnement devront faire l'objet d'un traitement paysager comprenant des arbres de haute ou moyenne tige, d'essences locales.
- Les marges de recul le long du contournement autoroutier devront être traitées en espace vert pour au moins 50 % de leur surface.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies

- Les accès aux lots sont interdits depuis la RD 963.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

- Les volumes bâtis présenteront des formes simples
- Il sera préféré pour les façades des bâtiments autorisés, des couleurs neutres et mates, dans la palette des gris ou couleur bois, à l'exclusion de toutes les couleurs vives de manière à assurer les meilleures conditions d'intégration.
- Les toitures des bâtiments autorisés présenteront des couleurs sombres
- L'emploi des matériaux laissés bruts, alors qu'ils sont destinés à être enduits, sont interdits.
- Les toitures monopente sont interdites

Clôtures

- Les clôtures devront présenter un aspect qualitatif permettant de favoriser l'intégration paysagère du projet.
- Les conifères de haies type Thuyas, cupressus ainsi que le laurier palme sont interdits. Le choix des essences devra être lié aux caractéristiques de l'espace (dimension, vocation, environnement paysager, biodiversité).

Espaces libres

- Les aires de stationnement et de stockage seront aménagées de telle sorte qu'elles soient le moins visibles depuis l'extérieur du site.
- Pour veiller à l'intégration paysagère de la zone d'activités, à la valorisation de l'entrée d'agglomération, une frange verte végétalisée sera aménagée en façade de l'A87 et en frange Est du site.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies :

Les accès directs à l'A87 sont interdits. Les accès futurs seront réalisés uniquement à partir des voies de dessertes internes à la zone existante.

Les constructions s'implanteront à une distance minimale de :

- 35 mètres par rapport à l'axe de l'A87, lorsqu'il s'agit d'infrastructures de desserte (voirie),
- 50 mètres par rapport à l'axe de l'A87 pour toutes les autres constructions ou installations.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

- Une attention particulière devra être portée à la qualité des façades (matériaux, enseignes, etc.) afin de créer une vitrine économique qualitative en entrée d'agglomération.
- Un front urbain devra être réalisé afin de créer un écran au bruit pour la nouvelle zone d'habitat.

Clôtures

- Les clôtures visibles depuis le domaine public devront faire l'objet d'une insertion paysagère qualitative.

Espaces libres

- Dans la marge de recul définie le long de la RD 323, une frange végétalisée sera réalisée permettant une mise en valeur de l'entrée de la polarité.
- Dans cette même marge de recul, les aires de dépôts et stockage, même temporaires sont interdites.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies :

- Les accès directs sur la RD 323 sont interdits.
- Des aires de manœuvre suffisantes seront aménagées pour permettre la bonne circulation des véhicules.
- Les aménagements viaires devront tenir compte de l'usage mixte de la voirie principale afin de limiter les risques de conflits d'usage. Les flux seront dissociés sur les autres voies.

Dispositions spécifiques relatives aux caractéristiques architecturale, urbaine et paysagère

Formes et façades

Les constructions autorisées sont limitées aux locaux techniques. Elles devront faire l'objet d'une insertion paysagère qualitative.

Publicité

La publicité est interdite.

Clôtures

- Les clôtures visibles depuis le domaine public devront faire l'objet d'une insertion paysagère qualitative.

Espaces libres

La zone du projet est située au sein d'une zone naturelle d'inventaire écologique faunistique et floristique. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 « Bocage mixte chêne pédoncule – chêne tauzin à l'Ouest d'Angers ». Le site doit donc faire l'objet d'une attention particulière au regard de sa potentielle biodiversité. La limite Ouest (toute la bordure contiguë à la délimitation avec Saint-Lambert-la-Potherie) est constituée d'espaces Boisés classés (EBC), qu'il conviendra donc de préserver, ainsi que les mares présentes sur le site.

Dispositions spécifiques relatives aux équipements et réseaux

Conditions de desserte des terrains par les voies :

- l'accès se fait par la RD 963
- les installations sont autorisées à partir de 25 m de l'axe de l'A11
- les installations et constructions sont autorisées à partir de 10 m de la limite parcellaire contiguë à la RD 963

Autres conditions :

- Afin d'éviter tout risque de pollution des sols (site BASIAS, ancienne décharge), les mouvements de matériaux doivent être limités.

ANNEXE 3 - SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES APPLICABLES

AUX SECTEURS DE MIXITE SOCIALE AU TITRE DE

L'ARTICLE L151-15 (ancien article L123-1-5 II 4°) DU CODE DE L'URBANISME

Dispositions réglementaires complémentaires pour les secteurs de mixité sociale :

Rappel de la règle afférente exprimée dans les dispositions générales du règlement écrit :

Au sein des périmètres de secteurs de mixité sociale figurant au plan de zonage, les opérations d'aménagement ou de construction autorisées devront, en cas de réalisation d'un programme de logements, affecter un pourcentage de ce programme à des catégories de logements définies dans le respect des objectifs de mixité sociale précisés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Secteur	Part minimum de logements en accession aidée	Part minimum de logements sociaux (PLUS/ PLAI)
Beaucouzé	Champs des Vignes/ Bourg de Paille	/	35%
Sainte Gemmes-sur-Loire	Gaillardière	15%	25%

Dans ce tableau, les objectifs à atteindre sont exprimés en pourcentage du nombre de logements minimum par catégorie à réaliser sur le nombre total de logements projetés dans le programme sur le secteur géographique identifié.

